Institut canadien de Québec
Annuaire
no 8(1881)

AS
42
I5
no 8

ANNUAIRE

DE

L'INSTITUT CANADIEN

DE QUÉBEC

1881

N° 8

SOMMAIRE.

Seconde administration de Frontenac, par M. T. P. Bédard.
Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fondateur de Montréal, par M. H. J. J. B. Chouinard.
Appendice.

QUÉBEC
IMPRIMERIE AUGUSTIN COTÉ ET Cie
1881

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/n8annuaire1881inst

ANNUAIRE

DE

L'INSTITUT CANADIEN

DE QUÉBEC

1881

N° 8

SOMMAIRE.

Seconde administration de Frontenac, par M. T. P. Bédard.
Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fondateur de Montréal, par M. H. J. J. B. Chouinard.
Appendice.

QUÉBEC
IMPRIMERIE AUGUSTIN COTE ET Cie
1881

LIBRARY
MAY 8 1974
UNIVERSITY OF TORONTO

AS
42
I5
no 8

AVANT-PROPOS.

L'année 1881 marquera dans les annales de l'Institut Canadien de Québec à cause des événements importants qu'elle a vus s'accomplir.

Le rapport annuel des Directeurs constatera d'abord que nos finances sont en bon état, et que le chiffre de nos membres s'est maintenu, avec une tendance à l'accroissement. Le gouvernement de la Province de Québec a porté à six cents piastres l'octroi annuel qui nous est voté depuis plusieurs années. Nous avons reçu du gouvernement français, une nouvelle concession de livres précieux. Comme les années passées, nous avons pu convier à de belles et nombreuses conférences l'auditoire d'élite dont le suffrage bienveillant et distingué est acquis aux séances littéraires de l'Institut.

Nous avons publié dans le cours de l'été dernier un catalogue par ordre alphabétique de noms d'auteurs des cinq mille volumes dont se compose notre bibliothèque. Ce travail considérable, extrêmement bien fait, que nous devons à notre laborieux bibliothécaire, M. P. J. Jolicœur, n'est que le prélude à un catalogue raisonné par ordre de matières.

Enfin, pour comble de bonheur, nous avons résolu le problême difficile, et depuis si longtemps posé, de l'achat d'un immeuble pour l'Institut. Cette acquisition, faite dans les meilleures conditions possibles, va nous permettre de donner un développement considérable à

nos travaux, et d'assurer à nos membres des avantages supérieurs à ceux que nous avons pu leur procurer jusqu'à présent.

Aussi, en présentant à nos membres et au public cet annuaire, le huitième de la série, nous offrons à tous ceux qui nous ont aidé dans nos travaux l'expression de notre plus vive reconnaissance, et nous espérons que rien ne viendra entraver les progrès toujours croissants de l'Institut.

Voici la liste des conférences données à l'Institut depuis le dernier annuaire :

Le pouvoir temporel des Papes, conférence par M. l'abbé Bruchési, 10 février 1881.

Notion de la liberté chrétienne, conférence par M. J. E. Prince, 17 février 1881.

Aperçu sur le Surnaturel, conférence par le Docteur Deguise, 2 mars 1881.

Deuxième administration de Frontenac, conférence par M. T. P. Bédard, 26 mars 1881.

Les Sciences occultes : Cartomancie ; Sorcellerie, conférence par le Docteur Deguise, 6 avril 1881.

Etude historique sur De Maisonneuve, conférence par M. H. J. J. B. Chouinard, 14 décembre 1881.

Classiques et Romantiques, conférence par M. T. C. Chapais, 23 décembre 1881.

DEUXIÈME ADMINISTRATION

DU

COMTE DE FRONTENAC

(1689-1698)

CONFÉRENCE

PAR M. T. P. BÉDARD

Pour arriver à la seconde et dernière administration du comte de Frontenac, il nous faut franchir sept années, et omettre celles du chevalier Lefebvre de la Barre et du marquis de Denonville qui, de 1682 à 1689, présidèrent aux destinées de la Nouvelle-France, mon intention étant de compléter mon étude historique sur Frontenac et son temps, étude commencée l'année dernière. Dans cette dernière partie j'omettrai, comme je l'ai fait jusqu'ici, de parler des guerres, de raconter les combats, ce qui n'entre pas dans le cadre que je me suis tracé, lequel se borne à l'histoire administrative, judiciaire et sociale de la colonie.

Dès 1688, Louis XIV avait résolu de rappeler le marquis de Denonville ; une suite de revers de fortune et de défaites, essuyés par ce gouverneur, l'avait amené à cette détermination ; ce ne fut cependant qu'en mai 1688 qu'il fut réellement rappelé.

Mais auparavant il avait fallu lui trouver un successeur ; là était la difficulté, car, si d'un côté la position était peu tentante, d'un autre côté il fallait trouver un homme d'énergie, de capacité militaire et de mérite pour relever la colonie qui était sur le bord de la ruine. Un jour, dans une de ces fastueuses réunions qui avaient lieu à Versailles trois fois par semaine, le comte de Frontenac se trouvait devant le roi. Depuis qu'il avait été rappelé, il avait toujours vécu à la cour, pauvre et besoigneux, sans avoir reçu aucune faveur, excepté une gratification de 3,500 francs en 1685 ; mais il avait des amis influents et une femme intrigante qui, bien qu'elle ne voulut pas vivre avec lui, était toujours disposée à le servir. Le roi connaissait son mérite aussi bien que ses fautes, et, dans l'état désespéré où se trouvait la colonie, il en était venu, ses amis aidant, à la résolution de lui en confier de nouveau l'administration que, pour d'excellentes raisons, il lui avait enlevée sept ans auparavant ; il lui dit donc que dans sa croyance les accusations formulées contre lui étaient sans fondement. Je vous envoie de nouveau en Canada, ajouta-t-il, où je suis sûr que vous me servirez aussi bien que vous l'avez déjà fait, et je ne vous demande rien de plus.

« Pour un vieillard de 70 ans, cet ordre n'était pas des plus agréable. Seul et sans appui, car le roi, avec l'Europe coalisée contre lui, ne pourrait pas lui donner des nouvelles troupes, de plus il lui fallait rendre à la colonie l'espérance et le courage, et combattre deux ennemis avec des forces qui avaient été insuffisantes contre un seul (1). »

Mais l'audacieux comte avait confiance en lui-même, il entreprit la tâche qui lui était confiée, reçut ses instructions le 15 juin, prit congé de son royal maître et s'embarqua à la Rochelle, mais ce ne fut qu'après

(1) Parkman : *Frontenac and New-France under Louis XIV*

une traversée de 82 jours qu'il arriva à Québec, le 15 octobre 1689. « Il débarqua, dit La Hontan, le même jour, à 8 heures du soir. Le Conseil Souverain, escorté des habitants sous les armes, fut le recevoir à la descente du vaisseau, et comme le port et la ville étaient également illuminés de flambeaux, de lanternes et de lampes, cela formait un jour artificiel fort agréable à voir. M. de Frontenac marcha en pompe jusqu'à son palais où il fut salué de trois décharges de canon et de mousqueterie, et chacun s'empressa de marquer, par d'autres réjouissances, le sensible plaisir que le retour de ce seigneur causait au public. Le lendemain, M. de Frontenac se rendit à la grande église où l'on chanta le *Te Deum;* ces rejouissances augmentèrent pendant 5 jours de suite. »

J'ai dit que la colonie avait subi une suite d'échecs; ils s'étaient terminés par l'invasion des Iroquois et le terrible massacre de Lachine, qui avait eu lieu le 5 août précédent; aussi Frontenac, cinq jours après son arrivée, monta à Montréal avec un détachement d'habitants pour aller au secours de la population épouvantée de l'île de Montréal. « Il serait difficile, » écrivait-il au ministre quelques jours après, « de vous représenter la consternation générale que je trouvai parmi les peuples, et l'abattement qui était dans les troupes. Les premiers n'étaient pas encore revenus de la frayeur qu'ils avaient eue de voir à leurs portes, brûler toutes les granges et les maisons qui étaient en plus de trois lieues de pays, dans le canton qu'on appelle la Chine, enlever plus de six vingts personnes tant hommes que femmes et enfants, après en avoir massacré plus de 200 dont ils avaient cassé la tête aux uns, brûlé, rôti et mangé les autres, ouvert le ventre des femmes grosses pour en arracher les enfants, et fait des cruautés inouïes et sans exemple. »

« J'ai appris, » continuait le gouverneur, « qu'il était descendu cette année par la rivière des Outaouais pour plus de 800,000 livres de castor et de pelleteries que les Iroquois auraient pris facilement avec tous les hommes s'ils avaient songé à aller de ce côté-là. »

Après avoir dit qu'il allait tenter un effort pour entrer en négociation avec les Iroquois afin d'obtenir

la paix, il ajoutait en terminant sa lettre : « J'espère que vous me ferez la justice de ne me pas imputer les suites fâcheuses qui pourraient arriver, puisque vous n'avez jamais cru que je pusse faire des miracles, et qu'il en faut presqu'un pour faire la paix, et un autre encore plus grand pour soutenir la guerre sans de nombreux secours. »

Cependant plus de trois mois s'étaient écoulés depuis son arrivée, et Frontenac n'avait pas encore fait son apparition au Conseil, quoiqu'il y eut été invité plusieurs fois. Cela ne laissait pas que d'intriguer les conseillers et, entre autre, de Villeray, son ancien ennemi, et Dauteuil, procureur-général, fils de celui que le comte avait si terriblement persécuté, pendant sa première administration. Ce dernier, d'après un arrêt du Conseil, prit l'initiative pour entrer en rapport avec le gouverneur. Il alla le visiter au château, et lui demanda quelle pourrait être son intention, et ce qu'il désirerait qu'il fut fait lorsqu'il viendrait prendre sa place au Conseil.

Le Conseil sait ce qu'il a à faire, répondit le gouverneur, et lorsque le service du roi m'y appellera je m'y trouverai.

Cette sèche réponse embarrassa fort les conseillers. Que faire ? Chacun émit son opinion ; enfin on décida de députer auprès de lui de Villeray, Damours, Dupont et Depeiras pour l'inviter à venir prendre sa place au Conseil ; en même temps il fut entendu qu'on écrirait au roi pour savoir quel cérémonial observer en pareil cas. Ceci se passait le 20 février. Le 27, la députation se rendit chez le gouverneur, et lui fit un beau discours, plein de politesse et d'obséquiosité dans lequel, après l'avoir invité à venir prendre sa place, elle le priait d'en fixer le jour, et de lui dire les vues qu'il pourrait avoir sur la manière dont il voulait être reçu, que le Conseil était disposé à lui rendre avec plaisir tout ce qu'il lui devait de respect et de déférence.

« J'ai lieu de m'étonner, » répondit le gouverneur, « de l'oubli du Conseil quant à la manière dont je dois être reçu, c'est à la compagnie à m'en faire la proposition. »

Sur cette réponse, le Conseil décida que quand le

gouverneur viendrait siéger, quatre conseillers iraient le recevoir au haut du degré du palais pour l'introduire dans la chambre. Le gouverneur ne fut pas satisfait. « Ce n'est pas, » dit-il, « la manière dont les cours souveraines en usent en pareil cas ; au surplus informez vous-en de Mgr l'évêque.

Mgr de Saint-Vallier, interrogé par l'intendant, répondit qu'il n'en savait rien, et qu'il priait le Conseil de le dispenser de siéger. On fit au gouverneur une autre proposition, c'était que quatre conseillers iraient le prendre au château pour l'accompagner jusqu'au palais de l'intendant, situé au Palais, et où le Conseil tenait ses séances, et si cela ne lui agréait pas qu'il voulut bien déterminer lui-même ce qu'il désirait qui fut fait pour sa réception. Avant de répondre, Frontenac voulut voir ce qu'on avait écrit à ce sujet au roi, ce qui lui fut communiqué par de Villeray. Enfin, le 6 mars, Frontenac, flatté de l'extrême condescendance du conseil à son égard, fit à de Villeray la réponse bienveillante et sarcastique qui suit : « Par ce que j'ai vu de la dernière délibération, j'ai reconnu avec plaisir que la compagnie conservait la considération qu'elle a pour mon caractère et pour ma personne ; elle peut-être assurée qu'encore qu'elle m'a fait des propositions au-delà de ce qu'elle aurait dû faire pour ma réception, je ne les aurais pas acceptées. Je reçois l'offre qu'elle m'a faite sur ma réception au Conseil pour la première fois, et quand j'irai dans la suite je serai content que deux des Messieurs viennent me recevoir au haut du degré du palais. Je vous remercie en général et en particulier ; au reste je ne crois pas y aller qu'après Pâques. »

Ainsi, comme le dit si bien M. Parkman, le Conseil était maté. Pendant quatre lundis consécutifs, il avait forcé les premiers dignitaires de la colonie à aller en députation auprès de lui, à monter et à descendre la côte, du palais de l'intendant au château Saint-Louis, et du château au palais, lorsque lui-même ne faisait pas un pas. Un spectateur désintéressé n'aurait pas manqué de saisir le comique de la situation, mais le conseil n'en ressentait que les vexations. Frontenac avait gagné son point, l'ennemi s'était rendu sans condition.

Nous sommes en 1690, année mémorable s'il en fut

dans notre histoire, car c'est dans l'automne de cette année qu'eut lieu le fameux siége de Québec, par les Anglais commandés par l'amiral Phips, et si j'éprouve un regret d'avoir restreint le cadre de ces études historiques, c'est bien dans cette circonstance où il m'eut été si agréable de raconter les événements de ce siége, d'exalter le dévouement des habitants, la vaillance de nos troupes, de dire les ruses employées pour tromper l'ennemi, la hautaine mais noble réponse de Frontenac à la sommation de l'amiral anglais ; mais il faut me renfermer dans les limites de mon sujet, et je me contente de dire qu'après la défaite et la fuite de la flotte anglaise, il y eut à Québec de grandes réjouissances, Au sein de cette population pieuse et reconnaissante Dieu ne fut pas oublié. Il y eut chant du *Te Deum* et procession. Voici le compte-rendu que l'on trouve de cette démonstration religieuse dans les registres du Conseil :

« Partis du palais de l'intendant, le 5 novembre, à deux heures de la relevée, Messieurs du Conseil se sont rendus à l'église paroissiale et ont assisté au *Te Deum* auquel officiait Monsieur l'évêque, pendant quoi aurait été apporté au chœur pour y être arborés deux drapeaux gagnés aux victoires remportées sur les Anglais, l'un à la Nouvelle-Angleterre pendant le cours de l'hiver dernier, et l'autre au mois d'octobre dernier sur l'armée des Anglais, venus devant cette ville de Québec pour l'assiéger et soumettre ce pays à l'obéissance du prince d'Orange, usurpateur de la couronne d'Angleterre sur Jacques second. Ce fait, Messieurs ont assisté à la procession qui a été faite aux églises des Religieuses Ursulines, des Pères Jésuites et des Religieuses hospitalières pour rendre grâce à Dieu des victoires que les sujets de Sa Majesté ont remportées sur nos ennemis, par la faveur de la sainte Vierge et de saint Joseph, auxquels l'événement en était recommandé par des prières publiques.»

Une fête fut instituée sous le nom de Notre-Dame de-la-Victoire et l'église de la Basse-Ville, commencée depuis quelques années, fut destinée à être un monument de la protection du Ciel. « Si (1) l'on avait

(1) Ferland : *Histoire du Canada*, II, 230.

échappé aux désastres de la guerre, on se trouvait, au commencement de l'hiver, menacé des horreurs de la famine. Les attaques des Iroquois avaient à peine permis de s'occuper des semailles, aussi la récolte fut presque nulle. Les provisions n'avaient pas été ménagées durant les voyages qu'il avait fallu faire en temps de guerre. »

« Quelques jours après le départ des Anglais, le comte de Frontenac et l'intendant de Champigny résolurent de disperser les troupes dans toutes les côtes, et obligèrent les habitants de les nourrir pour 3 sols par jour, et cependant le blé valait 15 francs le minot, et toutes les autres choses à proportion. Cette charge fut acceptée non seulement sans murmurer, mais même avec joie. Ces bonnes dispositions, le zèle que tous avaient montré pendant le cours de l'été, les sacrifices qu'ils avaient faits pour repousser l'ennemi furent honorables pour le pays, et afin de lui témoigner sa satisfaction, Louis XIV fit frapper une médaille commémorative destinée à perpétuer le souvenir de la délivrance de Québec. »

Je viens de mentionner le nom de l'intendant, c'était alors Jean Bochart, chevalier, sieur de Champigny, et c'était en 1686 qu'il était venu en Canada comme successeur de l'intendant Demeulles. Il appartenait à une illustre famille de robe, et sa femme, née Marie-Magdeleine Chaspoux, avait reçu une excellente éducation et était d'une distinction parfaite. Dans les instructions qui avaient été données à Frontenac, le roi, se rappelant les démêlés qu'il avait eus avec Duchesneau, lors de sa première administration, lui recommandait de vivre en bonne intelligence avec de Champigny. Frontenac s'attacha en effet, à cette recommandation et, le 30 avril 1690, il écrivait au ministre de Pontchartrain : « Il n'y a rien que je ne fasse pour vivre dans l'union avec lui (l'intendant) et bonne correspondance que vous me recommandez. Je garde la même conduite avec M. l'évêque, et j'apporterai tous mes soins pour qu'ils n'ayent jamais à se plaindre de moi. »

Quant à l'évêque de Québec, c'était Mgr Jean-Baptiste de la Croix Chevrières de Saint-Vallier. Il était

né à Grenoble, le 14 novembre 1653 ; son grand-père, Jean de la Croix, comte de Saint-Vallier, avait été un ligueur modéré sous Henri IV, et avait occupé plusieurs postes diplomatiques. Ayant perdu sa femme encore jeune, il entra dans les ordres et fut quelques années après nommé évêque de Grenoble. De son mariage il avait eu deux fils, Alphonse, qui fut évêque-coadjuteur et son successeur, et Jean, qui devint président du parlement de Grenoble, et qui fut le père du second évêque de Québec.

Depuis longtemps Mgr de Laval désirait se démettre de son diocèse, tant à cause de son grand âge, qu'à cause de différentes vexations qu'il avait à subir de la part du ministre de France, le marquis de Seignelay.

M. Dudouyt, son grand-vicaire, étant en France en 1684, l'évêque lui écrivit de faire sans bruit quelques recherches, et de tâcher de lui trouver un sujet propre à le remplacer ; dans une lettre en date du 28 mars 1684, le grand vicaire lui annonce qu'il a consulté le P. Le Valois et M. Tronson, et qu'il croit avoir trouvé dans l'abbé de Saint-Vallier l'homme qu'il lui faut. Cette lettre renferme un portrait de l'ecclésiastique qui est proposé pour l'épiscopat, et détaille les raisons pour et contre son élection. Mgr de Laval crut qu'on ne pouvait faire un meilleur choix, et alla lui-même presser cette affaire ; l'abbé de Saint-Vallier fut agréé par le roi pour lui succéder ; à cette époque il était aumônier de Louis XIV. C'était, dit Ferland, un ecclésiastique d'une grande piété et d'un zèle fort ardent. Il fut donc agréé, mais, avant de recevoir la dignité épiscopale, l'abbé de Saint-Vallier voulut visiter son futur diocèse en qualité de vicaire-général de l'évêque de Québec, ce qu'il fit en 1685 et 86. A son retour, il publia une relation de son voyage et le résultat de ses observations, sous le titre de « Estat présent de l'Eglise de la colonie française de la Nouvelle-France. » Il fut sacré évêque à Paris dans l'église de Saint-Sulpice, le 25 janvier 1688, et Louis XIV lui fit prêter serment de fidélité dans la chapelle du château de Versailles, après la messe, le 13 février suivant. Pour la prestation de ce serment, il lui fallut payer 33 francs « à cause du temporel de son évêché, dit le trésorier des aumônes

royales, icelle somme à moi donnée pour les fins de ma charge, même pour aider à marier les pauvres filles. »

A l'époque que nous étudions, les gouverneurs particuliers étaient, à Montréal, le brave et brillant chevalier Hector de Callières, aux Trois-Rivières, M. de Ramsay. Ce dernier, à la mort de son prédécesseur, Gautier de Varennes, demanda et obtint du roi, pour sa veuve qui était très pauvre, une gratification de 3,000 livres, qui furent placées sur la tête de ses nombreux enfants.

J'ai dit que le gouverneur et l'intendant s'entendaient assez bien, cependant il était resté chez le premier un vieux levain de domination, un désir de préséance qui le faisait regimber contre l'espèce d'égalité qui paraissait dans quelques circonstances entre lui et l'intendant; c'est ce qui appert par l'extrait suivant d'une lettre de Champigny, en date du 10 mai 1691 : » Messieurs du Conseil vous supplient de vouloir régler de quelle manière vous souhaitez que le Conseil marche en corps dans les processions. Il a été ordonné par un règlement du roi, du 31 mai 1686, que l'intendant irait à la gauche du gouverneur, ce qui s'est fait du temps du marquis de Denonville, et les conseillers marcheraient après, deux à deux. M. de Frontenac a fait difficulté d'exécuter ce règlement, il veut marcher seul, à la tête, cela a empêché le Conseil d'aller aux processions. » Dans la même lettre, Champigny dit : « qu'en novembre de l'année précédente il a, conjointement avec le gouverneur, tiré pour 87,000 livres de lettres-de-change en France, et qu'en outre ils ont été obligés, cette année 1691, d'émettre une monnaie de cartes pour satisfaire à toutes les dépenses.» C'est donc Champigny qui le *premier* émit cette monnaie dont plus tard, et notamment pendant les dernières années de la domination française, on fit un si grand usage.»

« Plusieurs personnes, ajoute en terminant le sage intendant, m'ont fait solliciter de vous supplier de leur accorder des titres de noblesse, mais quoiqu'il y en ait qui les méritent, je ne saurais vous faire cette demande à cause de leur pauvreté et que les nobles sont à charge en ce pays. »

Dans l'état de détresse où se trouvait la colonie et

en particulier Québec et ses environs, on peut se figurer combien grande fut la joie des québecquois, quand vers le milieu de juin ils virent entrer dans le port le navire *Bonaventure*, chargé de provisions qu'envoyait ici le ministre de Pontchartrain ; cela rendit le courage aux habitants, qui, cette année, se livrèrent avec un zèle ardent à la culture des terres. Ce vaisseau s'en retourna en France chargé de 5 mâts, de 300 planches et de beaucoup de pièces de bordage que l'intendant avait fait faire à la Malbaie, sur la propriété d'un nommé Hazeur ; c'était la troisième fois qu'on envoyait ainsi des bois du Canada en France, mais il ne paraît pas que ce commerce ait pris une grande extension pendant le XVII siècle.

Cependant le comte de Frontenac avait vu ses efforts pour obtenir la paix avec les Iroquois couronnés de succès, mais il ressentait le poids de l'âge et l'affaiblissement de ses forces, ce qui lui faisait désirer une position plus tranquille et plus en rapport avec les services qu'il avait rendus. « Je dois être assez mortifié, écrivait-il au ministre, de voir tant de personnes au-dessus de ma tête qui n'ont pas plus rendu de services que moi, et qui n'y ont pas mangé tout leur bien comme j'ai fait du mien. Un poste un peu plus solide et plus tranquille que celui du Canada me conviendra bientôt, et si je puis être assuré de votre protection je ne désespérerai pas. Trouvez donc bon, s'il vous plaît, que ma femme et mes amis vous en rafraîchissent de temps en temps la mémoire. » Dans la même lettre, en annonçant le départ de Mgr de Saint Vallier pour la France, il écrit : « M. l'évêque est parti d'ici fort brouillé avec l'ancien évêque et le séminaire de Québec dans la pensée de faire régler en France tous leurs différends. Je n'ai point eu beaucoup de détails, mais par le peu que j'en ai pu savoir, il paraît qu'il y a des gens ici qui n'ont pas plus d'envie de voir l'autorité d'un évêque bien établie, que celle d'un gouverneur, et que la condition d'un évêque serait fort méchante s'il n'avait pas plus de pouvoir qu'ils le prétendent sur les ecclésiastiques du séminaire, qui est établi d'une manière fort singulière et extraordinaire. » Nous verrons plus loin quels étaient ces difficultés dont l'évêque allait demander la solution à l'autorité royale.

Un malheur n'arrive jamais seul, dit un proverbe ; s'il fut une époque dans notre histoire où ce proverbe se vérifia, c'est bien dans celle qui nous occupe. Après avoir essuyé les désastres de la guerre, enduré les souffrances et les privations de la disette de vivres, la colonie commençait, en 1692, à renaître à l'espérance, la paix régnait dans le pays, les moissons avaient une apparence superbe, lorsqu'un fléau terrible faillit tout perdre. Voici, en effet, ce qu'on lit dans l'*Histoire des Ursulines*, et ce que l'on constate par les documents officiels : « Ce fléau, » dit la pieuse annaliste, était une multitude de chenilles si prodigieuse qu'elles ont en moins de rien dévoré tous les foins et l'herbage, détruit ensuite le blé-d'Inde et l'avoine, tellement que la ruine entière des grains paraissait inévitable. Elles eussent tout consumé si Dieu, fléchi par les vœux et les prières de son peuple, n'eut apaisé sa colère et usé envers nous de sa grande miséricorde, en faisant périr ces insectes à la suite d'une procession solennelle où l'on porta les saintes reliques. Du moment que cette procession fut rentrée dans l'église, on vit sortir des champs toute cette vermine et en telle quantité que les chemins en étaient couverts d'un demi-pied d'épais. Ces insectes faisaient en marchant une espèce de bruit qui s'entendait assez loin, et allaient se jeter dans le fleuve ou dans les ruisseaux ou mouraient sur les grands chemins. »

C'est peut-être à tort que j'ai accusé Frontenac d'avoir été hostile au clergé et en particulier aux Jésuites, car il rend à tous le plus beau témoignage, en faisant cependant une réserve à propos de l'exagération de leur zèle. « Les ecclésiastiques sont tous, sans exception, » écrit-il, « remplis de vertus et de piété, et si leur zèle n'était pas si véhément et était un peu plus modéré, ils réussiraient peut-être mieux dans ce qu'ils entreprennent pour la conversion des âmes. Mais ils usent souvent pour en venir à bout de moyens si extraordinaires et si peu usités dans le royaume qu'ils rebutent la plupart des gens, et c'est en quoi je leur dis quelquefois mon sentiment avec franchise, et avec le plus de douceur que je puis, sachant les murmures que cela cause, et recevant très souvent des plaintes de

la gêne où ils mettent les consciences, surtout MM. les ecclésiastiques de Montréal, où il y a un curé franc-comtois qui voudrait établir ici une espèce d'inquisition pire que celle d'Espagne, et tout cela par un excès de zèle.» Frontenac fait allusion à M. Guyotte, dont il a été question dans une conférence précédente, il était alors curé d'office à Montréal, M. Dollier de Casson étant curé en titre. Puisqu'il est question des membres du clergé séculier et régulier, je profite de l'occasion qui s'offre ici pour leur rendre un témoignage bien mérité. J'ai parcouru avec attention les archives judiciaires, les documents publics et privés, qui forment les archives historiques, et je suis heureux de dire que pendant le XVII siècle je n'ai pas trouvé une seule accusation d'inconduite ou d'immoralité contre aucun d'eux, et pourtant, Dieu sait si, parmi ceux dont les écrits composent ces archives, il y en avait qui leur étaient hostiles.

Transportons-nous maintenant en France ; là nous trouverons Mgr de Saint-Vallier occupé à faire régler les difficultés qu'il avait avec le séminaire et le chapitre de la cathédrale. L'affaire était sérieuse, elle avait été soumise à Louis XIV, qui en soumit la solution à l'archevêque de Paris et à son confesseur, le Père Lachaise. Les différends entre l'évêque de Québec et le séminaire consistaient surtout en ce que ce dernier voulait garder la desserte de toutes les paroisses du district de Québec. Les deux consulteurs furent d'avis de limiter les attributions du séminaire à l'instruction des enfants et des ecclésiastiques, avec la réserve qu'ils pourraient aller en mission du consentement de l'évêque. Les directeurs furent réduits au nombre de cinq ; il ne pouvait s'en agréger d'autres sans le consentement de l'évêque, aucune cure de la campagne ne pouvait plus être unie au séminaire, et il ne pouvait plus nommer à celle de Québec. Comme on le voit, c'était un premier pas fait vers l'établissement des cures fixes, ce que demandaient avec instance le comte de Frontenac et l'intendant Champigny. Quant aux 4,000 livres que le roi accordait annuellement pour le soutien de l'Eglise du Canada, elles devaient être divisées en trois parts égales, l'une pour le

séminaire et les deux autres pour les curés, et pour aider à la construction des églises, suivant la distribution que pourrait en faire l'évêque seul. Ces règlements furent approuvés par le roi, sanctionnés par un arrêt du conseil d'Etat du 13 janvier 1692, et acceptés par les parties intéressées, savoir, de l'évêque de Québec et de M. de Brisacier, supérieur du séminaire des Missions étrangères.

Cependant, Mgr de Saint-Vallier, qui était rempli de zèle et de charité pour les pauvres, ayant reconnu la nécessité d'établir à Québec un lieu de refuge pour eux, profita de son séjour à Paris pour demander au roi la permission de fonder un hôpital-général pour y retirer les pauvres mendiants, valides et invalides, des deux sexes, pour y être employés aux ouvrages et travaux selon leur pouvoir, même à la culture des terres dépendantes de cet hôpital. Le roi se rendit à sa demande par un arrêt du conseil d'Etat du mois de mars 1692. Plusieurs bourgeois de la ville de Québec et autres habitants de la Nouvelle-France offraient de contribuer selon leur force les sommes nécessaires, tant pour le bâtiment que pour la fondation de cet hôpital. Mais l'administration de cet hôpital conservait un caractère laïque, car l'évêque, le gouverneur et l'intendant devaient être chefs de la direction, le curé de Québec et trois laïques en seraient les administrateurs.

Pour bien comprendre les causes de cette administration laïque, il faut savoir que, par deux arrêts du Conseil, l'un de 1677 et l'autre de 1683, la mendicité fut défendue dans la ville de Québec, sous peine de punition contre les mendiants, et d'amende de dix livres contre ceux qui leur donneraient l'aumône. C'était, disent ces arrêts, pour empêcher les gens valides, mais trop paresseux pour travailler sur leurs terres ou pour s'engager, de venir fainéantiser, gueuser et mendier à la ville. Mais, cependant, il fallait pourvoir au soutien et à l'entretien des bons pauvres, c'est pourquoi le Conseil souverain passa en 1688 un règlement ordonnant qu'il serait établi des bureaux des pauvres à Québec, aux Trois-Rivières et à Ville-Marie. Ces bureaux devaient être sous la direction du curé qui devait re-

chercher les pauvres honteux et misérables, d'un directeur des pauvres, chargé de constater l'état de pauvreté véritable de ceux qui voudraient avoir des secours, de procurer du travail à ceux qui étaient en état de travailler. Ces bureaux devaient être soutenus par la charité publique, sous forme de dons, de quêtes publiques, de troncs placés dans les églises. Deux dames devaient être chargées de quêter tous les mois chez les particuliers, avec instruction de ne presser personne et de recevoir tout ce qui leur serait donné, ayant pour cela quelqu'un qui les suivait avec un panier pour recevoir les charités. Les premiers administrateurs de ce bureau des pauvres à Québec furent, outre le curé, le procureur-général Dauteuil, directeur, Paul Dupuis, son substitut en la prévôté, trésorier, et Peuvret de Mesnu, secrétaire.

Ainsi donc, à ses débuts l'hôpital-général ne fut qu'une transformation du bureau des pauvres à Québec, et n'eut pas alors le caractère exclusivement religieux qu'il prit ensuite. Peu après son arrivée à Québec, c'est à dire, le 9 décembre 1692, Mgr de Saint-Vallier fit enregistrer au Conseil ses lettres d'établissement de l'hôpital, puis il fit, avec les récollets, un arrangement par lequel ils lui cédèrent leur couvent de Notre-Dame-des-Anges, l'évêque leur permit en même temps de venir s'établir à la haute-ville. Le soin du nouvel hôpital fut confié à quelques religieuses de l'hôtel-Dieu qui en prirent possession au commencement d'avril 1693.

« Montréal (1) vit aussi vers ce temps quelques-uns de ses citoyens s'unir ensemble pour fonder un établissement du même genre. En 1692, le sieur Charon offrit sa fortune qui était considérable pour la fondation d'un hôpital général ; c'était un homme pieux, d'une ardente charité, mais un peu excentrique. Plusieurs personnes animées du même esprit se joignirent à lui, consacrèrent leurs biens à la bonne œuvre, et se dévouèrent elles-mêmes au service des pauvres. Le plus zélé aussi bien que le plus constant des associés de Charon fut Pierre Leber, père de la célèbre recluse,

(1) Ferland : *Histoire du Canada,* II page 267.

mademoiselle Jeanne Leber ; sur la demande de l'évêque de Québec, du gouverneur et de l'intendant, le roi approuva en 1694, cette institution qui reçut le nom de *Frères hospitaliers de Saint-Joseph-de-la-Croix* pour le soin des pauvres vieillards et enfants, tant français que sauvages. »

La question de la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages était toujours une cause de discorde entre les pouvoirs religieux et civil ; les personnes qui n'étaient pas engagées dans ce commerce s'y opposaient fortement. Pendant les années 1692 et 1693 plusieurs mémoires furent présentés au roi à ce sujet. J'ai en ma possession différentes attestations qui énumèrent les désordres et les conséquences de ce trafic, je vais en donner seulement quelques extraits, car il y a des détails qui sont tellement épouvantables, tellement ignobles, qu'ils ne peuvent être décemment racontés.

« J'ai, dit Du Lhut, le fameux coureur de bois, demeuré pendant dix ans au milieu des sauvages..... pendant lequel temps je n'ai jamais vu traiter de l'eau-de-vie, qu'il en soit arrivé de grands désordres jusqu'à voir le père tuer son fils, le fils jeter sa mère dans le feu ; et je soutiens que, moralement parlant, il est impossible de traiter de l'eau-de-vie dans les bois sans s'exposer à tomber dans ces malheurs. »

Un autre témoin raconte que les sauvages, étant revenus de la foire de pelleteries de Montréal, avec plus de 100 barils d'eau-de-vie, les Outaouais et les Hurons passèrent six semaines en orgie. Il était convenu entre eux que ceux d'une nation s'enivreraient un jour et les autres le lendemain, ainsi chaque jour les cabanes retentissaient du bruit et des hurlements horribles des ivrognes qui se battaient, se blessaient, se tuaient et commettaient toutes sortes d'infamies. Par l'abus des boissons fortes, une nation, celle des Algonquins, s'était presqu'entièrent éteinte.

Mais il y a plus, les sauvages eux-mêmes, quand ils étaient revenus à leur bon sens, se plaignaient que cette sorte de commerce n'était que le prétexte dont on se servait pour les piller et avoir, pour quelques verres d'eau-de-vie, leurs castors, leurs fusils et les autres choses necessaires, et ils ajoutaient que si le gouverneur,

l'évêque et les missionnaires permettaient qu'on leur en apportât davantage, c'est qu'ils agissaient de concert avec les marchands. « Les Anglais de la Nouvelle-Angleterre, dit encore un autre témoin, quoique protestants, ont si bien reconnu le grand désordre de ces boissons qu'ils firent il y a quelques années une ordonnance par laquelle ils défendaient, sous des peines très grandes, aux Anglais de leur colonie, de distribuer aucune boisson aux sauvages qui pendant leur ivresse les blessaient et les tuaient aussi bien que leurs bestiaux.» « Ainsi, dit Ferland, se continuait dans la colonie cette longue contestation qui menaçait de durer encore longtemps, car si d'un côté les ecclésiastiques s'opposaient à la vente des boissons enivrantes aux sauvages, de l'autre, les autorités civiles comprenaient autrement leurs devoirs. »

En 1693, Louis XIV jugea à propos d'établir une justice royale à Montréal, au lieu de la justice seigneuriale des Sulpiciens qui existait auparavant ; le premier juge qui reçut une commission royale, fut Charles Juchereau sieur de Beaumarchais, gendre de l'ancien juge seigneurial Migeon de Bransac ; Alexis Fleury d'Eschambault, fut nommé procureur-général.

Bien que plusieurs seigneurs eussent le droit, par les titres de concession, d'exercer la haute justice, c'est-à-dire de faire le procès pour crimes emportant la peine capitale, il n'y avait eu jusqu'alors que les Sulpiciens qui eussent exercé ce droit, mais, en 1692, un censitaire de la seigneurie de Champlain, nommé Joubert, ayant tué à coups de couteau, un nommé Desmarets, subit son procès aux Trois-Rivières et fut condamné à être pendu. Ayant appelé de cette sentence au Conseil, celui-là ordonna qu'il fut reconduit sous bonne escorte à Champlain, pour y subir de nouveau son procès devant le juge du lieu, à la poursuite du procureur fiscal du seigneur. D'après une information, que j'ai reçue de mon ami, M. Benjamin Sulte, le seigneur de Champlain était à cette époque le sieur Etienne Pezard de la Touche, et le juge de la seigneurie Antoine Desrosiers.

Mais puisque nous en sommes à la judicature, voyons quelques procès qui par la singularité des châtiments

méritent d'être notés. En 1690, un habitant de Boucherville, nommé Haudecœur, ayant assassiné, près de Montréal, un marchand nommé Poignet, fut condamné à mort par le juge de Montréal. Il devait, avant d'être exécuté, subir différentes atrocités. Sur appel interjeté au Conseil, la sentence prononcée contre lui fut confirmée, en conséquence il fut condamné à avoir les jambes, les cuisses, les bras et les reins cassés avec une barre de fer, de neuf coups vifs, sur un échafaud, et ce fait le corps de Haudecœur devait être mis sur une roue la face tournée vers le ciel pour y finir ses jours. Mais par un sentiment d'humanité, les conseillers ordonnèrent au bourreau de l'étrangler avant de lui casser les membres. Cette sentence fut rendue le 27 mai, et le même jour, à sept heures du soir, elle fut exécutée sur la place du marché de la basse-ville.

On sait que les duels furent défendus par Louis XIV sous les peines les plus sévères ; or deux capitaines d'un détachement de la marine, Pierre de Noyan et Guillaume de Lorimier, s'étant pris de querelle vidèrent leur différend l'épée à la main. Traduits tous deux devant le haut tribunal, comme l'un des combattants n'avait reçu qu'une égratignure, ainsi que l'on dit de nos jours, ils furent condamnés chacun à faire une aumône de 50 livres, moitié à l'hôtel-Dieu et moitié au bureau des pauvres, défense leur fut faite de récidiver sous les peines les plus sévères, et comme les duels devenaient fréquents, le Conseil prit occasion de ce procès pour faire publier et afficher de nouveau l'arrêt royal de 1675 contre les duels, à Québec, aux Trois-Rivières et à Montréal.

C'est en 1692 que le comte de Frontenac fit démolir la grande maison en bois bâtie par Champlain, qui servait de château, et qu'il fit rebâtir en pierre le château Saint-Louis qui fut incendié en 1834. Il n'était que temps, car d'après le rapport d'ouvriers experts, cette vieille maison, mal bâtie, menaçait de s'effondrer et d'ensevelir sous ses ruines ceux qui l'habitaient. Le roi consacra à cette construction nouvelle des sommes considérables, ce dont Frontenac lui témoigna la plus vive reconnaissance, ainsi que pour d'autres sommes qui avaient leur destination spéciale, entre autres une

somme de 10,000 livres pour faire des présents aux sauvages. Comme il est souvent question, dans l'histoire, de ces présents que l'on donnait aux nations sauvages alliées ou pacifiées, voici, d'après une liste que j'ai en ma possession, quels étaient les différents objets qui composaient ces présents; on verra que si beaucoup de ces objets étaient utiles, plusieurs ne leur étaient donnés que pour contenter leurs goûts bizarres et leur vanité enfantine. C'était des fusils, de la poudre, des balles, des bayonnettes, des bas, des capots, des couteaux, du tabac, des plumets, des miroirs, des peignes, du vermillon, des couleurs, des plaques de métal brillant, des colliers de porcelaine, de la verrotterie, etc.

L'année 1694 commença sous les plus heureux auspices; la moisson avait été abondante, les fourrures accumulées à Michilimakinac depuis trois ans par suite de la guerre et des alarmes continuelles données par les Iroquois, étaient arrivées heureusement à Montréal dans le cours de l'automne, il y en avait pour une valeur de 4 à 500,000 livres. Frontenac attendait avec anxiété le convoi à Montréal, il était composé de plus de 200 canots chargés de ces précieuses fourrures. « Il est impossible, » dit un mémoire du temps, « de concevoir la joie des peuples quand ils virent ces richesses. Le Canada les attendait depuis des années, les marchands et les cultivateurs mouraient de faim. Il n'y avait plus de crédit, chacun craignait que l'ennemi ne saisit et ne s'emparât de cette dernière ressource du pays. C'est pourquoi on ne pouvait trouver d'expressions assez fortes pour louer et bénir le gouverneur par les soins duquel ces richesses étaient arrivées à bon port. Les mots de père du peuple, de protecteur du pays, paraissaient trop faibles pour exprimer leur gratitude. »

Si le peuple acclamait Frontenac, la cour avait su reconnaître les services signalés qu'il avait rendus à la colonie. Dans le cours de l'année qui suivit la levée du siége de Québec, le roi lui avait écrit une lettre autographe pour lui exprimer sa satisfaction, et lui fit une gratification de 2,000 couronnes (à peu près 2,000 piastres), qui lui fut continuée depuis. Ce don ne pouvait venir plus à propos, car on conçoit qu'avec un

traitement de 20,000 écus, sur lequel il devait prendre la solde de la compagnie de ses gardes et celle de la compagnie du fort Saint-Louis, il ne lui était guère possible de vivre convenablement ; cependant il était tellement attaché à son roi que sa lettre lui fit infiniment plus de plaisir que ses largesses.

Ainsi donc, dans le pays, tout était rejouissance, à la cour et à la ville, comme on disait alors. A la cour, c'est-à-dire, au château, les officiers qui faisaient partie du dernier envoi de troupes de 1690 avaient apporté avec eux le goût du théâtre ; ils avaient dû assister aux représentations des premières pièces de Molière et de Racine. Il se forma donc parmi eux un cercle d'amateurs, qui jouèrent successivement *Nicodème*, la première comédie de Molière, et Mithridate, tragédie de Racine, deux pièces parfaitement morales. Mais cela n'empêcha pas le clergé de s'alarmer à la vue de ce goût pour le théâtre. « L'état ecclésiastique, écrit Lamotte-Cadillac, fait déjà battre au champ, le voilà armé de cap en pied, qui prend son arc et ses flèches. Le sieur Glandelet commença le premier et fit deux sermons par lesquels il s'efforça de prouver qu'on ne pouvait assister aux comédies sans pécher mortellement. » Mgr de Saint-Vallier, partageant les alarmes de son clergé, crut devoir lancer, le 16 janvier 1694, un mandement contre les comédies. « Le parti nombreux des faux dévôts s'attroupait dans les rues, continue Lamotte-Cadillac, sur les places, et s'introduisait ensuite dans les maisons pour confirmer les infirmes dans leur erreur. » De plus, l'évêque de Québec, le même jour où il lança son mandement sur les comédies, par un autre mandement interdit à de Mareuil, lieutenant réformé, un des acteurs des pièces jouées, l'entrée de l'église et la participation aux sacrements, mais pour une autre cause—car cette excommunication lui était venue parce qu'il était à la connaissance de l'évêque, d'après le rapport de personnes dignes de foi, qu'il s'était permis des propos injurieux à Dieu, à la sainte-Vierge et aux saints. Ce mandement lancé, de Mareuil voulut avoir une audience de l'évêque, mais ce fut en vain, il le fit donc sommer par un notaire d'avoir à lui donner copie de ce mandement.

Au sujet de l'accusation portée contre lui, il paraîtrait qu'en effet, deux ans auparavant, à son arrivée à Québec, étant en débauche, dit le chroniqueur, il avait chanté quelques chansons indécentes ; le comte de Frontenac qui en fut averti lui fit une sévère réprimande, mais depuis ce temps il avait eu recours à la pénitence, et il avait continué à accomplir les devoirs d'un chrétien et d'un honnête homme.

Cependant, la sommation faite par notaire avait donné l'éveil à l'évêque ; présumant, et avec raison que de Mareuil allait avoir recours au Conseil, il crut devoir prendre l'initiative en en parlant lui-même le premier février. Il raconta donc la ligne de conduite qu'il avait tenue à son égard, qu'il l'avait fait informer qu'il avertirait le Conseil de ses discours impies et impurs et que le Conseil saurait bien y apporter remède. « Si dit-il, en terminant, les officiers de justice ne jugent pas à propos d'en informer, j'attends de la religion et de la piété de Messieurs du Conseil qu'ils imiteront la conduite des autres parlements qui, sur des bruits moins publics, ont fait toutes les diligences possibles pour réprimer de pareils désordres. »

Le procureur-général partagea l'opinion de l'évêque. Dans son réquisitoire, il rappela que le roi avait défendu que la religion prétendue réformée s'établit dans ce pays, qu'il venait de révoquer l'édit de Nantes. « Il est donc juste, dit-il, de veiller en ce pays, à ce que ces sortes d'impiétés qui sont beaucoup plus dangereuses que la religion protestante, n'y trouvent d'asile, et je requiers pour le roi qu'il soit informé des impiétés et paroles impures prétendues proférées par le dit Mareuil, contre l'honneur de Dieu, de la sainte Vierge et des saints. « Le Conseil adopta un arrêt conforme à ces conclusions. Huit jours après, ce même de Mareuil, présentait au Conseil une requête demandant a être reçu, appelant comme d'abus du mandement de l'évêque contre lui. Il donnait pour raison que les formalités de l'Eglise et les règles du droit canon n'avaient pas été observées, qu'il n'avait pas été averti, qu'il n'avait pas reçu de monition. Ces raisons n'étaient pas valables, car d'après ce même droit canon, un évêque peut procéder de deux manières contre les pécheurs de

notoriété publique, il peut les faire avertir verbalement ou par monition, ou bien, si, d'après sa conscience, il juge la notoriété suffisante il peut sans avertissement, user des rigueurs de l'Eglise contre lui.

A la séance où l'arrêt ordonnant l'enquête contre de Mareuil avait été rendu, le gouverneur n'était pas présent, aussi à la séance suivante, Frontenac qui le protégeait ouvertement, le logeait et le pensionnait au château, manifesta-t-il son étonnement du procédé qu'on avait adopté à son égard, et le quinze mars, il s'en suivit une longue et violente discussion entre le gouverneur, l'intendant et le procureur-général, pendant laquelle ce dernier déclara que de Villeray procédait avec diligence à l'enquête au sujet des accusations portées contre le lieutement réformé, et que dans quelques jours elle serait terminée.

Cependant l'affaire des comédies tenait toujours au cœur de l'évêque ; pour comble de malheur le bruit se répandit dans la ville, qu'on allait représenter le *Tartuffe* au château. On peut juger quelles furent les alarmes du prélat. Une après-midi du mois de mars, le comte de Frontenac et l'intendant Champigny passaient près de l'église des Jésuites, lorsqu'ils rencontrèrent Mgr de Saint-Vallier qui venait dans un sens opposé. Tous les trois entrèrent en conversation, lorsque tout-à-coup l'évêque s'adressant au comte, lui dit : « Si vous ne voulez pas faire jouer le *Tartuffe*, je vous donne cent pistoles. » Frontenac reçut la propositon avec le plus grand sérieux ; il pensait, sans doute, que, comme bien d'autres, le prélat avait cru trop aisément à un bruit qui s'était répandu par la ville sans qu'on en connût l'auteur. Il accepta l'offre ; l'évêque lui souscrivit dans la rue un billet pour cent pistoles, qui furent payées le lendemain. L'abbé de la Tour, dans sa vie de Mgr de Laval, affirme que Frontenac fit monter la comédie du *Tartuffe* et qu'il la fit jouer au collége des Jésuites, à l'hôtel-Dieu et au séminaire de Québec, mais après m'être enquis des Dames religieuses de ces deux institutions, et au Séminaire, je me suis convaincu que ni les écrits, ni la tradition ne mentionnent ce fait, en sorte que l'abbé de la Tour a affirmé une chose entièrement fausse.

Pour bien comprendre l'interdit lancé contre de Mareuil, ainsi que les événements qui vont suivre, il ne faut pas les juger d'après les idées et les coutumes de notre temps, mais bien se reporter à l'époque où ces événements se passaient. A cette époque les évêques usaient fréquemment de leur pouvoir pour infliger les peines ecclésiastiques contre les pécheurs. Bien plus, certaine catégorie de pécheurs, non seulement étaient punis par l'autorité religieuse, mais encore tombaient sous le coup de la législation pénale. Je ne citerai, comme exemple, que ceux qui commettaient des irrévérences dans les églises, les blasphémateurs, et les personnes qui violaient la fidélité conjugale. Les irrévérences dans les églises étaient punis par l'amende, et quelquefois par des peines corporelles, telles que le pilori. Les blasphémateurs ou ceux qui avaient prononcé des paroles contre l'honneur de la sainte Vierge et des saints, étaient punis, la première fois par une amende, la deuxième, troisième et quatrième fois par une amende double, triple et quadruple, la cinquième fois, ils étaient mis au carcan, le dimanche, de 8 heures du matin, à 1 heure après midi ; la sixième fois, ils avaient la lèvre supérieure coupée avec un fer chaud, la septième fois la lèvre inférieure, enfin si, dit le texte de l'édit royal qui fut rendu en 1666, par obstination et mauvaise coutume invétérée, ils continuaient après toutes ces peines à proférer les dits jurements et blasphêmes, voulons et entendons qu'ils ayent la langue coupée toute juste, afin qu'à l'avenir ils ne puissent plus les proférer.

La femme adultère, selon la jurisprudence du 17me siècle, était généralement condamnée a être enfermée dans un couvent pour y demeurer en habit séculier l'espace de deux années, pendant lesquelles son mari pouvait la voir et la reprendre si bon lui semblait. S'il ne la reprenait pas ou qu'il vint à décéder pendant ce temps, le tribunal ordonnait qu'elle aurait la tête rasée, qu'elle serait voilée et vêtue comme les autres religieuses et filles de la communauté, pour y rester sa vie durant et y vivre selon les règles de la maison. Quant au complice de la femme, il était généralement condamné au bannissement, et à payer au mari une somme

élevée, comme réparation civile envers lui. Telle était alors en France, et par conséquent en Canada la législation criminelle, laquelle venait au secours de l'Eglise pour punir des crimes, qui aujourd'hui ne tombent plus dans le domaine de la justice, et qui ne sont pour ainsi dire jamais dénoncés et punis par l'autorité religieuse.

Mais revenons à Mgr de Saint-Vallier. Après sa plaisante transaction avec le comte de Frontenac, il partit pour faire une visite pastorale jusqu'à Montréal. Arrivé à Batiscan, où la compagnie de M. De Vaudreuil était en quartier d'hiver, il apprit, où plutôt il savait déjà, et le curé du lieu, M. Foucault, lui confirma le fait que deux personnes causaient du scandale dans sa paroisse par leurs relations illicites. Ici je cède à la tentation de citer un charmant passage sur ce sujet délicat, de Louis Veuillot, que je lisais dernièrement ; ce sera la morale de ce que j'ai à raconter. On pourra remarquer comme moi, dans cet extrait, que lorsque l'illustre et vaillant polémiste parle des faiblesses de notre pauvre humanité, il le fait avec tristesse et sans colère, tandisque lorsqu'il combat les libres-penseurs, les matérialistes, l'indignation l'emporte, et il flétrit impitoyablement ceux qui insultent à la religion qu'il professe, au Dieu crucifié qu'il adore et qu'il aime.

« Connaissez-vous rien de plus drôle, dit l'auteur des *Libres-Penseurs*, que deux personnages, un beau monsieur et une belle madame, attaché chacun à part, d'une chaîne sacrée, qui se laissent néanmoins conduire l'un vers l'autre par ce magicien qu'on appelle l'amour..... La belle passion commence à piquer. Avant de prendre le mors au dent, les victimes ont bien le temps d'apercevoir autour d'eux les cœurs que leur emportement va déchirer. Un mari, une femme, des enfants, une famille, des amis, tout cela vous a aimé, a travaillé, a souffert pour vous, tout cela veut votre affection, a besoin de votre vertu, est jaloux de votre bonheur. Et tout cela sera sacrifié, devra pleurer, devra rougir, parce que la fantaisie est venue à monsieur le chevalier ou à madame la comtesse de faire un roman. Je ne parle pas du crime, mais de la vilénie.....

« On manœuvre savamment, on se pipe, le pécheur

déploie moins de ruses contre le poisson que ces victimes n'en inventent pour s'attirer réciproquement et dépister le monde. On réussit..... Mais quoi, ce charme s'altère, l'amour baille comme l'hymen ; on s'ennuie. Nouvelle diplomatie, ruses nouvelles pour se découdre, ce n'est pas qu'on veuille finir, c'est qu'on a déjà recommencé. Ils parlent de l'enivrement du délire ; je ne vois là qu'un travail de patience. »

Donc à Batiscan, un beau monsieur, le chevalier Desjordy, commandant temporairement la compagnie de M. de Vaudreuil, et une belle madame, Marguerite de Brieux, dont le mari était absent, causaient du scandale par leurs relations par trop intimes. Champigny affirme dans une lettre adressée au ministre, le comte de Pontchartrain, que l'attachement qu'ils avaient l'un pour l'autre durait depuis plusieurs années, et Lamotte-Cadillac, écrivant sur le même sujet au même ministre, dit que, dans le temps de la visite de l'évêque, cet officier avait changé de quartier et était à Sorel depuis un mois, par ordre de M. de Vaudreuil, à la prière de Mgr. de Saint-Vallier qui lui avait demandé de le guérir de ce mal, moyennant quoi il lui promettait de ne plus lui parler de cette affaire.

Ce qui n'empêcha pas l'évêque de lancer contre les amoureux un mandement par lequel les églises de Batiscan et de Champlain leur étaient interdites. Le chevalier qui était à Sorel apprit cela ; et ne voulant pas y ajouter foi, il se rendit à Batiscan et, le lendemain de son arrivée, il alla à l'église pour y entendre la messe. C'était un lundi, et on y célébrait un service de funérailles. Le curé Foucault s'apercevant de la présence de Desjordy, interrompit la messe, passa dans la sacristie, se dépouilla de ses habits sacerdotaux et revint dans l'église où il déclara aux assistants que tant que le sieur Desjordy y serait ils n'auraient point de messe.

Le chevalier et madame de Brieux portèrent séparément leurs plaintes au Conseil et, quelques jours après, ils se portèrent appelants comme d'abus contre la publication du mandement d'interdiction. L'affaire fut référée au juge de Batiscan, il y eut, à la fin de février, 1694, une enquête dans laquelle des témoins déposèrent pour et contre les accusés.

Frontenac qui avait des correspondants partout, mais surtout dans l'armée, reçut par écrit une information qu'il vint déclarer publiquement au Conseil, le 23 mars. « J'ai, dit-il, reçu avis que le sieur Foucault, prêtre, curé de Batiscan, a prêché que ceux qui ont déposé pour la femme de Jean de Brieux étaient tous des faussaires et autres choses qu'il ne devait pas dire, il a même menacé de prison le nommé Sans-quartier, caporal de la compagnie de M. de Vaudreuil. » Le Conseil ordonna sur le champ au procureur-général d'informer de la vérité des faits reprochés au curé.

Suivons Mgr de Saint Vallier, jusqu'à Sorel. Là se trouvaient aussi en quartier d'hiver deux compagnies régulières. Là était *en exil*, par autorité supérieure, le trop tendre Desjordy, lequel était très-lié avec Jean de Bourchemin, capitaine d'infanterie, beau-frère de madame de Brieux. Je ne sais si ce fut sur dénonciation ou d'après l'observation personnelle inexacte de l'évêque, toujours est-il qu'il s'avisa d'écrire au comte de Frontenac que les deux amis n'avaient pas entendu la messe le dimanche de la Sexagésime. Cette lettre parvint au comte quelques jours après l'arrivée de ces officiers à Québec, lesquels, dit Lamotte-Cadillac se trouvèrent dans la salle de M. le comte lorsqu'il la reçut. « Il leur fit en présence de tout le monde une cruelle réprimande. Ces messieurs avaient beau s'excuser, monsieur le comte penchait toujours sur la lettre de M. l'évêque, enfin ces deux officiers supplièrent M. de Frontenac de leur permettre de se justifier par les voies de la justice. M. le comte leur dit qu'il ne pouvait pas s'y opposer. En effet, ces messieurs présentèrent requête au Conseil qui fut répondue, et ayant fait assigner à Saurel plusieurs témoins qui déposèrent les avoir vus à la messe dans l'église de Saurel, le jour même qu'ils furent accusés d'y avoir manqué, ils portèrent leur justification à M. le comte qui fut surpris de la méprise de M. l'évêque. »

Cependant la jeunesse dorée du temps faisait des siennes ; un soir de la fin de janvier, cinq de ses représentants, les frères Guyon, les jeunes Lemaistre, Lemoine de Martigny et Juchereau de la Ferté, allèrent prendre leurs ébats à la basse-ville, dans un cabaret

tenu par un nommé Laborde. Après avoir bu outre-mesure, ils firent un tapage d'enfer, puis ils sortirent dans la rue en criant et vociférant des injures contre M. l'évêque, qui défendait les comédies, et, pour passer leur rage, ils brisèrent les fenêtres des maisons de deux bons et paisibles bourgeois. Ils furent dénoncés, accusés et condamnés à l'amende, ainsi que le cabaretier pour avoir tenu sa maison ouverte à une heure indue. Trois ou quatre semaines après, deux individus enfoncèrent pendant la nuit la fenêtre de la chambre à coucher de l'évêque ; les soupçons tombèrent sur un nommé Guyon et sur de Mareuil, mais les preuves ne furent pas suffisantes pour amener une condamnation. L'affaire de ce Mareuil traînait en langueur; finalement l'enquête commencée contre lui au sujet des paroles impies et impures que lui reprochait l'évêque de Québec lui fut défavorable, et il fut mis en prison au secret, d'où il ne sortit qu'à la fin de l'année, par l'autorité du gouverneur.

La vigilance de Mgr de Saint-Valier s'étendait à tout et partout ; ayant appris que plusieurs officiers s'arrogeaient le droit de garder la paye des soldats, il fit défendre aux membres du clergé de les absoudre.

Or, voici comment, dans une lettre conjointe adressée au ministre, Frontenac et de Champigny expliquent la chose. « Nous nous trouvons ici, écrivent-ils, dans un cas qui fait beaucoup d'éclat, à l'occasion des soldats auxquels les officiers permettent de travailler en leur laissant la paye que les capitaines retirent, sous prétexte de payer ceux qui montent les gardes des travaillants. On ne reçoit nulle plainte ni du soldat qui travaille, ni de celui qui monte sa garde, mais monsieur l'évêque en a fait un cas de conscience, en défendant aux confesseurs de donner l'absolution aux officiers qui en usent ainsi. »

Enfin et pour terminer cette série de chicanes, j'ai à raconter la difficulté qui s'éleva entre Mgr de Saint-Vallier, le chevalier de Callières et les Récollets établis à Montréal.

Je me servirai pour cela de la version de Champigny, écrivain non suspect, grand dévot, grand ami de l'évêque. « Mgr de Saint-Vallier, écrit l'intendant au comte de Pontchartrain, étant à Montréal, fut invité par les

Récollets à présider à la cérémonie d'une profession, fit ôter le banc de M. de Callières pour mettre le sien, parce qu'il se trouvait à la gauche et avancé vers l'autel parce que l'église est petite. M. de Callières arriva au commencement de la cérémonie et se mit sur un prie-dieu, près de l'autel. L'évêque s'en formalisa, il s'approcha de lui et lui dit tout bas qu'il ne devait pas se placer où il était, à quoi de Callières lui répondit que cela lui était dû. Si vous restez, lui dit l'évêque, je sortirai. Faites comme il vous plaira, lui répondit de Callières. L'évêque se retira, en effet, sans faire la cérémonie qui fut faite par le supérieur. »

« Quelques jours après, l'évêque dit aux Récollets de faire enlever le prie-dieu qui était au milieu de l'église où s'était mis M. de Callières et où se met M. de Frontenac, lorsqu'il est à Montréal, et d'ôter aussi celui que lui-même avait pris pour lui à la cérémonie, et qui était la place ordinaire de M. de Callières ; les religieux lui obéirent. Le chevalier en fut averti ; il fit remettre son prie-dieu à sa place, et il dit ensuite publiquement qu'il allait mettre une sentinelle si on lui contestait ce qu'il disait être son droit. Quand l'évêque vit cela et qu'il connut le dessein de Callières, il interdit l'église, et la fit fermer. »

Cet interdit fut violé, car deux mois après, les Récollets ouvrirent de nouveau leur église. L'évêque leur fit signifier trois monitions, mais comme elles n'avaient aucun effet, il prononça contre eux une interdiction, la fit publier à Montréal avec les monitions qu'il avait faites, et où les causes principales qui l'avaient contraint à en user ainsi étaient expliquées. Comme dans la troisième de ces monitions, il était fait allusion au chevalier de Callières à cause du prétendu commerce avec la sœur du supérieur, le gouverneur de Montréal rédigea un écrit qu'il rendit public, en le faisant publier par le major de la ville, et afficher à la porte de l'église paroissiale au son du tambour, et en le faisant garder par une sentinelle. Dans cet écrit il était dit que ce que monsieur l'évêque avait inséré contre lui dans ses monitions étaient des impostures dont il voulait se servir pour autoriser son prétendu interdit jeté contre l'église de Récollets. Telle est la version de l'intendant de Champigny.

Maintenant pour corroborer ses dires, je vais citer l'allusion qui est faite au chevalier de Callières, dans la troisième monition ; la voici : « Le supérieur du dit couvent estant lié avec le gouverneur de la dite ville, (Montréal), par des intérêts que tout le monde sait, et qu'on n'oserait exprimer de peur de faire rougir le papier. » Cette allusion s'explique d'après ce qu'en dit Champigny, plus haut, et aussi d'après un mémoire du temps touchant ce démêlé. C'est que l'évêque voulait par là laisser entendre que le père Joseph, supérieur, qui était un Denis de la Ronde, favorisait une galanterie entre sa sœur, Madame de La Naudière, et le chevalier de Callières. Et le même mémoire ajoute que l'évêque savait bien que le père Joseph était un des meilleurs et des plus saints religieux de son ordre, et que la dame à laquelle il était fait allusion tenait une conduite irréprochable.

Il va sans dire que de Callières porta plainte au Conseil Souverain, par une requête du 27 octobre 1694. et, le 13 décembre, il demandait à ce même Conseil qu'il lui fut permis de faire assigner l'évêque et les ecclésiastiques qui avaient publié les monitions et le mandement d'interdiction des Recollets, pour les faire déclarer nuls et comme non avenus, et que ceux qui les avaient publiés ainsi que l'évêque fussent tenus de lui faire réparation d'honneur.

Mais l'évêque était parti pour la France, ainsi que le procureur-général, et tous ces appels comme d'abus, monitions, excommunications, concernant les comédies, de Mareuil, Desjordy, de Brieux, de Callières ayant été, par arrêt du Conseil référés au roi, Mgr de Saint-Vallier et le procureur-général Dauteuil emportèrent chacun les pièces et documents dont ils entendaient se servir pour éclairer le ministre d'Etat sur ces différentes affaires, afin qu'il en donnât la solution et terminât ces querelles sans fin.

Maintenant et avant de terminer, disons un mot des appels comme d'abus.

En constatant tant d'appels comme d'abus au Conseil Souverain depuis son existence jusqu'à cette célèbre année 1694, sachant que le Conseil suivait exactement

la jurisprudence des cours souveraines, ou des parlements de France, en constatant encore que les évêques ou les dignitaires ecclésiastiques ne recusaient pas les tribunaux devant lesquels ils étaient cités, je me suis dit naturellement ceci : dans un royaume où la religion catholique est la religion de l'Etat, où le souverain s'appelle le roi très-chrétien, cette procédure étrange doit avoir été permise par quelque concordat, par quelque privilège ou concession de la papauté, sans cela elle n'aurait pas passé dans la jurisprudence. Eh bien ! je me suis trompé. Voilà tout. Jamais ces appels n'ont été permis par le chef de l'Eglise. Il n'a pas jugé à propos d'intervenir dans chaque cas, en France. Mais les décrets des Conciles étaient toujours là pour les prohiber. Seulement les papes ne croyaient pas devoir entrer chaque fois en difficulté avec le souverain, le clergé et la nation.

Mais d'abord, qu'est-ce que l'appel comme d'abus ? Les canonistes le définissent « un recours à la puissance séculière dans les affaires ecclésiastiques et spirituelles.»

Les juristes gallicans appellent abus, les entreprises des ecclésiastiques contre la jurisdiction et les droits laïques ; alors pour arrêter l'abus ou en interjète appel.

Quelques auteurs font remonter l'origine de l'appel comme d'abus au roi Philippe-le-Bel, mais ce sentiment n'est point fondé. La lutte entre Philippe-le-Bel et le pape Boniface XIII avait pour but immédiat l'émancipation de la puissance temporelle du contrôle et de la direction de la puissance spirituelle, et la restriction des limites de la jurisdiction ecclésiastique. Ce ne fut que plus tard qu'on essaya de soumettre la puissance spirituelle à la temporelle, l'Eglise à l'Etat, certains actes des supérieurs ecclésiastiques aux tribunaux civils ; alors naquit l'appel comme d'abus. Il ne paraît en France que vers le XVme siècle, sans qu'on puisse exactement préciser l'époque. Il devint d'un usage fréquent en France, sous François Ier. Il fut légalisé par l'ordonnance royale de Villers-Coteret, en 1539.

Comme protestation de l'Eglise contre ces appels, je citerai le concile de Trente, qui rappelle aux princes et aux magistrats l'obligation qu'ils ont de respecter la

liberté et l'immunité ecclésiastiques, et menace de la colère divine ceux qui oseront les violer.

La célèbre bulle dite *Bulla cœnæ* déclare excommuniés *ipso facto* tant ceux qui recourent à la puissance séculière, pour faire révoquer ou annuler les sentences, décrets, provisions, statuts des juges supérieurs ecclésiastiques, comme aussi les juges et magistrats qui reçoivent de tels recours.

Il existe aussi plusieurs décisions de la congrégation du Concile, lesquelles déclarent nettement qu'on encourt *ipso facto* l'excommunication majeure, pour avoir fait appel ou recours aux juges séculiers dans une cause ecclésiastique.

Telle est d'une manière sommaire la doctrine de l'église à ce sujet. Et cependant malgré ces protestations, ces enseignements de l'Eglise, il y eut en France, depuis François 1er jusqu'à la révolution, des milliers d'appels comme d'abus portés devant les cours souveraines. Si l'on me demande comment expliquer cela, je répondrai que cette explication est en dehors de mon sujet et qu'elle m'entraînerait dans une disgression trop longue.

Je m'arrête ici, mesdames et messieurs, non sans vous prier de suspendre le jugement que vous seriez tentés de porter sur les actes de Mgr de Saint-Vallier, jusqu'à ce que je puisse donner mes explications pour lesquelles le temps me manque ce soir, et sans vous remercier bien cordialement de l'attention soutenue avec laquelle vous avez écouté la lecture de mon modeste travail.

Dans une prochaine conférence, nous verrons la suite et la fin de la deuxième administration du comte de Frontenac, laquelle se termina par sa mort arrivée à la fin de l'année 1698.

PAUL DE CHOMEDEY

SIEUR DE MAISONNEUVE

FONDATEUR DE MONTRÉAL

ÉTUDE HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE (1)

Par M. H. J. J. B. CHOUINARD

PRÉSIDENT DE L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC

1640-1653

I

Le 6 janvier 1643, une imposante cérémonie religieuse s'accomplissait au milieu des solitudes glacées de la Nouvelle-France.

Le modeste et pieux chroniqueur qui a rédigé la *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année* 1643, a rapporté ce fait en quelques mots. Voici comment il s'exprime : « Le jour étant venu, qui fut » le jour des Roys, qu'on avait choisi pour cette céré- » monie, on fit M. de Maisonneuve premier soldat de la » Croix, avec toutes les cérémonies de l'Eglise. »

(1) Conférences données à l'Institut Canadien, le 22 mars 1880, et le 14 décembre 1881 ;—à la Salle Victoria, le 22 décembre 1881.

Comme pour laisser aux conteurs de l'avenir libre carrière à leur imagination, à leur recherche des ornements du beau langage, il a simplement consigné les faits. Mais ce qui n'était pour lui que la chronique est devenu pour nous l'histoire qu'embellit la légende. Essayons de retracer cette touchante cérémonie.

Nous sommes dans l'île de Montréal, où de Maisonneuve vient de fonder Ville-Marie, sur la place Royale où s'élèvent des constructions nouvelles. Dès l'aurore, tous les habitants se sont mis en mouvement. Car le jour qui se lève est consacré à de solennelles actions de grâces. Vêtus de leurs habits de fête, et réunis dans une des maisons du fort, ils suivent avec avidité les détails de la cérémonie religieuse qu'accomplissent en ce moment les révérends Pères Jésuites, premiers desservants de Ville-Marie. Il doit être sept heures. Les clartés de l'aube matinale illuminent la figure austère d'un homme dans la force de l'âge, dont les traits à la fois énergiques et distingués trahissent la noble origine ; prosterné au pied du saint autel, il est absorbé dans la prière. Peut-être est-il là depuis bien longtemps, peut-être ne vient-il que d'achever *la veillée des armes*, que faisaient, au moyen-âge, tous les preux, avant de consacrer leur épée au service de la religion et de toutes les bonnes causes. Car ce soldat a demandé à sa sainte mère l'Eglise d'être *fait premier soldat de la croix*, et l'Eglise l'a jugé digne de cet honneur. Ce petit peuple, poignée de braves qui le reconnaît comme son chef et le vénère comme un père, suit avec émotion les magnifiques paroles dont la liturgie se sert, dans le cérémonial des évêques, pour consacrer en quelque sorte les membres de ce héros chrétien, qui lui fera bientôt et souvent un rempart de son corps.

« Dieu tout puissant, » dit l'Eglise, « vous qui avez » consacré la croix, en l'imprégnant du sang précieux » de votre Fils,..... qui, par la vertu de cette croix véri- » table, avez arraché le monde à l'esclavage du démon, » nous vous en supplions, bénissez cette croix, image » de la vôtre, et remplissez-la de votre grâce et de votre » puissance, afin que celui qui la portera en mémoire » de la passion et de la croix de votre divin Fils, soit » protégé dans son corps et dans son âme par la vertu

» céleste et par la bénédiction que vous y attachez. Et » de même que vous avez béni autrefois la verge d'Aaron, » afin qu'il pût s'en servir pour repousser la perfidie » des rebelles, bénissez cette croix, afin qu'armée de » votre toute puissance, elle serve à déjouer les artifices » du démon ; qu'elle assure à ceux qui la portent la » santé de l'âme et du corps, et qu'elle fasse fleurir en » eux les merveilles de votre grâce. Seigneur, vous » qui avez enseigné à vos disciples que celui qui veut » vous imiter doit se renoncer à lui-même et vous » suivre en portant comme vous la croix, nous implo- » rons votre clémence infinie, et nous vous prions de » protéger partout et toujours et contre tous les dangers » votre serviteur ici présent, qui, obéissant à votre pré- » cepte, veut se renoncer à lui-même, prendre la croix » et vous suivre, et qui veut se consacrer à la défense » du peuple que vous avez choisi, pour le protéger » contre ses ennemis. Nous vous en supplions, pardon- » nez-lui tous ses péchés en considération de l'offrande » qu'il vous fait de sa personne et de sa vie. Seigneur, » vous qui êtes la voie, la vérité et la vie, vous qui êtes » la force de ceux qui ont mis en vous leur espérance, » aplanissez les chemins qu'il va suivre. Faites-le tri- » ompher de tous les obstacles, et que, fortifié par votre » toute puissance, il sorte vainqueur des épreuves qu'il » lui faudra traverser. Envoyez-lui, Seigneur, votre » ange Raphaël, ce fidèle compagnon de Tobie dans » son voyage, qui guérit son père aveugle ; qu'il soit » son défenseur, quand il marchera vers l'ennemi ; ou » quand il reviendra triomphant, qu'il le délivre de » toutes les embûches de l'ennemi, et qu'il le protège » contre tout aveuglement de la chair et de l'esprit. » Enfin, qu'au terme du voyage, votre divine bonté le » ramène sain et sauf et vainqueur vers les siens. »

Ainsi parle l'Eglise à ce chrétien d'élite en qui tout annonce l'autorité et le commandement, car cet homme, c'est de Maisonneuve.

Ce tableau peut paraître fantaisiste et pourtant il n'y a là qu'une page détachée de nos annales. Quelque scrupule qu'éprouve un historien à consigner de pareils actes, ils n'en restent pas moins vrais, et tout en confirme l'authenticité. Mais est-ce notre faute à nous si

nos aïeux ont baigné de leurs larmes pieuses, et souvent arrosé de leur sang versé pour Dieu et pour la patrie, tant de pages de notre histoire qui racontent des scènes aussi dramatiques, aussi émouvantes que celles que nous venons de retracer ?

Non ! c'est là la plus noble part de l'héritage que nos pères nous ont légué, et, fidèles gardiens de ce dépôt, nous nous ferons toujours un honneur et un devoir de les montrer aux yeux de l'univers, car ce sont là nos joyaux. Mais nous veillerons avec soin pour que nos mains fragiles et souvent téméraires, en touchant ces précieux trésors, n'en ternissent jamais l'éclat.

C'est dans ces sentiments que nous entreprenons de faire une étude historique et biographique sur le héros de la scène religieuse que nous venons de raconter, sur Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fondateur et premier gouverneur de Montréal, et l'une des gloires de la Nouvelle-France.

II

L'histoire nous apprend peu de choses sur l'origine de notre héros et sur les premières années de sa vie. Quelques recherches que l'on ait faites, on n'a pu constater d'une manière certaine ni le lieu, ni la date de sa naissance : la famille de de Maisonneuve paraît s'être éteinte avec le fondateur de Montréal. Les auteurs contemporains nous le représentent comme l'unique héritier d'une ancienne et noble race : « Gentilhomme, d'une des meilleures familles de la Champagne, » nous dit le Père Charles Lallemant, dans les Relations. Des mémoires de ce temps nous apprennent qu'avant de partir pour la Nouvelle-France, M. de Maisonneuve dut aller à Troyes pour prendre congé de sa famille, et qu'il eut à consoler son vieux père, affligé de cette détermination.

Mais une étude attentive de la carrière publique de M. de Maisonneuve nous révèle suffisamment ce que durent être son enfance et sa première jeunesse. En examinant de près la vertu éprouvée, les qualités éminentes dont il fait preuve dans la maturité de sa vie, on devine aisément quels exemples et quelles leçons

furent son aliment quotidien dès son bas-âge. Né dans les premières années du dix-septième siècle, qui a fourni tant de beaux caractères, l'honneur de l'Église et de l'Etat, il reçut de bonne heure cette éducation forte et généreuse dont on cherche aujourd'hui à retrouver le secret.

Figurons-nous un de ces modestes manoirs de province, pépinière inépuisable où se recrutait la fleur des classes dirigeantes de cette époque. Plus d'honneurs que de richesses, plus de bonheur domestique que d'opulence, tel est le mot qui, bien souvent pour ces familles, est le résumé de toute leur histoire. Mais en revanche, on y prise bien haut l'honneur sans tache du blason, le courage militaire, patrimoine des aïeux, toutes ces vertus chrétiennes et civiques qui sont la base de la véritable grandeur d'un peuple.

De temps à autre, le chef de la maison vient se reposer là des fatigues de la guerre : car de bonne heure il a suivi le régiment dans lequel ses quartiers de noblesse lui ont valu un brevet d'officier. Il emploie ses loisirs à initier aux secrets de l'art militaire, son fils aîné voué d'avance, comme lui, et probablement comme tous ses aïeux, au métier des armes, et dont la place doit être déjà marquée au régiment, à côté de son père. Peut-être la fortune de la famille permet-elle d'employer un précepteur ; sinon, le père enseigne lui-même à son fils les lettres et les sciences humaines qu'il a étudiées et approfondies.

Comme distraction à ces occupations sérieuses, l'enfant n'a qu'à se tourner vers sa mère pour apprendre d'elle, avec une instruction religieuse solide, les leçons et les exemples de ces vertus aimables dont elle-même est un parfait modèle, et de cette piété éclairée, fervente, dont elle répand autour d'elle la bonne odeur. Dans ce milieu si calme, dans cette atmosphère si pure, si sereine, l'intelligence, le cœur, l'âme, toutes les passions généreuses, tous les nobles instincts se développent dans cet enfant avec une puissance de sève, avec une vitalité qui présagent des fruits abondants pour l'avenir. Bien plus, ses manières empruntent peu à peu à la politesse, à la distinction innées de son père ; et la grâce charmante, l'élégance exquise de sa mère achèvent en lui cette éducation si heureusement commencée.

Ainsi dut s'écouler l'enfance de M. de Maisonneuve.

Mais laissons la parole à M. Dollier de Casson, qui, après avoir raconté comment la divine Providence amena M. de Maisonneuve comme par la main jusque sur le théâtre où il devait remplir si dignement sa mission, apprécie en ces termes la carrière antérieure de notre héros : (1)

« La Providence.....lui avait fait commencer le métier » de la guerre dans la Hollande, dès l'âge de treize ans, » afin de lui donner plus d'expérience ; elle avait eu le » soin de conserver son cœur dans la pureté, au milieu » de ces pays hérétiques, et des libertins qui s'y ren- » contrent, afin de le trouver par après digne d'être le » soutien de sa foi et de sa religion en ce nouvel établis- » sement ; elle le tint toujours dans une telle crainte » des redoutables jugements derniers, que, pour n'être » pas obligé d'aller dans la compagnie des méchants se » divertir, il apprit à pincer du luth, afin de passer son » temps seul, lorsqu'il ne se trouverait pas d'autres » camarades.

» Quand le temps fut venu auquel elle voulait l'occu- » per à son ouvrage, elle augmente tellement en lui » cette appréhension de la divine justice, que pour éviter » ce monde perverti qu'il connaissait, il désira d'aller » servir son Dieu dans sa profession dans quelques » pays fort étrangers. Un jour, roulant ces pensées dans » son esprit, elle lui mit en mains chez un avocat de » ses amis une relation de ce pays dans laquelle il était » parlé du Père Chs Lallemant, depuis quelque temps » revenu du Canada ; là dessus, il pensa à part soi que » peut-être dans la Nouvelle-France, il y avait quelques » emplois où il pourrait s'occuper selon Dieu et son » état parfaitement retiré du monde ; pour cela il s'avisa » d'aller voir le Père Chs Lallemant auquel il découvrit » l'intime de son âme. »

De ce jour, le brillant officier du Roi, reconnaissant dans cet appel la voix de Dieu, se consacra tout entier à son service, dans cette terre lointaine déjà connue sous le nom de Nouvelle-France.

(1) Dollier de Casson, Histoire de Montréal. Page 9.

III

Nous sommes en 1640. L'Europe entière suit avec intérêt les progrès de l'empire colonial qui surgit dans le nouvel hémisphère. Essayons d'embrasser d'un coup d'œil le spectacle qui s'offre à nos regards.

Un siècle et demi s'est écoulé depuis la découverte du Nouveau-Monde, et déjà le nom de Christophe Colomb est tombé dans l'oubli. D'autres navigateurs ont suivi ses traces, et avec moins de génie mais plus de bonheur, ils explorent en tous sens cette « Mer Ténébreuse, » dont, le premier, il osa affronter les dangers. Pour eux, l'Océan n'a plus de ces barrières réputées infranchissables, de ces horizons effrayants pour les courages les plus intrépides, et à travers lesquels le regard inspiré du hardi Génois entrevit les richesses d'une nouvelle terre promise. Mais, dans le cœur de Christophe Colomb, la foi religieuse la plus pure s'unissait au patriotisme le plus désintéressé, et il marchait à la conquête de ces contrées nouvelles, avec le zèle d'un apôtre et avec les vues larges et prévoyantes d'un homme d'état sincèrement dévoué aux intérêts de sa patrie d'adoption, tandis que, chez ses successeurs, on trouve rarement à un degré aussi éminent cet heureux mélange des vertus du pieux fidèle avec les qualités du grand citoyen. S'ils procèdent avec plus de science que Colomb, et d'après des plans mûris, non avec plus de sagesse, mais plus solidement appuyés sur les leçons de l'expérience, on ne peut dire que tous agissent avec le même désintéressement. L'espoir de faire fortune, l'appât des récompenses enflamment leur zèle, car depuis longtemps déjà les souverains de l'Europe ont les yeux fixés sur l'Amérique, et tout en feignant l'indifférence pour les découvertes nouvelles, ils ont songé à y créer des empires tributaires dont les trésors enrichiront leurs finances appauvries. D'ailleurs, un motif plus impérieux les pousse à s'emparer de la direction du mouvement qui entraîne leurs sujets vers le Nouveau-Monde.

Pendant que l'Europe féodale se querellait sur les champs de bataille où elle versait le plus pur de son sang, un souffle de liberté a fait tressaillir les peuples.

Les communes se sont affranchies, les masses que l'on croyait endormies dans la servitude ont secoué leur torpeur ; elles réclament leur part dans ce mouvement social et intellectuel qui a donné naissance à la Réforme et amené la Renaissance des lettres et des beaux-arts, et dont les forces viennent d'être centuplées par l'invention de l'imprimerie.

A peine les rois ont-ils dompté leurs vassaux, qu'ils voient se dresser devant eux le spectre de la souveraineté populaire. Aussi s'empressent-ils de fonder leur puissance coloniale dans ce nouvel hémisphère, dont les plages inexplorées offriront un vaste champ aux esprits affamés d'aventures et d'indépendance, et à l'activité dévorante des classes populaires.

Les hommes d'Etat eux aussi ont fini par apprécier l'importance des colonies pour acquérir l'influence extérieure et pour fonder une puissance maritime. Pour assurer davantage la réussite de leurs projets, ils appellent à leur secours la classe mercantile. Commerçants et armateurs s'empressent de répondre à cette invitation, car ils comprennent qu'agrandir le domaine de la patrie, c'est ouvrir au commerce des voies nouvelles. Sachant par expérience que l'esprit d'association centuple les forces, ils se forment en compagnies puissantes qui couvrent en peu d'années le monde entier de leurs comptoirs. Sur ces flottes qui sillonnent les mers en tout sens monte le missionnaire, porteur de la bonne nouvelle, qui s'en va dans les contrées infidèles faire moisson d'âmes pour remplacer celles que l'Eglise a perdues dans ce triste naufrage des consciences qui s'appelle *la Réforme*.

Dès les premières années du seizième siècle, les trésors de l'Afrique, des contrées asiatiques et des îles de l'Océanie, ne suffisant plus à la cupidité des marchands européens, les Portugais et les Espagnols s'étaient élancés sur les traces de Colomb, et la plus riche moitié du nouveau continent était devenue la proie des deux souverains de la péninsule ibérique.

Les colonies espagnoles et portugaises en Amérique étaient déjà florissantes, lorsqu'au commencement du dix-septième siècle, la Hollande et l'Angleterre, après avoir encouragé et soutenu de hardis explorateurs,

songèrent à s'établir dans l'Amérique du Nord. La première de ces puissances n'a fait que passer sur ce continent. Mais l'Angleterre jetait en 1606, dans la Virginie, les bases d'une puissance, aujourd'hui fière et respectée.

IV

Telle était, esquissée à grands traits, la situation de l'empire colonial des puissances européennes, lorsque le 3 juillet 1608, longtemps après que Vérazzani et Cartier eussent, pour le roi de France, l'un reconnu les côtes du Golfe, et l'autre exploré les rives du Saint-Laurent, une poignée d'hommes d'élite arbora le drapeau aux fleurs de lys sur le rocher de Québec. Ce jour-là, la France et l'Eglise prirent possession définitive de ce qui fut depuis la Nouvelle-France.

Il n'entre pas dans le cadre de notre sujet de parler longuement de ces hardis pionniers de la civilisation française en Canada. Nous ne redirons pas les privations, les souffrances que leur firent endurer de longs et pénibles voyages, et la rigueur du climat, ni les ennuis, les inquiétudes, les angoisses que leur causèrent souvent l'éloignement de la mère-patrie, l'insuffisance des secours qu'on leur envoyait et le voisinage dangereux des nations sauvages. Non : car, chez nous, comme ailleurs, l'histoire se répète, et nos récits, émouvants peut-être, feraient double emploi ; puisque, ayant à raconter l'établissement de Ville-Marie et les premières années de son histoire, nous aurons à louer dans M. de Maisonneuve et ses intrépides compagnons des actions aussi éclatantes, des vertus aussi héroïques.

Contentons-nous de saluer en passant une grande figure que le temps emporte, mais que l'on aperçoit encore dominant, dans les brumes du passé, le lieu qui fut témoin de ses travaux. Inclinons-nous devant la mémoire de Samuel de Champlain, le fondateur et le père de la Nouvelle-France. Et pourquoi ne dirions-nous pas que la Providence l'avait admirablement doué pour mener à bonne fin cette religieuse entreprise ; —qu'il se consacra tout entier à son œuvre ;—qu'il lui sacrifia son temps, sa fortune, sa haute intelligence,

son repos, sa santé, ses affections les plus chères, les saintes joies de la famille, tout enfin ;—que, pendant trente-deux années de sa vie, sur ce coin de terre, ignoré du reste de l'univers, et où ni les honneurs, ni la gloire ne vinrent à lui ici-bas, il travailla sans relâche au service de sa patrie et de son Dieu, jusqu'au jour où la mort vint l'enlever à l'affection de ceux qu'il appelait *ses enfants.*

Qui ne voit l'étonnante ressemblance que ce tableau de la vie de Champlain, si flatté qu'il paraisse, offre, dans quelques-uns de ses traits généraux, avec la vie de M. de Maisonneuve ?

V

Sous la sage administration de M. de Montmagny, digne successeur de Champlain, la Nouvelle-France, exploitée par les compagnies commerciales, et trop négligée par la mère-patrie fait cependant des progrès remarquables.

Ce qui frappe au premier abord, c'est moins le nombre des colons que le caractère de stabilité et de grandeur des institutions considérables qu'elle renferme, et qui sont dues uniquement à la munificence de quelques riches particuliers. Ce petit peuple de deux cents âmes seulement, a déjà son collège des Jésuites, son Hôtel-Dieu, son couvent des Ursulines pour l'éducation des filles, tous installés dans des bâtiments solides et convenables, et pourvus de dotations suffisantes pour assurer leur avenir. Québec, ayant à sa tête un gouverneur muni des pouvoirs les plus étendus, est déjà un poste fortifié qui fait un commerce considérable, dont les profits tentent les spéculateurs les plus entreprenants de l'époque (1).

(1) Il y avait bien aussi le couvent des Récollets, voués aux missions sauvages, mais alors il était désert.

Les Pères Récollets, venus à Québec d'abord en 1615, avec Champlain, posèrent la première pierre de leur couvent de Notre-Dame des Anges, le 3 juin 1620, sur les bords de la rivière St-Charles, où s'élève maintenant l'Hôpital-Général. Ils demeurèrent en Canada de 1615 jusqu'à la prise de Québec par les Kirke, en 1629 ; mais ils durent passer en France à la reddition de Québec

Mais, à la base de ce système, il manquait une pierre fondamentale. L'établissement de colonies n'avait pas encore été officiellement décrété comme mesure d'utilité publique. Les rois de France avaient bien ouvert libre carrière à tous ceux de leurs sujets qui voudraient à leurs risques et périls établir des postes de commerce dans le Nouveau Monde ; mais contents de se soustraire à la nécessité d'accomplir des sacrifices personnels ou de courir, aux frais de l'Etat, les hasards de pareilles entreprises, ils avaient laissé le champ libre à l'initiative individuelle, certains d'avance qu'il leur serait toujours facile de recueillir ensuite sans danger et avec plus de chances de succès, pour le compte de la nation, le bénéfice des travaux et des dépenses faits par de simples particuliers. Mais on peut dire que, jusqu'à l'époque dont nous parlons (1640), la somme des profits réalisés donne la mesure certaine des dépenses faites par les particuliers ou les compagnies à qui la France avait abandonné le monopole des pêcheries et de la traite des pelleteries dans l'Amérique du Nord, et que ces habiles spéculateurs éludaient

et ne revinrent dans la Nouvelle-France qu'en 1669, sous l'administration de M de Courcelles.

De 1629 à 1669, le monastère de Notre-Dame des Anges a donc été désert et abandonné à l'action destructive du temps. Ses premiers occupants ne devaient plus le revoir. Car, malgré leurs instances, les Récollets ne purent obtenir du Roi la permission de reprendre leurs missions dans la Nouvelle-France qu'en l'année 1669. L'histoire nous apprend que l'un d'eux, le Père Le Caron, premier apôtre des Hurons, « en éprouva un tel chagrin, dit Ferland, qu'il en tomba malade et mourut le 29 mars 1632, en odeur » de sainteté, peu de jours avant le départ, pour le Canada, des » vaisseaux qui devaient aller reprendre, au nom du Roi Très-» Chrétien, possession de la Nouvelle-France. »

Touchant exemple de la puissance irrésistible qui attirait vers cette contrée alors inhospitalière tant d'âmes enthousiastes, atteintes de cette nostalgie du ciel, de cette soif du martyre que rien ne pouvait assouvir si ce n'est le renoncement à toutes les joies de la terre et la recherche des tourments les plus affreux.

M. Parkman a tenté d'expliquer à sa manière l'espèce d'ostracisme dont les Récollets furent frappés pendant quarante ans. M. Ferland paraît avoir dit l'exacte vérité quand il déclare que l'autorité religieuse consentait à leur retour, mais que les chefs de la Compagnie des Cent-Associés craignaient que l'introduction de deux ordres différents, dans un pays où il n'y avait pas encore

adroitement l'exécution des clauses de leurs chartes qui leur imposaient l'obligation de fonder des établissements permanents, de véritables colonies. Mais, hâtons-nous de dire, pour l'honneur du nom français, que ces commerçants entreprenants surent choisir pour leurs lieutenants de véritables administrateurs de la chose publique, des Champlain, des Montmagny, dont l'initiative éclairée ne s'arrêtait pas aux limites étroites de leurs commissions et qui, tout en servant avec probité les intérêts de leurs commettants, avaient sans cesse devant les yeux l'intérêt public et la raison d'état. Il est vrai que souvent ils ne purent pas concilier ensemble les intérêts si divers du commerce qui cherche les profits prompts et faciles et l'intérêt public pour qui les sacrifices d'argent ne sont rien. D'ailleurs, les sages représentations des gouverneurs étaient rarement écoutées dans les conseils de ces marchands avides. Aussi, malgré l'activité et le courage déployés par Champlain et de Montmagny, voit-on qu'en 1640 la situation de la Nouvelle-France était de nature à

d'évêque, ne causât des jalousies et des tiraillements nuisibles à la cause de la religion. De plus, le Sieur Jean de Lauzon, intendant des affaires du Canada, et président du Conseil du Canada, s'y opposa formellement, dans la pensée que le pays n'était pas prêt à soutenir un ordre mendiant.

Les Récollets arrivèrent à Québec en 1669, après avoir fait pour ainsi dire deux fois naufrage dans la traversée, et ils trouvèrent leur couvent de Notre-Dame des Anges en pleine décadence et presque complètement ruiné. Leurs terres étaient passées en d'autres mains. « Le Provincial, dit à ce sujet la Mère de l'Incarnation, nous a assuré que, pour le bien de la paix, il laisserait les terres aux particuliers qui les possèdent et se contenterait d'un fort petit espace pour se bâtir. Ces religieux vont se rétablir sur leurs anciennes ruines ; en attendant ils sont logés à notre porte, et notre église est commune à eux et à nous » Mais M. de Lotbinière ne voulut pas tirer avantage d'une résolution si généreuse. Il remit aux Récollets tout ce qu'il possédait de leurs anciennes terres, et de leur côté, les religieuses de l'Hôtel-Dieu, héritières de Madame de Repentigny, transigèrent avec eux. Comme ils avaient perdu leurs titres dans la traversée, le gouverneur-général leur en accorda de nouveaux, « pour les obliger davantage, » dit-il, « par là, à continuer les secours spirituels qu'ils donnaient à ce pays. »

C'est ainsi que, après quarante ans d'absence, les Récollets reprirent, en 1669, possession de leur monastère de Notre-Dame des Anges, sur la rivière Saint-Charles.

inspirer des inquiétudes sérieuses sur l'avenir qui lui était réservé.

Si, d'un côté, les fondations religieuses avaient pris racine dans le pays, si l'œuvre de la conversion et de la civilisation des sauvages avait donné des résultats consolants pour l'Eglise, de l'autre, le développement matériel n'avait pas correspondu à cet épanouissement, à cette floraison de la vie catholique dans une terre nouvelle.

La colonie se composait de prêtres et de religieuses, de soldats, de marins et d'employés de commerce. Mais très peu de colons s'étaient mis à cultiver la terre. La rigueur extrême du climat, les dépenses considérables à faire pour se maintenir jusqu'à ce que les défrichements fussent assez avancés pour que la terre nourrît les cultivateurs, étaient des obstacles sérieux au développement de l'agriculture.

De plus, l'arrogance, l'audace des Iroquois ne connaissait plus de bornes. Chaque jour, des courriers apportaient la nouvelle de quelque acte de cruauté barbare, de quelque hardi coup de main tenté par eux avec succès, sur quelque point de la colonie, souvent même sous les yeux des Français, trop faibles pour leur résister.

VI

Mais la Providence veillait avec amour sur le berceau de ce peuple enfant destiné à répandre, à planter solidement la foi catholique sur ce continent. Autrefois, pendant des siècles, elle avait soutenu et préservé le peuple hébreu, cet autre enfant, objet de tant de sollicitude, chargé de conserver et de transmettre à travers les âges, au milieu des civilisations égarées et corrompues de l'antiquité, le précieux trésor de la religion primitive. De même, elle inspira, au milieu du dix-septième siècle, à de grandes dames, à de saints prêtres, à de pieux laïques, la pensée de consacrer une large part de leur fortune, et même chez quelques-uns leur vie, pour la conversion des infidèles. Ces âmes ferventes et pures, qui depuis des années priaient pour l'extension du royaume de Dieu sur la terre, pour la

conversion des pécheurs, se sentent un jour éprises d'un saint zèle pour l'œuvre des missions de la Nouvelle-France que les *Relations des Jésuites* viennent de leur révéler. Elles brûlent du désir de coopérer, dans la mesure de leurs forces, aux travaux apostoliques des saints missionnaires qui évangélisent cette contrée lointaine. Comme l'amour du lucre, le désir de s'enrichir, avaient empêché les commerçants dans le trafic de la Nouvelle-France de poursuivre la pensée chrétienne de Jacques Cartier de convertir les sauvages, et de fonder là un empire catholique, Dieu mit au cœur de ses pieux serviteurs un désintéressement complet des biens périssables de ce monde. Et pour marquer cette œuvre d'un caractère encore plus religieux, il entoure sa naissance et ses premiers développements de circonstances extraordinaires, où le merveilleux chrétien apparaît mêlé à des faits qui tiennent du miracle, intimement liés à la réalité des événements les plus ordinaires de la vie. Une inspiration d'en haut pousse les unes vers les autres ces âmes pieuses, étrangères pour la plupart les unes aux autres. Et comme autrefois saint Paul, ermite, et saint Antoine dans le désert, saint François d'Assise et saint Dominique dans une église de Rome, Jérôme le Royer de la Dauversière, receveur des finances à La Flèche, et Monsieur Olier, fondateur de Saint-Sulpice, se rencontrent à Meudon, près de Paris, et alors, dit un historien :

« Ces deux hommes qui ne s'étaient jamais vus, qui » n'avaient eu aucune sorte de rapports ensemble, ni » entendu parler l'un de l'autre à personne, poussés par » une sorte d'inspiration, se connurent soudain jusqu'au » plus intime de leurs cœurs, se saluèrent mutuellement » par les noms. »

Monsieur Olier s'adressant à M. de la Dauversière lui dit : « Monsieur, je sais votre dessein et je vais le « recommander à Dieu au saint Autel. » M. de la Dauversière le suit, communie de la main du saint prêtre. Puis tous deux ensemble, après leur action de grâces, se retirèrent dans le parc du château royal.

Dans un entretien de trois heures, ils se communiquent leurs plans identiques : l'établissement d'une colonie catholique sous le nom de Ville-Marie, dans l'île de Montréal. Ils se renseignent mutuellement sur cette plage inconnue, dont Dieu leur a révélé la topographie, l'étendue, les ressources. M. Olier verse entre les mains de son saint ami cent louis, la première offrande reçue pour la fondation nouvelle. On peut dire que, de ce jour, date la fondation de la société de Montréal, destinée à jouer un si grand rôle dans l'histoire de la Nouvelle-France.

M. de la Dauversière et M. Olier reçoivent des adhésions qui augmentent leur nombre et doublent leurs ressources. Ils sont déjà six. Après bien des démarches, ils obtiennent de M. de Lauzon, d'abord, ensuite de la compagnie des Cent-Associés, des lettres de concession dans lesquelles ils sont reconnus comme propriétaires de la plus grande partie de l'île de Montréal.

Mais il leur faut un chef pour commander l'expédition. Dieu leur envoie, par l'entremise du Père Chs Lallemant, jésuite, M. de Maisonneuve, qui se met à la disposition de M. de la Dauversière, en lui disant : « Je n'ai aucune vue d'intérêt, je puis » par mon revenu me suffire à moi-même; et j'em- » ploierais de grand cœur ma bourse et ma vie » dans cette nouvelle entreprise, sans ambitionner » d'autre honneur que d'y servir Dieu et le roi, dans » ma profession. » Nobles paroles ! dignes de ce cœur vraiment chrétien, qui, peu après, pour vaincre les résistances de son vieux père, tout préoccupé des intérêts temporels de ce fils unique, lui assurait qu'il se rendrait illustre en prenant la conduite de cette colonie ; qu'il acquerrait de très grands biens et serait riche à jamais. « En s'exprimant ainsi, » continue le même historien, « il faisait allusion à ces paroles de l'Evan- » gile : *Tout homme qui quittera sa maison, ses frères, ses* » *sœurs, son père, sa mère, pour la gloire de mon nom,* » *recevra cent fois autant, et possèdera la vie éternelle.....* » Son père, moins spirituel que lui, crut qu'il s'agissait de biens temporels, et de richesses matérielles ; il cessa donc de mettre obstacle à son départ et y consentit même très volontiers.

VII

Au printemps de 1641, les associés avaient à peu près complété les préparatifs de l'expédition projetée. « Mais » à la veille du départ, » continue l'historien que nous citons (1), « ils s'aperçurent qu'il leur manquait un » secours absolument indispensable, et que tout leur » argent ne pourrait leur procurer : c'était une femme » sage et intelligente, d'un courage à toute épreuve, et » d'une résolution mâle, qui les suivît dans ce pays, » pour prendre soin des denrées et des diverses fourni- » tures nécessaires à la subsistance de la colonie et en » même temps pour servir d'hospitalière aux malades » et aux blessés. »

Cette femme, Dieu la leur fit trouver dans la personne de Mademoiselle Mance, originaire des environs de Langres, issue de l'une des familles les plus honorables de ce pays. Et comme pour ajouter encore à la valeur de cette précieuse acquisition, au moment où M^lle^ Mance se consacrait à l'œuvre de Dieu dans les missions de la Nouvelle-France, une veuve pieuse et très riche, Madame de Bullion, se faisait sa protectrice et s'enrôlait dans la *Société du Montréal*, comme on l'appelait alors.

Enfin, la flotte qui portait la colonie de Montréal toute entière, composée de cinquante et une personnes montées sur trois navires, fit voile pour la Nouvelle-France. Des tempêtes l'assaillirent en route, et les vaisseaux n'arrivèrent que les uns après les autres à Québec ; celui qui portait M^lle^ Mance arriva le second, et celui de M. de Maisonneuve le dernier.

Pour des raisons qu'il serait trop long d'énumérer, les colons durent hiverner à Québec, où M. de Montmagny et M. de Puiseaux leur offrirent l'hospitalité.

Au mois d'octobre de cette même année (1641), M. de Montmagny se rendit par eau à Montréal avec M. de Maisonneuve pour examiner l'emplacement de la nouvelle colonie, et tous deux dressèrent un acte de la prise de possession de l'île par la *Société du Montréal*, représentée par M. de Maisonneuve. Le 8 mai suivant, une petite flotille composée de trois embarcations laissait

(1) Faillon.

Québec. Elle portait à son bord M. de Maisonneuve, Mlle Mance et tous les colons de Ville-Marie. M. de Puiseaux et plusieurs Pères Jésuites étaient du voyage. Après neuf jours de navigation, le 17 mai, on arrive en face de l'île de Montréal, que les voyageurs saluent avec enthousiasme en chantant de pieux cantiques. M. de Montmagny, représentant la Compagnie de la Nouvelle-France, met de nouveau M. de Maisonneuve en possession de l'île, pour les Associés de Montréal. Enfin, le 18 mai 1642, M. de Maisonneuve met pied à terre, à l'endroit même où s'élève aujourd'hui Montréal, la grande métropole commerciale du Canada.

VIII

M. de Maisonneuve était donc enfin arrivé sur ce théâtre où il devait passer vingt-quatre ans de sa vie. Sa première pensée dut être toute de reconnaissance pour les voies merveilleuses de la Providence qui l'avait conduit comme par la main dans le chemin de sa véritable vocation. Le voyageur qui, sur une terre étrangère, voit tout-à-coup se dresser devant lui l'image de la patrie absente, tressaille à ce souvenir ; une tristesse profonde s'empare de lui. Il se sent perdu au milieu de la foule qui passe, isolé dans le chemin qu'il parcourt. Et l'amour du sol qui l'a vu naître, si profondément enraciné dans son âme, se révèle à lui avec une puissance qu'il ne lui connaissait pas, avec une force que centuple l'éloignement. Le cœur bien né de M. de Maisonneuve dut éprouver un pareil serrement, quand une pensée subite et lumineuse comme l'éclair lui montra, par delà l'océan, cette belle France à laquelle il avait payé l'impôt du sang, ce vieux père dont il était l'orgueil et l'unique espoir, et que ses vues ambitieuses et mondaines ne pouvaient consoler dans son affliction. Et lorsque, comparant sa situation présente avec l'avenir brillant et facile et si plein de promesses qu'il venait d'échanger contre une carrière périlleuse et incertaine, toutes les puissances de son âme durent se livrer en lui un terrible combat. Mais bientôt sa foi profonde lui remet en esprit la promesse magnifique du Maître qu'il aime et qu'il sert, ces paroles admirables qui

naguère relevaient son courage et lui donnaient la force d'accomplir son sacrifice : « Tout homme qui » quittera sa maison, ses frères, ses sœurs, son père, sa » mère, pour la gloire de mon nom, recevra cent fois » autant, et possèdera la vie éternelle.» Cette pensée fait renaître le calme et la paix dans l'âme de M. de Maisonneuve.

Rangés autour de leur chef, les colons de Ville-Marie s'agenouillent au pied d'un autel improvisé, dressé par Mlle Mance et Mme de la Peltrie, et que leurs mains habiles autant que pieuses ont orné. C'est le Père Vimont qui offre le saint sacrifice de la messe, célébré ce jour-là pour la première fois dans l'île de Montréal, le 18 mai 1642. De Maisonneuve se relève fortifié par la prière ; sa volonté énergique reprenant son empire, il envisage de sang froid la tâche qu'il lui faut entreprendre.

Homme de devoir et soldat avant tout, il a déjà répondu en termes fiers et énergiques à M. de Montmagny, qui, préoccupé des dangers de la situation, voulait le retenir à Québec, pour doubler ses moyens de défense. « Monsieur, ce que vous dites serait bon » si l'on m'avait envoyé au Canada pour délibérer sur » le poste qu'il conviendrait de choisir ; mais la com- » pagnie qui m'envoie ayant déterminé que j'irai à » Montréal, il est de mon honneur et vous ne trouverez » pas mauvais que j'y monte pour y commencer une » colonie. Quant à la saison, puisqu'elle est trop » avancée, vous agréerez que je me contente, avant » l'hiver, d'aller reconnaître ce poste, avec les plus lestes » de mes gens, afin de voir dans quel lieu je me pourrai » camper, le printemps prochain, avec tout mon monde.» Quelque temps après, dans une assemblée publique convoquée à Québec pour le faire renoncer à ses projets sur Montréal, il s'était exprimé avec encore plus de force : « Je ne suis pas venu, » dit-il, « pour délibérer, » mais bien pour exécuter ; et tous les arbres de l'île de » Montréal seraient-ils changés en autant d'Iroquois, il » est de mon devoir et de mon honneur d'aller y établir » une colonie. » Paroles éloquentes, sublimes par la pensée, modestes dans l'expression, qui peignent mieux que les plus éloquents panégyriques ce caractère forte-

tement trempé, dans lequel la grandeur d'âme, la noblesse du sentiment, s'allie à la puissance de la volonté.

Chez de tels hommes, l'action suit de près la résolution. Aussi, dès le lendemain, les colons de Ville-Marie étaient logés sous des tentes ou sous des abris provisoires, et de Maisonneuve, pour se protéger contre toute attaque, faisait commencer, dit une chronique presque contemporaine (1), « tout autour du » camp un retranchement de pieux avec un fossé de » défense, et.....toujours le premier partout, (il) voulut » abattre le premier de ces arbres, disant *qu'en sa qualité* » *de gouverneur, cet honneur devait lui appartenir.* » Quelques jours après, M. de Montmagny revenait à Québec, laissant dans le nouvel établissement Mme de la Peltrie et M. de Puiseaux, qui y demeurèrent jusqu'à l'automne de 1643. Le transport des meubles, des vivres, des munitions de guerre, de Québec à Montréal, occupa les colons pendant toute la belle saison de 1642.

IX

Pendant que M. de Maisonneuve dirige ces travaux d'installation dans lesquels se montrent en maintes occasions ses talents d'administrateur, jetons un coup d'œil sur Montréal tel qu'il s'offre à cette époque aux yeux de l'observateur.

Située à soixante lieues de Québec, à la jonction de la rivière des Outaouais avec le fleuve Saint-Laurent, l'île de Montréal est comme une sentinelle avancée dont les yeux sont tournés vers l'ouest, et qui couvre de son égide toute la partie orientale de la vallée du Saint-Laurent. En effet, à cette époque, l'île de Montréal, comme position stratégique, protège Québec, car c'est de l'ouest et du sud que vient l'ennemi. Placée près du confluent de plusieurs grandes rivières, elle est le point central vers lequel convergent autant de routes différentes qui aboutissent à elle. Aussi cette île est-elle depuis long-

(1) Annales des Hospitalières, par la Sœur Morin, citées par Faillon, I., page 443.

temps fréquentée par un grand nombre de tribus indiennes, qui autrefois y venaient camper dans leurs migrations continuelles, et qui, depuis la découverte du Canada, y viennent faire la traite des pelleteries. Les nombreuses artères naturelles de communication, par lesquelles on y arrive, sont autant de chemins, ouverts pour pénétrer jusqu'au cœur du pays, de plus de quatre-vingts nations barbares (1), disséminées à tous les points de l'horizon. Ces avantages naturels, M. de Maisonneuve les a lui-même reconnus et appréciés. Fidèle interprète de la pensée religieuse des associés de la Compagnie de Montréal, il veut comme eux attirer à lui ces aborigènes nomades, les convertir d'abord à la foi de Jésus-Christ, les fixer ensuite dans l'île de Montréal, pour les façonner à la vie sédentaire et aux habitudes réglées des peuples civilisés de l'Europe. Car presque tous les sauvages de l'Amérique Septentrionale connaissaient l'île de Montréal.

Jacques Cartier y avait trouvé des bourgades florissantes, disparues depuis, mais qui y avaient laissé des défrichements considérables pour la culture du maïs ; les nouveaux colons furent bien aises de tirer parti de ce travail tout fait. Un examen minutieux du sol, une étude attentive des produits, convainquent de plus en plus le fondateur de Montréal de la fertilité du territoire et de l'abondance des ressources qu'il peut offrir, et le rassurent complètement sur le sort à venir du nouvel établissement. Enfin, pour achever de le gagner tout entier à sa patrie nouvelle, il suffit que ses yeux s'ouvrent pour qu'il l'aperçoive dans tout l'éclat, dans toute la fraîcheur de sa parure printanière. Frappé d'abord par la largeur des horizons, par les proportions grandioses des paysages du fleuve Saint-Laurent, il s'est laissé charmer par l'aspect plus riant de ses rives, à mesure qu'il approche de Montréal.

« Mlle Mance m'a raconté plusieurs fois, » rapporte à ce sujet la sœur Morin (2), « que le long de la grève, » plus de demi-lieue avant d'arriver, on ne voyait que » prairies émaillées de fleurs, qui, par la variété de

(1) Faillon I, page 398.
(2) Citée par Faillon, I, page 439.

» leurs couleurs et de leurs formes, offraient un agré-
» able et riant spectacle. »

« Il est vrai, » dit M. Dollier de Casson (1), « que Dieu
» favorisa beaucoup ces nouveaux colons, de ne les
» point faire sitôt découvrir des Iroquois et de leur
» donner le loisir de respirer un peu à l'ombre de ces
» arbres dont la prairie voisine était bordée ; où les
» chants et la vue des petits oiseaux et des fleurs cham-
» pêtres les aidaient à attendre avec patience l'arrivée
» des navires. »

X

Les rares chroniques de ce temps ne mentionnent que trois faits importants dans l'année qui suivit la fondation de Ville-Marie.

Le 15 août, les colons célébrèrent, par des cérémonies religieuses et par des réjouissances publiques, la solennité de l'Assomption de la sainte Vierge.

« Le quinzième d'aoust on solemnisa la première
» Feste de cette Isle-Saincte, le jour de la glorieuse et
» triomphante Assomption de la Saincte Vierge. Le
» beau tabernacle que ces Messieurs ont envoyé fut mis
» sur l'Autel d'une Chapelle, qui pour n'estre encore
» bastie que d'écorce, n'en est pas moins riche. Les
» bonnes âmes qui s'y rencontrèrent s'y communièrent.
» On mit sur l'Autel les noms de ceux qui soustiennent
» les desseins de Dieu en la Nouvelle-France, et chacun
» s'efforça de bannir l'ingratitude de son cœur et de se
» joindre avec les Ames saintes qui nous sont unies
» par des chaisnes plus précieuses que l'or et que les
» diamans, chanta le *Te Deum* en action de grâces, de
» ce que Dieu nous faisait la grâce de voir le premier
» jour d'honneur et de gloire, en un mot la première
» grande Feste de Notre Dame de Montréal ; le tonnerre
» des canons fit retentir toute l'Isle, et les démons, quoi-
» qu'accoutumés aux foudres, furent épouvantés d'un
» bruit qui parlait de l'amour que nous portons
» à la grande Maistresse ; et je ne doute quasi pas que
» les Anges tutélaires des sauvages de ces contrées
» n'aient marqué ce jour dans les fastes du Paradis.

(1) Histoire du Montréal, 1642, pages 22-23.

» Après l'instruction faite aux Sauvages, se fit une belle » Procession après les Vespres, en laquelle ces bonnes « gens assistèrent, bien étonnés de voir une si saincte « cérémonie, où on n'oublia pas à prier Dieu pour la » personne du Roy, de la Reine, de leurs petits Princes » et de tout leur Empire ; ce que les Sauvages firent » avec beaucoup d'affection. Et ainsi nous unismes nos » vœux avec tous ceux de la France (1). »

Quelques mois après, le lieu témoin de ces fêtes présentait un tout autre aspect. La saison d'hiver fut pour les colons de Ville-Marie une époque de souffrances, car jamais ils n'avaient eu à supporter les rigueurs extrêmes de notre climat. Bien plus, au mois de décembre, ils se virent en face d'un danger menaçant, d'un ennemi auquel ils n'avaient pas songé, mais dont ils connaissaient la terrible puissance. Le Saint-Laurent sortit pour ainsi dire de son lit et « *couvrit en peu d'instants tous les environs du Fort* (2). » Les flots courroucés montent toujours. De Maisonneuve voit grandir le péril. S'inspirant de la foi qui l'anime, il ira planter une croix à la limite qu'atteignent déjà les eaux débordées ; il demandera à Dieu de faire reculer les flots qui menacent d'atteindre et d'emporter les habitations et les magasins de vivres, et il le priera de lui indiquer quel endroit de l'île il doit choisir pour son établissement. S'il est exaucé, il promet que lui-même, sur ses épaules, il portera une autre croix de bois qu'il ira planter au sommet du Mont-Royal. Les Révérends Pères Jésuites approuvent son projet, et de Maisonneuve, après l'avoir annoncé aux habitants de Ville-Marie, plante une croix sur les bords d'un ruisseau qui coule près du Fort. Il y attache un document écrit de sa main, et s'engage solennellement à remplir son vœu, si sa prière est exaucée. Cependant, l'eau monte toujours et ne s'arrête qu'au seuil de la porte du Fort. Les colons prient comme leur chef, et ils attendent avec patience que Dieu leur accorde la récompense de leur foi. Enfin, dans la nuit du 25 décembre 1642, le fleuve débordé rentre dans son lit, les eaux se retirent, et Ville-Marie retrouve le calme et la sécurité.

(1) Relations des Jésuites, 1642, page 38.
(2) Faillon, I, 445.

Mais au milieu des manifestations de joie, de Maisonneuve n'oublie pas sa promesse. A la tête de ses ouvriers, il commence les préparatifs de son dur pèlerinage. Les uns préparent le bois de la croix, les autres, la hache à la main, ouvrent un chemin pour gagner le sommet de la montagne. Dès le matin, le 6 janvier 1643, de Maisonneuve est fait *premier soldat de la croix.* C'est cette cérémonie touchante qui nous a inspiré les premières pages de notre travail.

A l'exemple de son chef, tout ce peuple agenouillé se relève. L'émotion, la reconnaissance qui débordent de tous les cœurs se manifestent par des chants religieux. De Maisonneuve charge sur ses épaules une pesante croix de bois. Tous prennent leur rang à sa suite, et la procession se dirige vers la montagne, à travers les champs couverts de neige, en suivant les sentiers tracés par les travailleurs. Bientôt on gravit le Mont-Royal. Le chemin est plus difficile. Il a fallu abattre des arbres, ranger les broussailles. N'importe, on avance toujours. Arrivés au sommet de la montagne, les prêtres dressent l'autel du sacrifice. Madame de la Peltrie et tous les habitants de Ville-Marie communient à la messe célébrée par le Père Duperron. Puis, de Maisonneuve plante la croix dans ce lieu sauvage, qui sera désormais visité souvent par les pèlerins. Tous redescendent gaiement la montagne, emportant chacun de précieux souvenirs de cette journée.

Enfin, le 19 mars suivant, fête de saint Joseph, depuis longtemps choisi comme « patron général de la Nouvelle-France (1), » de Maisonneuve inaugure solennellement au bruit du canon l'édifice le plus considérable et le plus important de Ville-Marie.

XI

Une voix contemporaine va nous redire l'impression créée dans le pays par l'audacieuse entreprise de la fondation de Montréal, et va pour ainsi dire prophétiser les hauts faits et les exemples admirables dont ces lieux vont être les témoins. C'est le R. P. Vimont qui parle dans la *Relation de* 1641 :

(1) Faillon I, page 447.

« On soutiendra, » dit-il, « que cette entreprise est » pleine de dépenses et de difficultés, que ces messieurs » trouveront des montagnes là où ils pensent trouver » des vallées. J'ai déjà dit cent fois que ceux qui tra- » vaillent sous l'étendard du Christ pour lui amener » des âmes, *doivent semer dans les pleurs.* Je ne dirai » donc pas à ces messieurs qu'ils trouveront des che- » mins parsemés de roses; la croix, les peines et les » grands frais sont les pierres fondamentales de la » maison de Dieu. Mais ils me permettront de leur dire » en passant qu'on ne mène personne au Christ que » par la Croix; que les desseins qu'on entreprend pour » sa gloire en ce pays se conçoivent dans les dépenses » et dans les peines, se poursuivent dans les contra- » riétés, s'achèvent dans la patience et se couronnent » dans la gloire. La patience mettra la dernière main à » ce grand ouvrage. »

La patience ! Nous verrons s'il fallut en avoir !

Mais, nous dira-t-on, ne vous semble-t-il pas que les pionniers de la Nouvelle-France et les premiers colons de Montréal, tels qu'on nous les représente dans les mémoires et les écrits de leurs contemporains, n'étaient que trop enclins à voir du merveilleux partout, jusque dans les évènements les plus ordinaires? Ne vous semble-t-il pas que leur foi est trop enthousiaste, que leur piété ressemble plutôt à de l'exaltation religieuse ? Ne vous semble-t-il pas enfin que les sources de notre histoire, en général, ont une tournure trop dévote, une teinte trop cléricale, comme diraient aujourd'hui les porte-drapeau de la libre-pensée ?

A cela je réponds en deux mots : nos ancêtres travaillaient moins pour des intérêts temporels que pour des idées et pour des principes. En venant fonder ici une France nouvelle, ils avaient surtout pour but de fonder une France catholique, et ils subordonnaient les intérêts de la patrie de la terre aux intérêts majeurs de la patrie du ciel.

Au milieu des périls et des dangers continuels dont ils étaient entourés, séparés comme ils l'étaient de la mère-patrie, il n'est pas étonnant que leur pensée se soit reportée si souvent vers le ciel, et que l'idée religieuse ait absorbé une si large part de leur attention.

La vivacité de leur foi les portait doucement à espérer, à réclamer du ciel les secours et la protection qu'ils ne pouvaient attendre de la terre.

Vouloir écrire notre histoire sans reconnaître, sans admettre, sans raconter les choses merveilleuses, sans accepter la foi ardente, les croyances fortes et parfois naïves de nos pères, ce serait la dénaturer. Pour consoler notre faiblesse, nous pouvons bien dire qu'alors comme aujourd'hui il y avait des ombres au tableau, mais elles font ressortir davantage l'éclat resplendissant qui illumine ces pages de nos annales primitives, et nous font apprécier davantage le parfum des vertus qu'elles exhalent.

Tels furent les commencements de l'administration de M. de Maisonneuve. A partir de ce moment, on peut dire que les vingt-deux années que M. de Maisonneuve a passées dans le gouvernement de Montréal se partagent en deux périodes bien distinctes.

La première s'étend de 1643 à 1653 : la colonie s'implante et s'affermit, mais elle reste sur la défensive.

La seconde période va de 1653 à 1665 ; la colonie fortifiée va porter la guerre au dehors, terrasse les Iroquois, et sauve la Nouvelle-France.

Il n'entre pas dans notre dessein de raconter jour par jour l'histoire de Ville-Marie pendant toute cette période. Nous attachant de préférence, pour le besoin de notre sujet, à ce qui concerne M. de Maisonneuve, nous aimons mieux embrasser sa vie dans son ensemble, en faire un tableau dont il soit le centre, la figure principale et dominante, grouper autour de lui comme autant de satellites autour d'un astre de première grandeur, les personnages qui furent ses précieux auxiliaires ; enfin, faire ressortir partout et toujours les qualités éminentes et les vertus de notre héros. Voilà ce que nous nous proposons.

XII

Rien de plus saisissant que le spectacle que présente, dans la première moitié du dix-septième siècle, les établissements français en Canada, et surtout celui de Montréal. Ce ne sont pas de simples postes de commerce, des

comptoirs où les navigateurs et les marchands n'arrêtent qu'en passant : ce sont des fondations durables, de véritables colonies. L'Océan les sépare de la mère-patrie avec laquelle ils ne peuvent entretenir aucunes relations pendant les deux tiers de l'année. Dans le cours du printemps et de l'été, les vaisseaux de France leur apportent les nouvelles de toute l'année, en sorte que l'arrivée de la flotte est un évènement pour toute la colonie. S'ils font naufrage, si la tempête les retarde dans la traversée, la population toute entière est menacée de disette, de famine. A l'intérieur, les communications sont difficiles, périlleuses, à cause de l'absence de routes certaines et de l'étendue du pays désert à parcourir pour atteindre le poste le plus voisin. Les rigueurs du climat sont telles que les personnes faibles ne peuvent les supporter. Il n'y a que les constitutions saines et vigoureuses qui y résistent. Enfin, le pays n'offre rien qui puisse tenter la cupidité des gens qui veulent faire promptement fortune. Ceux qui viennent s'y établir obéissent à une inspiration plus noble : l'accomplissement d'un devoir ou le désir de travailler au salut de âmes, tels sont les motifs qui les ont amenés dans la Nouvelle-France. Aussi ces villes naissantes présentent-elles le parfait modèle d'une société civile exubérante de force et de vie, et imprégnée jusque dans ses fibres les plus intimes de la sève puissante que renferment les principes du christianisme.

Pénétrons dans le fort de Ville-Marie. Essayons de crayonner les figures les plus marquantes de la population d'élite qu'il renferme. La France n'envoie ici que des hommes robustes, au cœur vaillant, des femmes héroïques, que rien ne peut faire trembler. Car les *Relations des Jésuites*, les rapports des officiers du Roi et des compagnies, et les récits des voyageurs, font un tableau peu rassurant pour ceux qui seraient tentés de s'établir dans la Nouvelle-France. Ceux qui y viennent ont lu, sans frémir, le récit des misères de toutes sortes, des tourments effroyables qui les y attendent s'ils tombent entre les mains des sauvages. Aussi, pour commander de pareils hommes, il faut des chefs tels qu'on ne sait plus comment les peindre et les louer comme ils le méritent.

Nous connaissons le maître de céans : c'est M. de Maisonneuve. Voici d'abord son premier conseiller, grand seigneur, que sa naissance appelait à la Cour pour y continuer les traditions d'une noble race : c'est M. Louis d'Ailleboust, seigneur de Coulonges, qui s'est consacré à Dieu avec sa femme dans cette colonie, qu'ils édifient des exemples de leur vertu, en attendant qu'il soit appelé à gouverner lui-même toute la Nouvelle-France. Ville-Marie lui doit le plan des ouvrages qui la défendent à cette époque. A côté de lui, le major Lambert Closse, celui qui partout et toujours seconde si bien de Maisonneuve, et qui au besoin le remplace de manière à faire oublier que le maître est absent. Nous rencontrons ensuite les deux Révérends Pères Jésuites, qui desservent la colonie ; et Lemoyne, habile et courageux interprète qui parle déjà plusieurs langues sauvages, digne ancêtre d'une génération de héros ; et Daulac, dont la bravoure prélude au glorieux fait d'armes qui sauvera plus tard toute la Nouvelle-France ; et ce vénérable M. de Puiseaux et Mme de la Peltrie, qui reçoivent ici une hospitalité cordiale, et qui apportent en retour aux nouveaux colons le précieux concours de leur expérience et le charme attrayant de leur conversation et de leurs belles manières ; et Mlle Mance, que sa piété angélique, sa charité compatissante, ont rendue l'idole de tout ce petit peuple, et qui n'a rien perdu avec les années de cette élégance et de cette distinction féminines que l'on a remarquées en elle dès son arrivée à Québec, en 1641.

Dans cette troupe d'environ soixante colons, quelle vigueur corporelle ! Que d'énergie dans ces figures ! Quels éclairs dans tous ces fiers regards ! Tout en eux annonce la force unie à la douceur. Hélas ! pourquoi faut-il que, parmi eux, il y en ait tant qui sont comme marqués d'avance du sceau de la mort. Combien de ces fronts sur lesquels brillera bientôt l'auréole du martyre ! Car vous êtes là, Guillaume Boissier, Bernard Berté, Pierre Laforêt dit L'Auvergnat, Henri, premières victimes de la fureur des Iroquois, comme tant d'autres de vos compagnons dont l'histoire a enregistré les noms, quand elle a pu les connaître, ou qui, soldats obscurs, martyrs de l'honneur et du devoir,

n'ont pas même un nom dans nos annales. Mais pourquoi nous attrister de ce qui ne les effraie point, de ce qu'ils regardent comme un suprême honneur : car, ici, mourir pour la France, n'est-ce pas mourir pour Dieu !

Les annales de ce temps nous apprennent des choses admirables. Laissons-les parler :

« Nous y avons, » écrivaient les Associés, « outre un » Fort de défense, un logement que l'on augmente tous » les jours et qui est déjà capable de recevoir soixante- » dix personnes, qui y vivent avec deux Pères Jésuites » qui leur tiennent lieu de pasteurs. Une chapelle leur » sert de paroisse ; elle est sous le titre de Notre-Dame, » à laquelle sont dédiées l'île et la ville, qu'on désigne » déjà sous le nom de Ville-Marie. On y fait le pain » bénit et les processions aux bonnes fêtes, le salut du » Saint-Sacrement, le jeudi soir, au retour de la journée » des ouvriers, enfin des exhortations et les autres céré- » monies de l'Eglise. Parmi les colons, les uns vivent » en particulier de leur revenu ; mais la plupart en » commun, comme dans une sorte d'auberge, et tous y » ont en Jésus-Christ un seul cœur et une seule âme, » offrant en quelque façon une image de l'Eglise primi- » tive. »

« Tous ces colons, » dit la sœur Morin, « restèrent près » de onze ans renfermés dans le fort, sans que, durant » tout ce temps, il y eût entre eux aucun différend qui » pût blesser la ferveur de la charité. Ceux à qui il » échappait quelques paroles trop vives en demandaient » pardon, avant de se coucher, à ceux qu'ils avaient » offensés de la sorte, et aussi exactement qu'on aurait » pu le pratiquer dans un monastère plein de régularité » et de ferveur. Enfin, dans ce premier temps, on vivait » à Ville-Marie comme dans la primitive Eglise, selon » le témoignage de plusieurs serviteurs de Dieu, à qui » je l'ai ouï dire. »

« Croiriez-vous », rapporte le Père Vimont, « que » plusieurs des ouvriers qui travaillent à Ville-Marie » ne se sont proposé d'autre motif, dès leur départ » de France, que celui de la gloire de Dieu ! La » seule pensée qu'ils contribuent autant qu'ils peuvent » au salut des âmes, les fait travailler de si bon courage, » qu'il ne leur arrive jamais de se plaindre, souffrant

» avec joie les incommodités d'une nouvelle demeure » en un pays désert. »

Tels étaient les éléments de force que M. de Maisonneuve avait sous la main. Nous verrons bientôt comment il sut les utiliser.

La situation de Montréal était regardée comme extrêmement périlleuse, et la colonie toute entière avait les yeux fixés de ce côté, parce que l'établissement d'un poste à cet endroit était regardé comme un besoin, comme une protection pour tout le pays. Champlain, avec sa perspicacité extraordinaire, avait deviné que c'était l'endroit le plus propice pour poser à l'ouest une barrière qui fut comme l'avant-poste de Québec. C'est là qu'il voulait l'élever comme une digue pour arrêter le torrent dévastateur des invasions iroquoises. Lui-même avait ambitionné l'honneur de fonder là un établissement français qui fût sa propriété personnelle. C'est dans cette pensée que, lors de son voyage à Montréal, en 1611, il avait donné le nom de sa femme à l'île qui se trouve en face de Montréal, qui s'appelle encore aujourd'hui l'île Sainte-Hélène. De Montmagny était entré dans les vues de Champlain, mais il hésitait en songeant au péril d'une telle entreprise. D'ailleurs, la compagnie des Cent-Associés remettait à plus tard une fondation qui lui imposerait des dépenses sans rapporter aucun bénéfice immédiat. Il fallut le désintéressement absolu des Associés de Montréal pour faire réussir un pareil projet.

XIII

La première année de la fondation de Ville-Marie allait bientôt finir, et les Iroquois n'étaient pas encore venus troubler la paix dont jouissaient les colons, et dont ils avaient profité pour se mettre à l'abri de leurs attaques. On dirait que pendant ce temps les Iroquois avaient oublié le chemin d'Hochelaga et la naissance de Ville-Marie. Mais ce calme allait bientôt finir.

Le 18 juin 1643, quarante Iroquois surprirent six colons occupés à faire du bois. Trois furent tués sur le champ. Des trois autres, faits prisonniers, deux

périrent dans des supplices affreux. Le troisième réussit à s'échapper, et à force d'adresse et de courage, il put revenir à Montréal où M. de Maisonneuve le reçut à bras ouverts.

De ce jour date le commencement d'une lutte terrible à l'issue de laquelle de Maisonneuve resta maître du champ de bataille, après avoir, on peut le dire, sauvé toute la Nouvelle-France. A partir de ce moment, Ville-Marie revêt l'aspect d'un camp retranché. Les colons organisés militairement sont tout à la fois soldats et défricheurs. Ils sont toujours sous les armes. M. Dollier de Casson nous apprend qu'ils allaient toujours au travail et en revenaient tous ensemble au temps marqué par le son de la cloche, car les Iroquois infestaient toute l'île de Montréal. Avec une patience, une habileté infernale, ils restaient pendant des heures, des jours entiers en embuscade pour guetter les travailleurs épars dans les champs. Toujours invisibles, ils s'enfuyaient avec la rapidité de l'éclair. Les aboiements des dogues dressés à ce genre de chasse annonçaient la présence de l'ennemi. A ce signal, les hommes s'armaient et volaient au secours du point menacé. La nuit, à tour de rôle, les colons montaient la garde. Cette lutte de tous les instants devait durer pendant presque toute l'administration de M. de Maisonneuve. Mais surtout dans les dix premières années, il ne se passait presque pas de jour qu'on n'en vint aux mains. Il faut lire les chroniques de cette époque pour voir la bravoure impétueuse, l'audace toute française de ces défricheurs-soldats. Leur ardeur belliqueuse les conduirait peut-être à des actions téméraires sans l'intervention ferme et prudente de M. de Maisonneuve qui, leur rappelant l'autorité dont il est investi, les modère, les retient au point qu'entre eux ils se demandent si cette sagesse n'est pas de la peur. « Le temps n'est pas » encore venu, mes enfants, » leur dit-il. « La mort de » cent Iroquois que nous pourrions tuer ne diminuerait » pas les forces de ces bandes, qui arrivent de tous côtés, » tandis que la perte de quelques hommes affaiblirait de » beaucoup la colonie. » Mais de Maisonneuve leur promet de les conduire au combat. Le 30 mars 1644, on signale la présence des Iroquois au nombre de deux

cents. Les colons pleins d'enthousiasme entourent M. de Maisonneuve en lui disant : « Monsieur, n'irons-» nous jamais à l'ennemi ? » A leur grande surprise, M. de Maisonneuve, toujours si poli, si bienveillant pour eux, jugeant l'occasion favorable pour les détromper, leur répond d'un ton bref : « Oui, vous verrez l'ennemi ; » qu'on se prépare donc à marcher tout à l'heure ; » mais qu'on soit aussi brave qu'on le promet. Je vais » moi-même à votre tête. »

De Maisonneuve confie la garde du Fort à M. d'Aillebout. Lui-même avec trente hommes marche à la rencontre des ennemis. Il les trouve bientôt dispersés en petites bandes, dans les bois, et une lutte désespérée s'engage. De Maisonneuve conserve son sang froid, distribue ses combattants, leur enjoint de se mettre à l'abri des arbres, à l'exemple des Iroquois. Mais jugeant bientôt que la position est dangereuse, il ordonne la retraite. Resté le dernier sur le champ de bataille, il est entouré par plusieurs Iroquois avec qui il lutte corps à corps. Ses gens sont déjà loin, quand ils l'aperçoivent dans cette situation périlleuse. Avant qu'ils aient le temps d'arriver à lui, de Maisonneuve, doué d'une force et d'une agilité extraordinaires, se débarrasse de ses assaillants, tue de sa main leur chef et rentre au Fort, au milieu des acclamations joyeuses des colons à qui il vient de montrer sa bravoure. A dater de ce jour, M. de Maisonneuve devient pour eux plus qu'un chef ; c'est une idole. Désormais, ils lui obéiront avec une confiance aveugle, car il leur a prouvé d'une manière éclatante qu'il est aussi brave dans l'action, que prudent et sage dans les conseils.

XIV

Aussi, que d'actions d'éclat se succèdent les unes aux autres, et presque sans interruption ! Un jour, c'est Lemoyne qui, avec deux colons, vole au secours de Chiquot et de Jean Bourdart et sa femme, attaqués par huit ou dix Iroquois, à la porte même du Fort ; après des efforts héroïques, ne pouvant les arracher des mains des barbares, tous trois courent à l'hôpital, éloigné de quelques pas seulement, où M^lle^ Mance,

seule, et ne se doutant de rien, allait tomber entre les mains des terribles ennemis. Et Mlle Mance est sauvée. Bourdart a succombé ; sa femme est prisonnière, destinée aux tourments les plus affreux, et rien ne peut la sauver. Chiquot s'est caché ; les Iroquois se mettent à sa recherche et le trouvent enfin. Il se défend comme un lion, de ses pieds et de ses poings. Les assaillants lui arrachent une partie de la chevelure avec un morceau du crâne, et s'enfuient. Ce brave vécut quatorze ans malgré cette horrible blessure.

Ne nous laissons pas entraîner à raconter les exploits devenus légendaires de cet intrépide major Closse, véritable rempart vivant de la colonie, toujours sur pied, toujours au premier rang, qui, soldat jusqu'à la fin, meurt sur le champ de bataille. Que ne dirions nous pas à la gloire de ces femmes héroïques, Mme Closse, Mme Daulac, Catherine Mercier, qui, s'inspirant des actions d'éclat dont elles étaient chaque jour les témoins, se défendaient la hache à la main, avec un acharnement qui jetait l'épouvante dans les rangs des Iroquois. Et comment pourrions-nous passer sous silence cette autre femme vaillante dont les hauts faits feront longtemps le sujet des récits populaires, et qui vivra dans la mémoire des colons, sous le nom légendaire de *Parmenda ou la bonne femme Primot.*

De tels récits nous entraîneraient trop loin. Constatons seulement que la situation de Montréal semble à cette époque devenir de plus en plus périlleuse. Les Iroquois deviennent de jour en jour plus redoutables. En vain toute la Nouvelle-France, fortifiée depuis peu par l'établissement d'un camp volant de quarante hommes, et par la construction du fort Richelieu, et aidée de ses fidèles amis, les Hurons, leur fait-elle une guerre acharnée. En vain M. de Maisonneuve, avec cette poignée de braves, leur dispute pied à pied le terrain de Ville-Marie. Leur nombre croît toujours ; leur audace et leur arrogance ne connaissent plus de bornes. On n'ose plus se rendre à Montréal. Les vaisseaux qui y montent n'en approchent qu'avec des précautions infinies. Pour y descendre, les équipages attendent que de Maisonneuve les envoie chercher, tant on craint les Iroquois. Un jour même, une barque,

partie de Québec, s'arrête en face de Montréal, par un temps de brume, et jette l'ancre. Les hommes de l'équipage attendent que les habitants du Fort donnent signe de vie. Mais ne voyant rien venir, ils rebroussent chemin et redescendent à Québec, où ils apportent la nouvelle « qu'il n'y a plus de Français à Montréal.» Ce mot peint la situation. Bientôt les nouvelles les plus tristes arrivent de tous les points de la colonie. Le sang français a coulé dans l'ouest et sur la rive sud du Saint-Laurent. Des missionnaires, des néophytes ont péri dans la destruction complète des missions huronnes. Le fort Richelieu a été abandonné après une résistance héroïque.

Mais rien ne put ébranler le courage de M. de Maisonneuve. Et le spectacle de cette bravoure si fière, si calme dans les plus grands dangers, unie à tant de sollicitude pour la sécurité et le bien-être de sa petite colonie, est quelque chose de consolant au milieu de ces ruines, de ces scènes de désolation et de carnage, de ces attaques sans cesse renouvelées. Les colons de Ville-Marie voient, sans frémir, défiler sous leurs yeux les malheureux débris de la nation huronne, abattus, découragés et frappés comme d'une terreur panique. Ils se rassurent en contemplant la sérénité, le sang-froid de leur gouverneur. Car M. de Maisonneuve, tout en continuant à exercer la profession des armes, ne cesse pas en même temps d'être un apôtre, un administrateur modèle, un habile chef d'entreprise.

Après avoir discipliné ses hommes, après avoir imprimé aux habitudes de leur vie journalière, cette régularité, cet ordre qui s'allie si bien à la pratique de toutes les vertus chrétiennes et à l'accomplissement fidèle des devoirs du citoyen, il songe à ces pauvres sauvages hurons et algonquins établis dans l'île de Montréal. Il les attire à lui par sa douceur, par sa générosité envers eux. Ville-Marie devient pour eux un lieu d'asile toujours ouvert pour les soustraire à la fureur de leurs ennemis. Gagnés d'abord par ces bons procédés, ils se laissent bientôt toucher par la grâce; ils demandent le baptême, et deviennent les dignes émules de leurs bienfaiteurs dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes.

Mais cette œuvre éminemment apostolique n'empêche pas le fondateur de Ville-Marie de veiller au maintien du bon ordre à l'intérieur de la colonie. Tandis qu'il suit tous les mouvements des ennemis du dehors, il trouve le temps d'administrer la justice dont il est le représentant. D'une main ferme et expérimentée, il dresse des ordonnances dont la sagesse et l'utilité sont universellement reconnues. Il est la terreur des mauvais sujets dont il ne tolère jamais la présence au milieu de ses subordonnés.

Enfin, dernière preuve de cette sollicitude constante, de ce zèle que rien ne rebute, il n'hésite pas à traverser les mers pour aller solliciter en France de nouveaux secours, toutes les fois que Ville-Marie est en danger de périr. Et jamais il ne s'adresse en vain à la générosité des pieux associés de Montréal. Mlle Mance partage avec lui cet honneur, et rien n'est beau comme le spectacle de cette femme si frêle, si délicate, apportant l'étonnante efficacité de son concours à cet homme si courageux et si fort. Mais aussi avec quelle chaleureuse éloquence ils plaident, l'un après l'autre, la cause des intrépides colons de Montréal. Des offrandes généreuses leur arrivent de toutes parts. La Providence envoie à leur secours des âmes d'élite, des hommes robustes pour les seconder dans leur entreprise. Et jamais ils ne quittent la mère-patrie sans en rapporter des secours abondants, des forces nouvelles.

Au retour d'un de ces voyages, en 1646, M. de Maisonneuve donnait un rare exemple de cette humilité profonde qui faisait le fond de son caractère. Il annonçait à M. Louis d'Ailleboust de Coulonges que le Roi l'avait désigné comme gouverneur-général de la Nouvelle-France. Mais il se garda bien de lui révéler ce que l'on apprit un peu plus tard : M. de Maisonneuve avait refusé pour lui-même cet honneur. Il lui en eut trop coûté de quitter sa chère colonie de Montréal.

Nous aimons à rappeler ici un fait consigné dans nos annales et qui peint mieux que nos discours tout le respect, toute la vénération dont on entourait le nom de M. de Maisonneuve, par toute la Nouvelle-France. M. de Maisonneuve était attendu de jour en jour avec une recrue, la plus considérable de toutes

celles qu'il avait conduites jusque là à Ville-Marie. Mais il amenait avait lui un trésor bien plus précieux encore dans la personne de la sœur Marguerite Bourgeois, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal. La Nouvelle-France toute entière était dans l'attente. Les vaisseaux n'arrivaient pas assez vite au gré de tous les désirs. On fit des prières publiques. Le Saint-Sacrement, exposé dans les églises, fut visité par les fidèles qui demandaient à Dieu de protéger les voyageurs attendus. Enfin, le 27 septembre 1653, de Maisonneuve mettait pied à terre, et toute la population de Québec, l'acclamant comme un libérateur, le conduisit à l'église, où l'on chanta le *Te Deum*.

1653-1665.

I

L'année 1653 marque le commencement d'une ère nouvelle dans l'histoire de Montréal. On peut dire que, durant les dix années précédentes, les colons de Ville-Marie out toujours été sur la défensive. A peine, pendant toute cette période, ont-ils pu sortir du Fort pour faire quelques défrichements, qu'il leur fallait défendre les armes à la main.

Mais les Iroquois, effrayés des pertes qu'ils ont éprouvées, convaincus de l'inutilité de leurs entreprises isolées, vont changer de tactique. Après avoir feint de conclure la paix, pour se retremper eux-mêmes et revenir plus forts à l'attaque, ils renoncent pour le moment à détruire l'établissement de Ville-Marie. Ils méditent de frapper de grands coups en réunissant pour cela toutes les forces dont ils peuvent disposer. Les colons de Ville-Marie profitent de ce répit pour se fortifier davantage. M. de Maisonneuve juge que le moment est arrivé d'assurer l'existence de Ville-Marie, en développant l'agriculture. Avec cette largeur de vues, cette générosité qui lui sont toutes naturelles, il assure des avantages considérables à ceux qui veulent s'adonner à la culture de la terre. Bientôt des cons-

tructions nouvelles s'élèvent à peu de distance du Fort. Ce sont les habitations des colons, situées à peu de distance les unes des autres, et pouvant se prêter main forte et mutuel secours. Plusieurs sont entourées de palissades, et toutes sont garnies de meurtrières.

« Ainsi transformées (1) en autant de redoutes, et » habitées par des soldats armés, ces maisons devinrent » un moyen et tout à la fois un motif des plus efficaces » pour exciter ceux à qui elles appartenaient, à défendre » vigoureusement le pays, en défendant ainsi leurs » propres foyers. »

Là ne se borna point le zèle de M. de Maisonneuve. On reconnaît bien sa sagesse et sa prévoyance dans le choix qu'il avait fait lui-même de nouveaux colons. La recrue comptait dans ses rangs des artisans de tous les métiers; presque tous forts et courageux, ils augmentaient d'autant le nombre des défenseurs de Ville-Marie. Plusieurs filles de familles honnêtes étaient arrivées en même temps que la sœur Marguerite Bourgeois. Ville-Marie vit bientôt célébrer plusieurs mariages qui fournirent l'occasion d'autant de fêtes de famille, auxquelles M. de Maisonneuve se faisait un devoir et un plaisir de prendre part.

Rien de patriarcal comme le tableau que présente alors Ville-Marie. Les habitudes régulières des premiers temps n'ont pas changé. Cette cordialité franche, cette amitié toute fraternelle qui unissent entre eux tous les habitants semblent toujours vivaces comme au premier jour. Les liens si puissants, qui rattachent les uns aux autres ces hommes habitués à courir les mêmes dangers, empruntent à la religion qu'ils pratiquent ensemble, avec ferveur, un caractère de stabilité et de durée. Chez eux, le travail est en honneur, car les chefs sont les premiers à en donner l'exemple. N'est-ce pas, en effet, M. d'Ailleboust, qui, le premier, a fait semer du blé de France? (2) M. de Maisonneuve lui-même ne surveille-t-il pas les défricheurs et les charpentiers ? Et n'a-t-on pas vu le major Closse et Charles Lemoyne, l'interprète, conduire eux-mêmes la charrue ?

(1) Faillon,
(2) Faillon, II, page 496.

XV

Tous ces soins n'empêchent pas M. de Maisonneuve de donner suite à une pensée bien digne de son cœur tout paternel, aux orphelins en bas âge, enfants des braves tombés au champ d'honneur pour la défense de la colonie. (1). Nous connaissons assez notre héros pour que rien ne nous étonne dans cette conduite chrétienne et généreuse. Il nous faudrait rappeler ici que Montréal lui doit la fondation de sa première école, confiée à la sœur Marguerite Bourgeois. L'établissement des Religieuses Hospitalières de la Flèche, chargées désormais de l'hôpital de Mlle Mance, l'arrivée des Messieurs de Saint-Sulpice, appelés à exercer à Montréal leur saint ministère, nous fourniraient ample matière à des développements pleins d'intérêts. En effet, quelle ne dut pas être la joie de M. de Maisonneuve, en accueillant à Ville-Marie les enfants de M. Olier, héritiers de ce saint prêtre qui, préoccupé jusqu'à la fin de sa vie des missions de la Nouvelle-France, après avoir tant travaillé comme membre et comme directeur de la compagnie de Montréal, avait, à la veille de sa mort, chargé ses représentants sur la terre de pourvoir aux besoins spirituels des colons dans toute l'île de Montréal. Mais il nous faut abréger.

Nous retrouverions, dans le récit des évènements de cette seconde partie de l'administration de M. de Maisonneuve, les mêmes vertus dans le chef, la même obéissance, le même respect, le même amour filial dans ses subordonnés. Enfin, chacune des pages de cette histoire nous montrerait la même résistance héroïque opposée aux envahissements, aux attaques des barbares ; bien plus, elle nous ferait assister à des exploits militaires qui rappellent les hauts faits les plus vantés dans les annales du genre humain.

Mais de tous ces glorieux faits d'armes, il en est un dont la renommée est restée chère au peuple canadien : c'est l'immortel dévouement de Daulac et de ses dix-sept braves qui, sur le champ de bataille de Long-Saut, scellèrent de leur sang la délivrance de notre territoire

(1) Faillon, II, page 207.

envahi par toutes les forces réunies des Iroquois. Ce jour-là, la Nouvelle-France dut son salut au courage des colons de Montréal. Il convient donc de raconter, dans cette étude sur M. de Maisonneuve, le drame sanglant qui se déroula à Long-Saut ; c'est le fait le plus important de son administration, et il lui revient sa part de gloire dans cet exploit accompli par ses soldats avec un courage et un dévouement qu'il avait su leur inspirer.

XVI

Pour mieux apprécier l'importance et les résultats de cette action héroïque, il est nécessaire de connaître les craintes et les inquiétudes mortelles qui remplissaient toutes les âmes à ce moment critique de notre histoire. Nous l'avons dit tout à l'heure : les Iroquois étaient rentrés dans leurs foyers, où ils restaient dans une apparente inaction. C'était le calme précurseur de la tempête.

La position de nos pères était critique. Québec avait vu défiler sous les canons du Fort quarante canots iroquois, chantant victoire, et défiant nos soldats trop peu nombreux pour les attaquer. Leurs bandes féroces reparaissaient partout. Nos fidèles alliés, les Hurons, étaient anéantis. Leurs derniers restes réfugiés dans l'île d'Orléans et s'y voyant pourchassés par leurs terribles ennemis étaient venus chercher un abri dans un fort que M. d'Ailleboust venait de leur construire, à quelques pas de la Basilique. Dans les campagnes, ils attaquaient les cultivateurs dans leurs champs, et enlevaient les femmes et les enfants restés seuls dans les chaumières.

Telle était l'imminence du danger que courut alors la colonie, que le gouverneur d'Argenson crut devoir édicter une ordonnance enjoignant aux habitants de construire dans chaque paroisse un fort ou village fermé avec des habitations fortifiées et des granges construites à frais communs, menaçant de faire brûler par main de justice les bâtiments de ceux qui refuseraient d'obéir. De son côté, M. de Maisonneuve promulguait une ordon-

nance pleine de sagesse et dont les dispositions peignent la situation dangereuse de la Nouvelle-France (1).

(1) Faillon, II, page 383.

« Paul de Maisonneuve, gouverneur de l'île de Montréal et des terres qui en dépendent.

Quoiqu'on ait toutes sortes de motifs de se tenir sur ses gardes, dans ce lieu de Ville-Marie, pour éviter les surprises des Iroquois, surtout depuis le massacre qu'ils ont fait des Hurons entre les bras des Français, contre la foi publique, et le meurtre de quelques-uns des principaux habitants de ce lieu, le 25 octobre dernier; néanmoins, par une négligence universelle, les choses en sont venues à ce point, que les ennemis pourraient s'emparer avec beaucoup de facilité de cette habitation, s'il n'y était pourvu par quelque règlement. En conséquence, nous ordonnons ce qui suit :

1° Chacun tiendra ses armes en état et marchera ordinairement armé, tant pour sa défense particulière que pour donner secours à ceux qui pourraient en avoir besoin.

2° Nous ordonnons à tous ceux qui n'auraient point d'armes d'en acheter et de s'en fournir suffisamment, ainsi que des munitions, et nous défendons d'en vendre ou d'en traiter aux sauvages alliés, qu'au préalable chacun des colons n'en retienne ce qu'il sera nécessaire pour sa défense.

3° Pour que tous fassent leur travail en sûreté, autant qu'il est possible, les travailleurs se joindront plusieurs de compagnie, et ne travailleront que dans des lieux d'où ils puissent se retirer facilement en cas de nécessité.

4° De plus, chacun regagnera le lieu de sa demeure tous les soirs, lorsque la cloche du Fort sonnera la retraite, et fermera ensuite sa porte. Défense d'aller et de venir, de nuit, après la retraite, si ce n'est pour quelque nécessité absolue qu'on ne pût remettre au lendemain.

5° Personne, sans notre permission, n'ira plus loin, à la chasse, que dans l'étendue des champs défrichés ; ni à la pêche, sur le fleuve, plus loin que le grand courant.

6° Défense à toutes sortes de personnes de se servir de canots, de chaloupes et autres, qui ne leur appartiendraient pas, sans l'exprès consentement des propriétaires, si ce n'est en cas de nécessité, pour sauver la vie à quelqu'un ou pour empêcher quelque embarcation d'aller à la dérive ou de périr.

Le présent règlement commencera d'être exécuté, selon sa forme et teneur, cinq jours après sa publication. Le tout à peine, envers les contrevenants, de telles punitions que nous jugerons à propos.

Fait au Fort de Ville-Marie, ce dix-huitième jour de mars 1658 » (1)

Paul de Chomedey.

(1) Greffe de Ville-Marie, 18 mars 1658.

Pour comble de malheurs, la colonie était menacée de disette, peut-être de famine. M. D'Argenson écrivait à son gouvernement, le 4 juillet 1660 : « Nous sommes « plus en guerre que jamais et encore plus dans la famine. « Je renvoie ce vaisseau promptement parce qu'il n'a pas » de vivres pour son équipage et qu'ainsi il diminue nos » provisions tous les jours, mais particulièrement pour » l'obliger à revenir cette année chargé de farines. » Nous n'avons plus de blé ou fort peu, et il y a trois mois » à attendre la nouvelle récolte, que nous sommes en » danger de ne pas faire ici, si les Iroquois exécutent ce » qu'ils ont résolu pour ravager nos côtes. »

XVII

Pour compléter ce tableau si sombre, invoquons le témoignage d'un de nos historiens (1).

« Chacun s'attendait à voir les nations iroquoises s'unir entre elles pour fondre sur Ville-Marie, et M. de Maisonneuve prenait toutes ses précautions pour repousser vigoureusement leurs attaques. Jusqu'alors il n'y avait eu dans le Fort ni puits, ni citerne, la proximité du fleuve Saint-Laurent et celle de la petite rivière ayant fait négliger cette précaution. Mais, pensant qu'il pourrait y être assiégé et se trouver dans la nécessité d'éteindre des matières combustibles jetées par les Iroquois dans le Fort même, pour en brûler les bâtiments, qui étaient de bois, et qu'il mettrait en péril la vie de ses hommes en les envoyant puiser de l'eau au dehors ; pour prévenir cet inconvénient, il fit creuser et construire, au mois d'octobre 1658, par Jacques Archambault, un puits de cinq pieds de diamètre, au milieu de la cour ou de la place d'armes du Fort, comme nous le lisons au contrat de ce jour (2) ; et c'est, pour l'île de Montréal, le premier puits dont les monuments écrits fassent mention. L'hôpital ayant été transformé en redoute ou en citadelle, comme il a été dit, et les prêtres du séminaire y étant logés, M. de Queylus, qui se trouvait encore alors à Ville-Marie, fit

(1) Faillon, II, page 389.
(2) Greffe de Ville-Marie, Acte de Basset, 8 octobre 1658.

construire dans le jardin un puits semblable à celui du Fort, par le même Jacques Archambault (1) ; et l'année suivante, trois colons des plus honorables, Charles Le Moyne, Jacques Le Ber, son beau-frère, et Jacques Testart, dont les maisons, voisines de l'hôpital, pouvaient mutuellement se défendre les unes les autres, firent faire aussi un puits pour leur usage, à frais communs, également construit par Archambault (2). Enfin, comme rien n'était en sûreté aux champs, et que même, au rapport de la Sœur Morin, il n'y avait pas à Ville-Marie vingt maisons où la vie pût être en assurance, mademoiselle Mance, pour mettre à couvert du feu des Iroquois les récoltes nécessaires à la subsistance de l'hôpital et celles de plusieurs particuliers, fit construire dans l'intérieur même du Fort, par François Bailly, une grange en pierres de soixante pieds de long sur trente de large (3) : précaution que les religieuses Ursulines de Québec, quoique moins exposées, avaient prise déjà, en faisant reconstruire, après l'accident dont on a parlé, leur grange dans la cour même de leur monastère (4).

« C'est qu'après l'évasion des Français établis à Onnontagué, les Iroquois de cette bourgade, voyant leur conjuration découverte, avaient envoyé au plus tôt des présents aux nations voisines, afin d'en tirer du secours contre les Français ; et, depuis ce temps, on craignait avec raison, à Québec et ailleurs, de voir arriver les cinq nations iroquoises, pour mettre tout à feu et à sang dans la colonie (5). L'année suivante, 1659, un Huron, échappé du pays des Iroquois, assura qu'ils préparaient une armée puissante (6), et cette armée s'étant en effet mise en marche au printemps de l'année 1660, on apprit à Québec, le 15 mai, par un prisonnier iroquois, que huit cents de ces barbares s'assemblaient

(1) Ibid., 8 juin 1659.
(2) Ibid., 17 mai 1660.
(3) Ibid., 6 janvier 1660.
(4) Lettres de Marie de l'Incarnation, 24 août 1658. Lettre 86e, p. 198.
(5) Lettres de Marie de l'Incarnation, 4 octobre 1658. Lettre 56e, p. 537.
(6) Ibid., lettre 57e, p. 542.

à la Roche-Fendue, proche de Ville-Marie, et que quatre cents autres devaient aller les y joindre, pour fondre de là tous ensemble sur Québec, au nombre de onze ou douze cents (1). Il ajouta que leur dessein était d'enlever la tête du Gouverneur général, afin qu'après la mort du chef ils pussent plus facilement venir à bout de tout le reste de la colonie. Qu'enfin, à l'heure qu'il parlait, l'armée iroquoise devait être dans les îles de Richelieu, ou à Ville-Marie, ou aux Trois-Rivières, et qu'assurément l'un ou l'autre de ces postes était assiégé.

« Cette nouvelle répandit l'alarme dans Québec, et aussitôt on exposa le Très-Saint-Sacrement dans les églises, on fit des processions et d'autres exercices de piété, pour implorer le secours du ciel (2). Cette crainte n'était que trop fondée.

« Car, pour dire vrai, écrivait-on dans la relation de » cette année, il n'y a rien de si aisé à ces barbares que » de mettre, quand ils voudront, toutes nos habitations » à feu et à sang. Ce qui donne cet avantage à l'ennemi » sur nous, c'est que toutes les maisons hors de Québec » sont sans défense et éloignées les unes des autres, sur » les rives du Saint Laurent, dans l'espace de huit ou » dix lieues. Il n'y a en chacune que deux, trois ou » quatre hommes, souvent même qu'un seul avec sa » femme et quantité d'enfants, qui tous peuvent être » enlevés ou tués, sans qu'on en sache rien dans la » maison la plus voisine. A la vérité, Québec est en » état de défense ; mais il ne serait plus qu'une prison » dont on ne pourrait plus sortir en assurance, et où » l'on mourrait de faim, si la campagne était ruinée (3). » Aussi, dès qu'on apprit que l'armée iroquoise était en marche, l'alarme fut si universelle qu'on abandonna, comme en proie à l'ennemi, les maisons de la campagne, et qu'enfin tout le monde se fût cru perdu, si M. d'Argenson n'eût rassuré les esprits par son courage (4).

« M. de Laval eut néanmoins une si grande appréhension que, le 19 mai, il fit ôter le Saint-Sacrement de

(1) Journal des Jésuites, 15 mai 1660.
(2) Lettres de Marie de l'Incarnation, Lett. 58e p. 545.
(3) Relation de 1660, p. 4.
(4) Relation de 1660, p. 5.

l'église paroissiale et des chapelles des deux communautés religieuses (1). Le même jour ce prélat et M. d'Argenson assemblèrent les personnes les plus sages du pays pour prendre conseil ; et par ce qu'on disait que les Iroquois, en venant pour massacrer les Français, en voulaient particulièrement aux Religieuses, tous conclurent qu'on ne devait pas les laisser dans leur monastère durant la nuit (2). Là-dessus, l'évêque alla intimer lui-même cette résolution aux Ursulines, et leur commanda de le suivre. « Nous ne fûmes jamais » plus surprises, » dit à ce sujet la Mère Marie de l'Incarnation ; « car nous n'eussions jamais pu nous imaginer qu'il y eût eu sujet de craindre dans une maison » aussi forte comme la nôtre Cependant il fallut obéir. » Monseigneur en fit de même aux Hospitalières. Déjà » l'on avait posé deux corps de garde aux deux extrémités de notre maison, l'on fit quantités de redoutes ; » toutes nos fenêtres étaient garnies à moitié de murailles, avec des meurtrières ; d'un bâtiment à l'autre » il y avait des ponts de communication : en un mot, » notre monastère était converti en un fort, gardé par » vingt-quatre hommes bien résolus (3). Quand les » habitants nous virent quitter une maison aussi forte » que la nôtre, ils furent si épouvantés qu'ils crurent » que tout était perdu. Ils abandonnèrent aussi leurs » maisons et se retirèrent, les uns dans le Fort, les autres » chez les Jésuites, d'autres chez Monseigneur notre » évêque, les autres chez nous, où nous avions six ou » sept familles. Le reste se barricada de tous côtés dans » la basse-ville, où l'on posa plusieurs corps de garde (4).

« On avait conduit les Religieuses chez les Jésuites, où chacune des deux communautés fut logée dans des appartements séparés du grand bâtiment de ces Pères ; dans la cour étaient encore cabanées les familles chrétiennes.hurones et algonquines : de cette sorte, tous se trouvaient environnés de bonnes murailles et comme dans un fort. Le lendemain matin, on ramena les

(1) Journal des Jésuites, 19 mai 1660.

(2) Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, par la Mère Juchereau; p. 125

(3) Marie de l'Incarnation, p. 546.

(4) Marie de l'Incarnation, p. 547.

Religieuses à leur communauté respective, et l'on en usa de même pendant huit jours, depuis le mercredi, 18 mai jusqu'au 26, veille de la Fête-Dieu (1) ; c'est-à-dire, que le soir, une heure avant le coucher du soleil, on les amenait à la maison des Jésuites, et delà on les reconduisait le matin chez elles, quand il était grand jour (2). Cependant, après qu'on eut fait la visite du monastère des Ursulines, on jugea que ces précautions étaient excessives et que les Religieuses pouvaient y demeurer en sûreté. On continua néanmoins d'y faire la garde, en attendant que l'on eût reçu des nouvelles des Trois-Rivières ou de Ville-Marie, que l'on croyait être assiégées (3). Des patrouilles circulaient autour des monastères durant la nuit, et à tout moment les sentinelles criaient : « Qui vive ? » ce qu'on faisait aussi dans tout Québec ; et cette précaution fut cause que les Iroquois, comme on l'apprit de quelques-uns d'eux après les avoir faits prisonniers, n'osèrent pas mettre le feu aux maisons, voyant que chacun y était sur ses gardes (4).

« Une honnête veuve, qui s'était retirée à Québec, sortit de là pour aller à sa terre, située à six lieues au-dessous, du côté du Petit-Cap. Comme elle y travaillait avec son gendre, sa fille et quatre enfants, tout à coup huit Hurons renégats, fondant sur eux, les font prisonniers et les mettent de force dans leur canot. M. d'Argenson, informé de cet enlèvement, envoie aussitôt un parti d'Algonquins et de Français à la poursuite de ces Hurons perfides. On les atteint ; on fait sur eux plusieurs décharges, dans l'une desquelles la veuve est blessée à mort. On prend enfin ces Hurons et on les condamne au dernier supplice ; mais, avant de mourir, ils font un aveu qui renouvelle toutes les craintes des habitants : car, après avoir détesté leur apostasie et donné des marques de conversion, ils témoignent être étonnés de ce que l'armée iroquoise tarde tant de venir, et ajoutent que, sans doute, elle

(1) Journal des Jésuites, 19 mai.

(2) Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, par la Mère Juchereau, p. 116.

(3) Marie de l'Incarnation, p. 547.

(4) Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, par la Mère Juchereau, p. 126.

assiège les Trois-Rivières. Cette déclaration produisit une impression de crainte d'autant plus vive que, jusqu'alors, on n'avait reçu aucune nouvelle d'une chaloupe pleine de soldats que M. d'Argenson avait envoyée à la découverte. Cette chaloupe était sans doute celle qui était partie de Québec, le 17 avril, commandée probablement par Eustache Lambert, et qui reconduisit à Ville-Marie M. d'Allet, resté tout l'hiver malade à l'hôpital de Québec (1). On n'avait non plus de nouvelles de deux autres chaloupes parties quelque temps après. Au milieu des anxiétés et des craintes où chacun était, quelques-uns crurent avoir vu l'armée ennemie ; le bruit se répandit bientôt qu'elle était proche de Québec, que même on l'avait aperçue ; et il n'en fallut pas davantage pour qu'en moins d'une demi-heure chacun fût prêt à se défendre et que tous les postes du monastère des Ursulines fussent de nouveau barricadés (2). »

Toute la population française resta ainsi dans l'attente et dans une anxiété facile à comprendre, durant plus d'un mois, jusqu'au 8 juin 1660, où des messagers de Montréal lui apportèrent la nouvelle de la délivrance et lui révélèrent que dix-sept braves colons de Ville-Marie avaient généreusement sacrifié leur vie pour la défendre et qu'ils avaient fait reculer huit cents iroquois épouvantés de la résistance meurtrière qu'ils avaient rencontrée.

J'ai voulu tenter le récit de cette défense mémorable, mais la plume m'est tombée des mains lorsque j'ai voulu relire les pages admirables qu'elle a inspirées à nos historiens. Ce que je vais vous lire est la narration de M. l'abbé Raymond Casgrain, tirée de son *Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation* (3).

XVIII

« On était au printemps de l'année 1660. La colonie était presque épuisée, après un demi-siècle de luttes sanglantes contre les Iroquois. Les succès réitérés de

(1) Journal des Jésuites, 27 avril 1660.
(2) Marie de l'Incarnation, lettre 58e, 25 juin 1660, pp. 547, 548.
(3) Introduction, page 56.

ces féroces ennemis avaient tellement accru leur audace qu'elle leur avait inspiré le projet d'exterminer jusqu'au dernier Français. Cette nouvelle répandit la terreur et la consternation parmi tous les colons. On crut que tout était perdu. Le pays, en effet, semblait sur le penchant de sa ruine. L'ennemi était déjà aux portes ; chaque jour des escarmouches annonçaient sa présence. Dans chaque village, on érigea des forts, ou on restaura les anciens ; on se barricada dans toutes les maisons. A Montréal, à Québec, aux Trois-Rivières, on multiplia les moyens de défense.

« En ce moment critique, une poignée de braves résolut de se dévouer pour la patrie en danger. Montréal était l'avant-poste de la colonie : c'est là qu'ils se réunirent.

« Par une matinée du mois d'avril de la même année, l'église de Ville-Marie présentait le spectacle le plus attendrissant. Seize braves colons, entourés de leurs familles en pleurs, ayant à leur tête un jeune militaire du nom de Daulac, s'agenouillaient à la table sainte. Ils venaient de prendre la résolution de sacrifier leur vie pour sauver la colonie. Après avoir fait leurs testaments et s'être confessés, ils étaient venus se nourrir du pain des forts et jurer au pied des saints autels de rester fidèlement unis jusqu'à la mort et de ne jamais demander quartier. Certains de ne plus revoir leurs foyers, ils serrèrent une dernière fois, entre leurs bras, tout ce qu'ils avaient de cher ici-bas, et s'éloignèrent accompagnés des larmes et des bénédictions de ceux pour qui ils allaient mourir.

« Ils arrivèrent le premier mai suivant au pied du Saut-des-Chaudières, situé sur la rivière des Outaouais. Un fort y avait été construit l'automne précédent par les Algonquins. Ce fort avait le double désavantage d'être éloigné de l'eau, et dominé par une colline. Les Français prirent cependant le parti de se retrancher derrière ce faible rempart formé d'une simple palissade en partie détruite, et d'y attendre les Iroquois, qui devaient suivre cette voie au retour de leur chasse d'hiver dans les forêts du nord.

« Après quelques jours d'attente, ils virent venir à eux une troupe de sauvages, qu'ils reconnurent bientôt

pour des amis. C'était quarante guerriers de cette nation huronne, dont nous avons raconté les touchantes infortunes et dont quelques débris s'étaient réfugiés près de Québec. Ils étaient commandés par un vieux héros chrétien de la même nation, nommé *Anahotaha*. Un fameux chef algonquin, suivi de six de ses guerriers, s'était joint à eux aux Trois-Rivières ; et ils venaient tous demander la faveur de combattre à leurs côtés contre l'ennemi commun, et de verser leur sang avec eux.

« Le lendemain de leur arrivée, qui était un dimanche, deux Hurons, envoyés en éclaireurs, rapportèrent qu'ils avaient vu cinq Iroquois qui marchaient aussi à la découverte dans la direction du camp. On tint aussitôt conseil, et il fut décidé qu'on élèverait, le lendemain, une seconde palissade autour de la première.

« C'était vers le soir. En attendant l'heure du souper, pendant que les chaudières bouillaient au-dessus des feux du bivouac, la petite armée, groupée à l'entrée du fort, récitait en commun la prière du soir. La voix grave et solennelle de Daulac s'élevait au milieu du silence de la troupe et du désert, et, par intervalles, un long murmure se prolongeait au loin, emporté par la rafale sous les voûtes des bois : c'était le concert de toutes les voix de l'armée mêlées au sourd grondement de la chûte et qui répondaient en chœur à la prière. Tout à coup des hurlements épouvantables, accompagnés de décharges de coups de fusils, interrompirent cette imposante cérémonie ; et l'on vit apparaître une flotille de canots sauvages, portant deux cents chasseurs iroquois, qui descendaient la rivière. Les alliés n'eurent que le temps de leur répondre et de se retirer précipitamment dans l'intérieur du fort pour se préparer à la défense.

« Un des chefs iroquois mit pied à terre et déposant ses armes sur le rivage, il s'avança jusqu'à la portée de la voix, et demanda à quelle nation appartenaient les guerriers qui défendaient le fort. « Ce sont des Français, des Hurons et des Algonquins, leur répondit-on ; si notre frère l'Iroquois veut entendre des paroles de paix, qu'il aille camper avec ses guerriers de l'autre côté

de la rivière. » Les alliés espéraient par ce stratagème gagner assez de temps pour compléter leurs travaux de fortification. Mais les Iroquois ne se laissèrent pas prendre à ce piège et commencèrent immédiatement à dresser une palissade en face du camp. La lutte allait donc devenir inévitable. Les alliés profitèrent de quelques heures de répit qui leur restaient pour se fortifier de leur mieux, coupant des pieux, consolidant les endroits les plus faibles, entrelaçant les palissades de branches d'arbres et remplissant les intervalles de terre et de pierre, tout en ayant soin de ménager des meurtrières de distance en distance. Les ouvrages n'étaient pas encore terminés que les ennemis montèrent à l'assaut en poussant, selon leur habitude, leur terrible cri de guerre. Les assiégés se défendirent avec une bravoure sans égale. A chaque meurtrière étaient postés trois tireurs qui décimaient les rangs des Iroquois en dirigeant sur eux un feu continuel. Tout étonnés de rencontrer une aussi vigoureuse résistance, ils commencèrent à plier ; mais confus de se voir repoussés par une poignée d'hommes, ils s'élancèrent de nouveau à l'attaque. D'autres décharges aussi bien dirigeés que les premières les accueillirent. Un grand nombre furent tués, un plus grand nombre blessés, et le reste, saisi de frayeur, prit la fuite en désordre, sans que les assiégés eussent à déplorer la perte d'un seul homme. Quelques-uns des alliés sautèrent alors par-dessus les ramparts, allèrent couper la tête d'un chef iroquois qui avait été tué dans le combat, et l'érigèrent en trophée sur la palissade au bout d'un pieux.

« Cette première victoire enflamma l'enthousiasme des vainqueurs ; ils se jetèrent à genoux pour en remercier le ciel, et reprirent avec une nouvelle ardeur leurs travaux de défense, décidés plus que jamais à combattre jusqu'au dernier soupir. Les ennemis, revenus de leur première frayeur, tinrent conseil et députèrent quelques-uns d'entre eux pour aller demander du secours à la grande armée iroquoise alors cachée en embuscade dans les îles du Richelieu, et attendant le moment favorable pour envahir la colonie.

« Cependant le fort fut investi de tous les côtés, et, durant sept jours et sept nuits, les alliés soutinrent le

feu continuel que les Iroquois ne cessèrent de diriger contre eux dans la crainte de les voir s'échapper. Ils brisèrent les canots d'écorce des Français, qui avaient été abandonnés à quelque distance du fort, et en firent des flambeaux pour mettre le feu aux palissades ; mais toutes leurs tentatives furent inutiles ; car le feu des assiégés était toujours si bien nourri qu'ils ne purent jamais en approcher.

« Un deuxième assaut plus furieux que le premier fut donné contre la place, mais il fut repoussé avec une telle vigueur que l'ennemi n'osa plus revenir à la charge. Voyant qu'ils ne pouvaient réussir par la force ouverte, les Iroquois tentèrent alors d'employer la ruse. Connaissant l'inconstance des sauvages, ils feignirent de vouloir faire la paix. En effet, les Hurons commencèrent à hésiter ; mais les Français connaissaient trop bien la perfidie des Iroquois pour se laisser leurrer par ces belles promesses ; ils demeurèrent inébranlables. Ils ne furent pas longtemps sans s'apercevoir de la ruse, car, pendant qu'on cherchait à attirer leur attention d'un côté, une bande d'Iroquois se glissaient secrètement derrière eux et s'avançaient déjà pour les surprendre.

« Il est impossible de peindre toutes les souffrances qu'eurent à endurer les courageux défenseurs du fort pendant tout le temps que dura le siège. Le froid, la faim, la soif, l'insomnie, les tourmentèrent plns encore que les Iroquois. Pendant les courts instants de sommeil qu'ils pouvaient prendre entre les veilles de nuit, ils étaient obligés de coucher à la belle étoile, sur la terre glacée, au milieu des balles qui sifflaient sans cesse autour de leur tête. Mais leur tourment le plus cruel provenait de la disette d'eau ; elle devint si grande qu'ils se virent réduits à avaler toute sèche la farine de maïs qui leur servait de nourriture. Ils avaient découvert un peu d'eau boueuse dans un trou de la palissade, mais à peine y en avait-il suffisamment pour que chacun d'eux put y tremper ses lèvres. Lorsqu'ils ne pouvaient plus résister aux tortures de la soif, un petit détachement protégé par quelques tireurs, faisait une sortie et allait puiser un peu d'eau à la rivière ; mais leurs chaudières étant tombées dès le

premier jour entre les mains des ennemis, ils ne pouvaient en rapporter qu'une petite quantité à la fois. Pour comble de malheur, les Hurons et les Algonquins, n'ayant pas eu la prudence de ménager suffisamment leurs munitions, elles vinrent à leurs manquer. Les Français leur en fournirent pendant quelque temps, mais les leurs finirent aussi par devenir rares. Au milieu de tant de fatigues et d'angoisses, ces héros chrétiens puisaient, dans la prière, une force et un courage toujours renaissants. » « Car dès que la nuit « faisait trève, dit la Mère de l'Incarnation (1), ils étaient

(1) Lettres Historiques de la Mère de l'Incarnation.

« à genoux, et sitôt qu'ils faisaient mine d'attaquer, ils « étaient debout les armes à la main. »

« Une semaine entière s'était écoulée ainsi, lorsqu'ils entendirent tout-à-coup une immense clameur dans le camp ennemi. Toute la forêt retentit en même temps de hurlements sauvages et d'innombrables décharges de coups de fusils, qui multipliés par les échos, produisirent mille bruits et des roulements de tonnerre capables de glacer d'épouvante les cœurs des plus intrépides. Chaque arbre semblait avoir soudain donné naissance à un ennemi. Les Iroquois saluèrent par de longues salves l'arrivée de plus de cinq cents de leurs guerriers. Tous les assiégés se jetèrent à genoux pour recommander leur âme à Dieu, et se préparer à la lutte suprême. Alors le grand chef huron Anahotaha adressa à tous les Saints cette prière que nous empruntons avec toute sa naïveté au récit de la Mère de l'Incarnation : « Vous savez, ô bienheu- » reux habitants du ciel ce qui nous a conduit icy : » vous scavez que c'est le désir de réprimer la fureur » de l'Hiroquois, afin de l'empêcher d'enlever les restes » de nos femmes et de nos enfants, de crainte qu'en les » enlevant ils ne leur fassent perdre la foy et ensuite le » paradis, les amenant captifs en leur païs. Vous pouvez » obtenir notre délivrance du Grand Maître de nos vies, » si vous l'en priez tout de bon. Faites maintenant ce » que vous jugerez convenable, car, pour nous, nous » n'avons point d'esprit pour sçavoir ce qui nous est le » plus expédient. Que si nous sommes au bout de notre » vie, présentez à notre Grand Maître la mort que nous

» allons souffrir en satisfaction des péchez que nous » avons commis contre sa loy, et impétrez à nos pauvres » femmes, et à nos enfants la grâce de mourir bons » chrétiens, afin qu'ils nous viennent trouver dans le » ciel. »

« Telle avait été la vigueur de la défense que les Iroquois, malgré leur supériorité numérique, n'osèrent monter à l'assaut. Ils investirent de nouveau la place, et firent pleuvoir une grêle de projectiles contre les meurtrières. Les assiégés n'avaient plus un instant de repos, et ils étaient tourmentés par une soif toujours de plus en plus ardente. Les sauvages surtout devinrent si exténués qu'ils commencèrent à perdre courage, et songèrent à se rendre.

« Ils chargèrent de présents un prisonnier iroquois et le firent accompagner dans le camp des ennemis par deux de leurs chefs. Ceux-ci furent accueillis par de grandes acclamations, et en même temps quelques Hurons apostats, refugiés parmi les Iroquois, s'avancèrent vers la palissade pour engager leurs compatriotes à se rendre, leur représentant que c'était le seul moyen d'échapper à la mort. Malheureusement plusieurs Hurons se laissèrent gagner par ces perfides promesses, et malgré toutes les représentations des Français et les sanglants reproches d'Anahotaha, vingt-quatre d'entre eux s'élancèrent par dessus la palissade. Les cris de triomphe redoublèrent, et les Iroquois, instruits désormais de la faiblesse de la garnison qui ne comptait plus que quatorze Hurons, quatre Algonquins et dix-sept Français, crurent en faire une proie facile. Ils s'avancèrent hardiment pour les faire prisonniers ; mais les assiégés firent feu sur les plus avancés et en étendirent un grand nombre morts sur la place ; le reste prit la fuite.

« Honteux de se voir tant de fois vaincus par une poignée d'hommes, les Iroquois ne respirant plus que la rage de la vengeance, et vociférant d'affreux hurlements s'élancèrent tous à la fois à travers les balles. Les Français en firent un horrible carnage, mais ne purent les empêcher de s'avancer jusqu'au pied des palissades, où ils se cramponnèrent à l'abri des meurtrières et se mirent à couper les pieux à coups de

hache. Dans l'impossibilité où l'on était de les y atteindre, Daulac imagina de remplir de poudre plusieurs canons de fusils, d'y mettre le feu et de les jeter parmi les assiégeants pour les faire éclater au milieu d'eux. Cet expédient ayant assez bien réussi il ajusta une fusée à un baril de poudre et le lança par-dessus la palissade. Par malheur le projectile fut arrêté par une branche, et retomba dans l'intérieur du fort où il fit explosion, tuant les uns, blessant les autres, et mettant presque tout le reste hors de combat en leur brulant la vue ou en les étouffant dans la fumée. En entendant le bruit de la détonnation, les Iroquois comprirent tout l'avantage qu'ils pouvaient tirer de la confusion produite par cet accident, et s'emparèrent des embrasures, d'où ils firent un feu écrasant sur les derniers défenseurs. Ceux-ci se battirent jusqu'à la fin comme des lions. Ils inspiraient une telle frayeur à l'ennemi qu'il n'osait pénétrer dans la place. Ces hommes aux figures haves, aux regards illuminés par l'ardeur du combat, leur paraissaient comme des fantômes dont ils tremblaient d'approcher.

« Cependant Anahotaha blessé bondissait de toutes parts, assommant tous ceux qui s'avançaient jusqu'à la portée de son tomahawk.

—« Rends-toi, si tu veux sauver ta vie, » lui cria un » de ses neveux transfuge chez les Iroquois.

—« J'ai juré ma parole aux Français, répond le héros » chrétien, je meurs avec eux ; » et il tomba frappé à mort.

—« Mets-moi la tête sur les charbons, murmure-t-il » à un de ses compagnons en se traînant vers le feu, » l'Iroquois n'aura pas ma chevelure. »

« Cependant des monceaux de cadavres jonchaient tout l'extérieur du camp ; les Iroquois s'en servirent pour escalader la palissade, et massacrèrent les derniers braves qui, sourds à toute proposition, voulaient mourir les armes à la main. Un moment auparavant, un Français, par un sentiment de pitié malentendue, assomma à coups de hache ceux de ses compagnons qui respiraient encore, afin de leur épargner les tortures que leur réservaient leurs féroces vainqueurs. Quatre Français seulement et quatre Hurons tombèrent vivants entre leurs mains.

« Les Iroquois furent terrifiés de leur victoire ; en comparant le nombre de leurs morts et celui de leurs victimes, ils ne pouvaient en croire leurs yeux. Comment un si petit nombre d'hommes, exténués de fatigues, mourants de soif, privés de nourriture, avaient-ils pu soutenir une lutte aussi longue et aussi acharnée, sans prendre un instant de repos ? Cette résistance était pour eux un mystère.

« Après avoir assouvi leur vengeance sur deux blessés français qui avaient conservé un souffle de vie, ils prirent le chemin de leurs villages, n'osant attaquer un pays peuplé de tels héros.

« Lorsqu'on apprit les détails de cette sanglante tragédie par des captifs hurons, qui avaient réussi à s'échapper, un long cri de deuil s'éleva dans toute la colonie.

« Mais la nation canadienne était sauvée : ses défenseurs étaient tombés ensevelis dans leur triomphe » (1).

Saluons donc avec respect ce champ funèbre que ne marque aucun monument. Si nos louanges élèvent si haut le courage de ces héros, n'oublions pas à quelle grande école de désintéressement chrétien et d'esprit de sacrifice ils s'étaient formés dès leur jeunesse, et quels exemples et quelles leçons avaient fait fleurir en eux ces vertus guerrières que nous admirons.

(1) Faillon, II, page 415 :

« Leurs noms, recueillis par M. Souart, curé de la paroisse, furent insérés, avant la fin de l'année 1660, au registre mortuaire, le seul monument qui nous les ait conservés ; et c'est de là que, après plus de deux siècles, nous les publions pour la première fois (1) :

Adam Dollard (sieur des Ormeaux), commandant, âgé de 25 ans ;
Jacques Brassier, âgé de 25 ans (parti de France avec M. de Maisonneuve, en 1653).
Jean Tavernier, dit La Hochetière, armurier, âgé de 28 ans (venu aussi de France, en 1653, avec M. de Maisonneuve).
Nicolas Tillemont, serrurier, âgé de 25 ans.
Laurent Hébert, dit La Rivière, âgé de 27 ans.
Alonié de Lestres, chaufournier, âgé de 31 ans.
Nicolas Josselin, âgé de 25 ans. (Il était de Solesmes, arrondissement de la Flèche, et avait suivi M. de Maisonneuve, en 1653).
Robert Jurée, âgé de 24 ans.

(1) Régistre de la paroisse de Ville-Marie. Sépultures. 3 juin 1660.

XIX

Mais des sujets nouveaux réclament notre attention. C'est ici le lieu de parler de l'influence heureuse et salutaire que la compagnie de Montréal a exercée sur les destinées de la Nouvelle-France. Comme nous venons de le dire, le courage des colons de Ville-Marie, après avoir épouvanté les Iroquois pendant les dix années qu'ils restèrent sur la défensive, venait de sauver toute la Nouvelle-France, et l'épisode de Long-Sault n'est qu'une feuille détachée des sanglantes annales de cette époque.

Les associés de Montréal avaient rendu à la Nouvelle-France bien d'autres importants services. L'influence considérable, la richesse, la sainteté des premiers associés ne pouvaient manquer d'attirer l'attention publique sur leur entreprise. Les rois de France et leurs ministres durent compter avec eux, et donner plus d'attention à ce qui se passait dans la Nouvelle-France. Le désintéressement complet de la Compagnie, la libéralité avec laquelle elle prodiguait à cette colonie les secours de toutes sortes, contrastaient avec l'économie, la prudence calculée de la compagnie

Jacques Boisseau, dit Cognac, âgé de 23 ans.

Louis Martin, âgé de 21 ans.

Christophe Augier, dit Desjardins, âgé de 26 ans.

Etienne Robin, dit Desforges, âgé de 27 ans (parti de France, en 1653, avec M. de Maisonneuve).

Jean Valets, âgé de 27 ans (de la paroisse de Teillé, arrondissement du Mans (Sarthe), venu avec M. de Maisonneuve, en 1653).

René Doussin (sieur de Sainte-Cécile), soldat de la garnison, âgé de 30 ans (parti de France, en 1653, avec M. de Maisonneuve).

Jean Lecompte, âgé de 26 ans (de la paroisse de Chemiré, arrondissement du Mans (Sarthe), venu avec M. de Maisonneuve, en 1653).

Simon Grenet, âgé de 25 ans.

François Crusson, dit Pilote, âgé de 24 ans (parti de France, en 1653, avec M. de Maisonneuve).

A ses dix-sept héros chrétiens, on doit joindre le brave Anahotaha, chef des Hurons, comme aussi Metiwemeg, capitaine Algonquin, avec les trois autres braves de sa nation, qui tous demeurèrent fidèles et moururent au champ d'honneur ; enfin les trois Français qui périrent dès le début de l'expédition, Nicolas du Val, Mathurin Soulard et Blaise Juillet. »

des Cent-Associés ; enfin, leur exemple fit plus que tous les discours et toutes les démarches, pour amener l'abolition des monopoles si funestes à la Nouvelle-France. D'ailleurs, les associés en établissant la colonie de Montréal, démontrèrent victorieusement qu'il était possible d'exécuter le plan ébauché par Champlain, et développé sur de plus larges bases par M. d'Avaugour : la création d'une longue chaîne d'établissements français qui eussent enserré comme dans un réseau toute l'Amérique Septentrionale. Qui ne voit quelle large part eut dans tous ces résultats M. de Maisonneuve, avec son influence personnelle, sa haute réputation comme administrateur et comme officier, et surtout par ses travaux continuels pendant vingt-quatre ans.

XX

Mais la Nouvelle-France venait de subir une transformation. Louis XIV, en montant sur le trône avait dit : *L'Etat c'est moi.* Poussant jusqu'au bout son principe, il avait répondu à ses ministres, à la mort de Mazarin : *Vous vous adresserez à moi.* Le roi régnait et gouvernait ; Colbert était son aviseur. Tous deux se dirent que la Nouvelle-France devait être gouvernée par le Roi : la compagnie de Montréal avait déjà cédé ses droits aux Messieurs de Saint-Sulpice. La compagnie des Cent-Associés dut renoncer aux siens, et les abondonner au roi. De là l'établissement du Conseil Supérieur, et un peu plus tard, la mission du marquis de Tracy.

Chose étrange ! M. de Maisonneuve fut une des rares victimes du nouvel ordre de choses. A la fin d'octobre 1665, on lui signifie que M. le vice-roi lui a nommé un successeur. Voici en quels termes M. de Tracy lui mandait sa disgrâce : « Ayant permis à M. de Maison-» neuve, gouverneur de Montréal, de faire un voyage » en France pour ses affaires particulières, nous avons » jugé de ne pouvoir faire un plus digne choix, pour » commander en son absence, que la personne du sieur » du Puis, et ce autant de temps que nous l'estimerons » à propos. »

Grande fut la surprise de la Nouvelle-France, en apprenant la disgrâce de M. de Maisonneuve. Les person-

nages les plus marquants de la colonie, la mère Juchereau, la mère de l'Incarnation, contemporaines de M. de Maisonneuve, lui rendent ce témoignage que le coup dont on le frappait était aussi peu mérité qu'il était inattendu. Le fondateur de Ville-Marie le reçut sans murmure, sans se plaindre. Mais il dut ressentir jusque dans le plus intime de son être cette profonde blessure. C'était donc là la récompense de vingt-quatre ans de services éminents rendus à la France et au roi. Mais faisons trève à ces justes récriminations, et puisque M. de Maisonneuve refoulant en lui-même l'indignation qu'il sentait grandir dans son cœur, aime mieux voir dans cette mesure arbitraire et non motivée, une manifestation de la volonté de Dieu sur lui, imitons son exemple. Toutefois, cette résignation si chrétienne n'empêche pas que M. de Maisonneuve n'ait souffert jusque dans les fibres les plus délicates de son âme, quand il lui fallut dire adieu à ce petit peuple de Montréal qui lui était si cher et qui l'aimait tant. Que de larmes versées de part et d'autre quand il lui fallut se séparer de ses chers colons ! Que de pensées amères durent lui serrer le cœur, quand il comtempla, pour la dernière fois, cet établissement pour lequel il avait sacrifié les plus belles années de sa vie, ce champ de bataille sur lequel il avait combattu avec assez de gloire pour mériter l'honneur d'y mourir !

Mais cette consolation suprême du vaillant soldat, de Maisonneuve ne pourra pas l'avoir. Une voix plus puissante, plus autorisée lui parle au cœur. Que sont, en effet, les vains jugements des hommes, les frivoles récompenses de la terre pour celui qui tout en servant avec fidélité son souverain et son pays, n'a pas oublié de servir avec amour le Maître des souverains de ce monde ?

XXI

Aussi la grande âme de M. de Maisonneuve retrouve bientôt le calme et la sérénité. Désormais son unique pensée sera d'employer les onze années qu'il lui reste à passer sur la terre, à la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Hélas ! pourquoi faut-il qu'un voile impénétrable dérobe à nos yeux le spectacle édifiant de

cette vie humble et cachée? Tout ce que nous en connaïssons, c'est que, retiré avec un fidèle serviteur dans une modeste maison située sur la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, il y vécut ignoré des hommes, dans une obscurité qu'il recherchait de préférence, et qui montre combien était grande et véritable son humilité. Là, rien ne venait troubler son repos. De temps à autre, pourtant, on frappait à sa porte. M. de Maisonneuve accueillait avec une joie d'enfant ces voyageurs venus de loin, ces hommes, ces femmes dont la France se souvenait à peine, inconnus de la foule, mais « inscrits déjà dans les fastes du Paradis. » Car ils lui apportaient des nouvelles du Canada, et de son cher Montréal.

Quelle consolation pour lui que d'entendre la sœur Bourgeois lui raconter les évènements passés depuis le dernier voyage!

Quelle charme devait avoir pour lui tout ce qu'on lui apprenait des progrès de Ville-Marie, ces mille et un détails intimes sur les familles qu'il connaissait presque toutes!

Mais aussi que de services il rendait encore dans l'ombre où il se tenait volontairement caché. Car on ne s'adressait jamais en vain à sa bienveillance.

C'est dans ces occupations humbles et paisibles que la mort vient le frapper le 9 septembre 1676. Ses funérailles eurent lieu le lendemain dans l'église des Pères de la Doctrine Chrétienne.

XXII

Ainsi finit la carrière mortelle de M. de Maisonneuve fondateur de Montréal (1).

Pas un monument, pas une pierre ne marqua l'endroit où repose sa cendre. Mais il ne descendait pas tout entier dans sa tombe. Son souvenir après avoir dormi dans la mémoire des générations, se réveilla après plus d'un siècle avec une puissance qui attira tous les regards. Nos historiens firent revivre à nos yeux M. de Maisonneuve tout entier avec ses œuvres,

(1) Faillon, III, 116.

et avec ses vertus, et la reconnaissance publique grava son nom en caractères ineffaçables sur la liste des héros et des bienfaiteurs insignes de la Nouvelle-France. Désormais, son nom parmi nous est immortel.

De génération en génération, sa mémoire sera transmise entourée d'un respect et d'une vénération universels. Fût-elle même destinée à périr quelque part, je sais un coin de la Nouvelle-France où l'on ne peut mettre le pied, sans que le nom de M. de Maisonneuve jaillisse pour ainsi dire du sol, sous les pas du voyageur, dans une sublime et incomparable évocation.

Qui de nous ne connaît ce parc magnifique qui couronne aujourd'hui le sommet du Mont-Royal ? Qui de nous n'a suivi cette voie majestueuse, si délicieusement ombragée par de grands arbres contemporains du fondateur de Ville-Marie ? Quelle différence entre ces pentes adoucies, aplanies par la main des hommes, et qui contournent le flanc de la montagne, et les rudes sentiers que suivaient naguère dans leur dur pèlerinage M. de Maisonneuve, M^lle^ Mance, Madame de la Peltrie et tous les premiers colons de Montréal, le 6 janvier 1643 !

Nous voici arrivés au point culminant de notre voyage. Soudain, le voile de verdure qui nous dérobe l'horizon disparaît. Nous sommes au bord d'un précipice. Mais du haut de ce rocher quel magnifique spectacle !

A nos pieds, la grande métropole commerciale du Canada se déroule, pour ainsi dire, dans la plaine, dans toute sa splendeur, dans toute sa majesté. Tout autour d'elle, comme une riante ceinture, de riches et fertiles campagnes qui ne cessent de produire aujourd'hui comme autrefois d'abondantes moissons, en récompense sans doute des sueurs et du sang si généreusement versés sur elles par leurs premiers habitants. Plus loin notre beau fleuve Saint-Laurent et la cîme des montagnes ferment le tableau. Si maintenant nos yeux s'arrêtent sur la ville elle-même, quel immense panorama ! Comment ne pas admirer ces constructions monumentales, ces milliers d'édifices, ces nombreuses églises qui semblent monter la garde autour du vénérable sanctuaire de Notre-Dame-de-Bonsecours,

presque contemporain de M. de Maisonneuve ;—ces nombreux établissements d'éducation, de bienfaisance et de charité, qui perpétuent la mémoire des révérends Pères Jésuites, de M. Olier, de Mlle Mance et de la sœur Bourgeois ;—et jusqu'à ces plantations magnifiques dont les frais ombrages conservent à Montréal ce riant aspect qui charmait les regards de ses premiers habitants !

XXIII

Ne vous semble-t-il pas, comme à nous, que l'âme de M. de Maisonneuve doit errer quelquefois sous ces grands arbres, d'où l'œil domine sa chère colonie, pour contempler de là ce paysage aimé ? Fermons maintenant les yeux sur tout ce qui nous entoure : oublions pour un moment les réalités d'aujourd'hui. Laissons libre carrière à notre imagination ; et rassemblant tous nos souvenirs, reportons notre pensée à deux cent quarante ans en arrière. Pourquoi maintenant ne prêterions-nous pas l'oreille aux bruits qui montent à nous de la grande métropole ? Ne vous semble-t-il pas entendre comme un écho lointain porté sur les ailes de la brise et qui redit ces paroles prophétiques, que le révérend Père Vimont adressait dans son sermon aux premiers colons de Ville-Marie, le 18 mai 1642, pendant la première messe célébrée ce jour-là en plein air, presque sur le rivage :

« Ce que vous voyez, messieurs, leur dit-il, n'est » qu'un grain de sénevé : mais il est jeté par des mains » pieuses et si animées de l'esprit de la foi et de la » religion que sans doute il faut que le ciel ait de grands » desseins puisqu'il se sert de tels ouvriers. Et je ne » fais aucun doute que ce petit grain ne produise un » grand arbre, ne fasse un jour des merveilles, ne soit » multiplié et ne s'étende de toutes parts. »

La réalisation d'une pareille promesse n'est-elle pas suffisante pour récompenser dignement, même sur cette terre, l'illustre fondateur de Montréal ? Oui, du haut du ciel, il peut contempler avec joie l'admirable épanouissement de Ville-Marie. Sans doute, il bénit Dieu d'avoir ainsi fait prospérer son œuvre de prédi-

lection. Mais sa grande humilité l'empêcherait d'avouer ce que nous sommes tous d'accord à penser.

C'est que la Providence, en permettant à cette colonie de se développer comme par enchantement et d'atteindre les proportions grandioses que nous admirons aujourd'hui, s'est chargée elle-même d'élever à la mémoire de M. de Maisonneuve un monument plus durable et plus beau que tout ce que la main des hommes aurait pu construire pour honorer le fondateur de Montréal.

APPENDICE

Officiers et Directeurs de l'Institut pour l'année 1881-82.

MM. L. J. C. Fiset.....Président honoraire.
H. J. J. B. Chouinard.....Président actif.
Adjutor Turcotte, L. P. LeMay, } .....Vice-Présidents.
L. P. Sirois .....Trésorier.
M. J. E. Prince.....Assistant-trésorier.
J. Frémont.....Secrétaire-archiviste.
Ernest Myrand, Victor Lemieux, } .....Assistants-sec.-arch.
Alphonse Pouliot.....Secrétaire-correspondant.
Thomas Chapais, L. P. Pelletier, } .....Assistants-sec.-correspond.
P. J. Jolicœur.....Bibliothécaire.
P. M. A. Genest.....Curateur du musée.

Bureau de Direction.

Le Président-actif; les Vice-Présidents; le Trésorier; le Sécrétaire-archiviste : Mgr Cazeau ; M. le curé de Québec ; l'abbé L. N. Bégin ; l'hon. E. J. Flynn ; l'hon. E. Rémillard ; l'hon P. Garneau ; MM. D. J. Montambault ; J. O. Tousignant ; Dr A. Vallée ; T. Ledroit ; F. E. Hamel ; T. E. Roy ; Jules Tessier ; Chs Joncas ; Dr. A. Venner et Ernest Myrand.

Comités Permanents.

COMITÉ DE LECTURES ET DE DISCUSSION.

MM. D. J. Montambault, Prés.
T. LeDroit.
Hon. Ed. Rémillard.
Alphonse Pouliot.
MM. Jules Tessier, Secrét.
L. P. LeMay.
H. A. Turcotte.

COMITÉ DE LA SALLE DE LECTURE.

MM. Thos. E. Roy, Prés.
Hon. Ed. Rémillard.
F. E. Hamel.
Dr. A. Vallée.
MM. C. Joncas, secrét.
Dr. T. A. Venner.
Ernest Myrand.

COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DU MUSÉE.

MM. P. J. Jolicœur, Prés.
L'Abbé L. N. Bégin.
Hon. P. Garneau.
H. A. Turcotte.
MM. Ernest Myrand, Secrét.
P. M. A. Genest.
L. P. LeMay.

Le Président-actif le Secrétaire-Archiviste et le Trésorier sont de droit membres des trois Comités permanents.

COMITÉ SPÉCIAL DE CONSTRUCTION.

MM. H. J. J. B. Chouinard, Prés.
L. G. Fiset.
Hon. P. Garneau.
T. LeDroit.
P. J. Jolicœur.
MM. J. Frémont, Secrét.
F. E. Hamel.
D. J. Montambault.
A. Pouliot.

COMMISSION DES ARCHITECTES.

MM. H. J. J. B. Chouinard, Prés.
F. X. Berlinguet, directeur des travaux.
Chs. Baillairgé.
MM. J. Frémont, Secrét.
J. F. Peachy.
E. E. Taché.

Trente-quatrième Rapport Annuel du Bureau de Direction de l'Institut Canadien de Québec, pour l'année finissant le 7 février 1881.

« Les Directeurs de l'Institut Canadien de Québec ont l'honneur de vous faire le rapport suivant :

« La position de l'Institut Canadien de Québec est, sous certains rapports, meilleure que l'année dernière. Car si, d'un côté, nous n'avons rien perdu des avantages que nous avions acquis depuis plusieurs années, de l'autre nous avons à enregistrer un acte de bienveillance qui prouve que l'influence et la popularité de notre Institut croissent de plus en plus. Nous voulons parler de l'augmentation de l'octroi de cinq cents piastres, que la Législature de Québec nous accorde depuis plusieurs années et qui a été porté à six cents piastres. Nous sommes heureux d'en remercier publiquement notre Législature provinciale.

« Notre position financière est aussi solide et assurée qu'elle l'était l'année dernière, et nous avons à peu près maintenu l'effectif de nos membres.

« Vous serez appelés à ratifier ce soir, l'élection de trois membres honoraires : M. Claudio Jannet et M. le comte de Foucault, tous deux de Paris, et M. le major Edmond Mallet, de Washington, E.-U. Les deux premiers ont honoré de leur présence la grande manifestation nationale de juin dernier, et nous avons voulu faire rejaillir sur notre Institut quelque chose de l'illustration qu'ils ont acquise dans notre ancienne mère patrie. Dans la personne de M. Mallet, nous avons voulu payer un juste tribut d'hommage au publiciste et à l'écrivain distingué, mais surtout au patriote sincere et dévoué qui a si bien représenté, dans la Convention de Québec, nos frères émigres, dispersés dans la République americaine.

« Dans le mois de décembre dernier, nous avons publié l'annuaire ; c'est la septième de la série.

« Depuis le premier de février 1880, l'Institut n'a pas donné moins de sept conférences qui sont mentionnées en détail dans cet annuaire. Pour des raisons particulières, deux de ces séances ont eu lieu en dehors de nos salles, à la Salle Victoria. Celle de M. l'abbé Gingras était donnée au bénéfice de la Saint-Vincent de Paul ; celle de l'honorable juge Routhier au profit de la société Saint-Jean-Baptiste de Québec, section Notre-Dame. Ces soirées ont été hautement appréciées du public, et toutes deux ont produit, dépenses payées, une jolie recette qui a été remise à ces deux sociétés.

« Malgré toutes nos démarches, il nous a été impossible de commencer avant cette semaine, la série annuelle de nos conférences, mais nous pouvons vous assurer que la première aura lieu jeudi de cette semaine à la Salle Victoria, et qu'elle sera suivie d'au moins sept autres d'ici au premier de mai prochain. L'abondance des discours dont nous avons été gratifiés l'année dernière, et surtout pendant les fêtes de juin, explique la rareté des conférenciers, mais le public qui manifeste une louable impatience de goûter de nouveau le charme de nos soirées littéraires peut compter que ses désirs seront satisfaits.

« Nous sommes aussi heureux d'annoncer la publication prochaine d'un catalogue de notre bibliothèque, par ordre alphabétique de noms d'auteurs. Ce travail, qui demande beaucoup de temps, de patience et de recherches, est en voie d'exécution, et comblera une lacune vivement sentie depuis bien des années.

« Vos directeurs n'ont pas perdu de vue la nécessité urgente et depuis longtemps signalée d'un changement de local. Aujourd'hui, plus que jamais, nous ressentons les inconvénients de l'exiguité de nos salles pour nos conférences, et surtout pour l'installation convenable de notre bibliothèque. Le moment serait bien choisi pour tenter un nouvel effort et achever le mouvement commencé il y a quelques années. Tout nous y engage: le bon état de nos finances, la reprise des affaires après la crise qui vient de se terminer, et surtout le zèle et l'énergie que ne manqueront pas de déployer ceux que vous trouverez dignes de votre confiance en leur confiant, ce soir, l'administration des affaires de l'Institut.

« Pour le Bureau de Direction,

« Le Président,

« H. J. J. B. Chouinard.

« Québec, 7 février 1881. »

Rapport annuel du comité de la bibliothèque.

« Le comité de la bibliothéque a l'honneur de faire rapport que durant l'année, on a acquis, tant par dons que par achats, un nombre considérable de livres intéressants, dont on peut voir les titres dans l'annuaire de 1880.

» Il a circulé pendant l'année 6,756 volumes.

» Le comité regrette d'être obligé de dire que plusieurs membres de l'Institut, oublient d'observer certaines règles édictées pour la bonne régie de la bibliothèque, et pour la conservation des livres. Nous voulons parler en premier lieu de la défense de prêter les volumes à des voisins qui n'appartiennent pas à l'Institut et qui en ont les bénéfices sans bourse délier. D'autres enfreignent la règle qui ne permet pas d'emporter plus de deux volumes à la fois et qui enjoint de les remettre à l'expiration du mois. Certaines personnes retiennent des volumes pendant une année entière, et même plus, et refusent ou négligent de les remettre malgré de fréquentes demandes. Il y a là injustice vis-à-vis des autres membres qui sont privés de lire des ouvrages qu'on détient sans raison, sans compter que par cette cause plus de cent volumes ont été perdus, comme ont pu s'en convaincre ceux qui préparent le catalogue. Cette pratique est contre l'intérêt commun des membres de l'Institut, et chacun, au contaire, devrait agir, en ce qui concerne les livres de la bibliothèque, comme il ferait pour ses propres livres : en avoir soin, et ne pas les laisser perdre ni détériorer.

» Nous avons dans notre bibliothèque grand nombre d'ouvrages précieux et choisis avec le plus grand soin ; sachons donc les conserver ; ce sont autant d'amis qui, non seulement nous instruisent, mais nous font aussi passer d'agréables moments.

» Les lecteurs de l'Institut apprendront avec satisfaction que dans quelques semaines, ils auront un inventaire complet de la bibliothèque. Un catalogue préparé avec beaucoup de soin est sous presse, et chaque membre pourra en avoir bientôt un exemplaire. On connaîtra alors de quel prix est notre bibliothèque.

» Au nom du comité.

» P. J. Jolicœur,

» Président.

Rapports et comptes du Trésorier de l'Institut Canadien de Québec, pour l'année finissant le 7 février 1881.

RECETTES.

Balance en caisse au 2 février 1880	$ 353 47
Allocation du gouvernement	600 00
Intérêts sur dépôts à la Caisse d'Economie	4 41
Recettes diverses	24 40
Reçu du Bureau de l'Instruction Publique	50 00
Contribution des membres	1131 55
	$2163 83

DÉPENSES.

Impressions et annonces	$ 153 35
Abonnement aux revues et journaux	152 67
Salaire du gardien et bonus	224 40
Combustible	23 00
Assurance	27 50
Loyer et cotisations	244 50
Relieur	36 00
Luminaire	106 60
Achat de livres	297 66
Papeterie	11 66
Timbres de poste	7 71
Dépenses contingentes	132 84
Frais de douanes et fret sur livres	40 94
Commission	111 65
Balance en caisse	593 35
	$2,163 83

ACTIF.

Bibliothèque et ameublement	$8800 00
Arrérages sur contributions	700 00
	$9500 00

PASSIF.

Billet à trois mois pour le coût de l'impression de l'annuaire No. 7	$ 168 00
Reliure	120 00
Autres dettes passives	125 00
	$ 413 00

Québec, 7 février 1881.

L. P. Sirois,
Trésorier de l'Institut Canadien de Québec.

Lettre de M. Claudio Jannet.

» Québec, 29 juin 1880.

» Monsieur,

» Il me tarde de vous exprimer toute ma reconnaissance pour l'honneur qu'a daigné me faire l'Institut-Canadien en me recevant dans son sein comme membre honoraire

» Il y a longtemps que je connais et apprécie les travaux de cette société, qui a si puissamment contribué à maintenir dans sa pureté la langue française au Canada, et à développer chez tous ses enfants l'amour de leur histoire nationale. L'Institut-Canadien a fait aussi aimer et connaître votre noble nationalité, dans ses progrès successifs, à vos frères de la vieille patrie. Je lui en ai, pour ma part, une vive reconnaissance, et je suis heureux, en quittant cette ville si hospitalière, d'emporter un titre qui me sera, je l'espère, un lien nouveau avec elle, et me donne l'espérance de garder une petite place dans vos souvenirs, comme celui d'un fidèle ami du Canada.

» Veuillez, monsieur, faire agréer l'expression de ma vive gratitude à l'honorable président et aux membres de l'Institut-Canadien. Permettez-moi de lui adresser, en même temps, l'hommage de ma bien sympathique considération.

» Claudio Jannet. »

Lettre de M. le comte de Foucault.

» Québec, le 29 juin 1880.

» Monsieur,

» J'ai reçu la lettre par laquelle vous aviez bien voulu m'annoncer que l'Institut Canadien, dans sa séance du 21 de ce mois, avait daigné me nommer membre honoraire. C'est un grand honneur, monsieur, que vous me faites, et je m'empresse de vous transmettre l'expression de ma vive et sincère gratitude.

» Veuillez agréer, monsieur, avec la nouvelle expression de tous mes remerciments, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

» Cte de Foucault. »

Dons du Ministère de l'Instruction publique de France.

A. Bain.—La sciencs de l'éducation, 1 vol.
H. Vogel.—La photographie, la chimie et la lumière, 1 vol.
Balfour Stewart.—La conservation de l'énergie, 1 vol.
Hubert Spencer.—La science sociale, 1 vol.
Stanley Jevons.—La monnaie et le mécanisme de l'échange, 1 vol.
J. Luys.—Le cerveau, 1 vol.
W. Bagelot.—Lois scientifiques du développement des nations, 1 vol.
Maudsley.—Le crime et la folie, 1 vol.
C. Hippeau.—Avènement des Bourbons au trône d'Espagne, 2 vols.
Œuvres inédites de Lafontaine, 1 vol
Alfred Rambaud.—Histoire de la Russie, depuis son origine jusqu'à l'année 1877, 1 vol.
Henri Vast.—Le cardinal Bessarion, 1 vol.
Siméon Luce.—Histoire de Bertrand Du Guesclin et de son époque, 1 vol.
E. Chevalier.—Histoire de la marine française, 1 vol.
E. Charvériat.—Histoire de la guerre de trente ans, 2 vols.
Ed. Bonnal.—Manuel et son temps, 1 vol.
Louis de Loménie.—Les Mirabeau, 2 vols.
Paul Gaffarel.—Histoire du Brésil français au 16e siècle, 1 vol.
M. P. F. Dubois.—Fragments littéraires, 2 vols.
A. Gazier.—Les dernières années du cardinal de Retz, 1 vol.
Correspondance de Mme de Pompadour avec son père et son frère, 1 vol.
H. Wallon.—Histoire de l'esclavage dans l'antiquité, 3 vols.
Les enseignements d'Anne de France à sa fille Suzanne de Bourbon, 1 vol.

Livres achetés depuis l'impression du catalogue de la bibliothèque.

Art d'apprendre en riant des choses sérieuses, 1 vol.

Abbott et Conwell.—Lives of the presidents of the United States of America, 1 vol.

Aubin (N.) —La chimie agricole, 1 vol.

Bourdon (Mme).—La vie réelle, 1 vol.

— Le matin et le soir, 1 vol.

— Une parente pauvre, 1 vol.

— La charité, 1 vol.

Barthélemy (Chs.)—Histoire de Turquie, 1 vol.

Bender (Dr).—Literary sheaves.—La littérature au Canada français, 1 vol.

Canadian Biographical Dictionary.

Chauveau (P. J. O.).—Charles Guérin, 1 vol.

Crémazie (Jacques).—Notions utiles, 1 vol.

Châteaubriand.—Les martyrs, 1 vol.

Casgrain (L'abbé).—Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation, 1 vol.

Cadoudal.—Esquisses morales, 1 vol.

— La chaire catholique, 1 vol.

Desjardins (G. A.).—Débats de la Législature de Québec, 1 vol.

Desbordes-Valmore (Mme).—Poésies, 1 vol.

Drohojowska (Comtesse),—Du bon langage et des locutions vicieuses, 1 vol.

— De la politesse et du bon ton, 1 vol

Fréchette (Louis).—Les fleurs boréales.—Les oiseaux de neige, 1 vol.

Fleuriot (Zénaïde).—Année de la vie d'une femme, 1 vol.

Fallet (Mme C.).—Jeanne de Montfort, 1 vol.

Guichard (Ant.).—Les jeunes voyageurs en Europe, 1 vol.

Gaume (L'abbé).—Histoire de la famille, 2 vols.

Huguet (R. P.).—De la charité dans les conversations, 1 vol.

— Lectures en famille, 1 vol.

Journal de l'Instruction publique du Bas-Canada, 14 vols.

Jacquemin le franc-maçon, 1 vol.

Labruyère.—Les caractères, 1 vol.
Lefaivre (A.).—Essai sur la littérature allemande, 1 vol.
Livonnière (Marin de).—La chambre des ombres, 1 vol.
Laperrière.—Les guèpes canadiennes, 1 vol.
Levavasseur (Gustave).—Vie de Pierre Corneilie, 1 vol.
Margerie (E.).—Angèle, 1 vol.
Mailloux (A.).—L'ivrognerie et la tempérance, 1 vol.
Marie (Ange de T.).—Laure de Vaudremont, 1 vol.
Marmier.—Les quatre âges, 1 vol.
Onguent contre la morsure de la vipère noire, 1 vol.
Pie IX, 1 vol.
Pinard (L'abbé).—Gatienne, 1 vol.
Quinton (M. A.).—Aurélia, 1 vol.
Riancey.—Histoire du monde, 4 vols.
Raoul Roy.—Histoire de la basilique et de l'abbaye de Saint-Denis, 1 vol.
Rouleau (C. E.).—Souvenirs de voyage d'un soldat de Pie IX, 1 vol
Histoire de la Trappe, 1 vol.

Liste des Dons faits à l'Institut Canadien de Québec, en l'année 1881.

Rapport du comité spécial des limites entre la Province d'Ontario et les Territoires non constitués du Canada, avec appendice. Départements publics.—Ottawa.

La Société de St Vincent de Paul, statistique universelle de ses aumônes.—Etude par M. E. Myrand.

Rapport sur la Falsification des Substances Alimentaires ; Supplément No. 3 du rapport du Ministre du Revenu de l'Intérieur, 1880.—Ottawa.

L'Assurance Financière. Société Mutuelle de reconstruction des capitaux.—Présenté par M. Roy, agent: 2 copies.

Sessionnal Papers 1 to 47, Vol. 1 2, 1878-79.—Ottawa.

Passe-temps sur les Chars —Récits et nouvelles.—Présenté par l'auteur: 2 copies.—J. Bourget.

Notes sur le Canada.—M. P. de Cazes : 2 copies

Comptes et Etats du Trésorier de la Cité, et autres documents de la Corporation de Québec et de l'Aqueduc, pour l'année 1879-80 —par M. C. J. L. Lafrance, Trésorier.

The Financial Reform Almanach.

Actes et délibérations du premier Congrès catholique Canadien-Français, tenu à Québec les 25, 26 et 27 juin 1880 : annuaire No. 3 du Cercle Catholique de Québec, 1879-80.—Présenté par M. Vincelette.

Annuaire du Séminaire St Charles-Borromée, Sherbrooke, année ecclésiastique 1875-76, No. 1 : cinq exemplaires.

Journaux de l'Assemblée Législative de la Province de Québec : vol. XIV.—Québec.

Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada pour l'exercice finissant le 30 juin 1880.—Ottawa.

Comptes Publics du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1880.—Ottawa.

W. Chapman, Mines d'or de la Beauce, accompagné d'une carte topographique : 2 copies.—Présenté par M. P. J. Jolicœur.

Budget du Canada pour l'exercice qui finira le 30 juin 1882.—Ottawa.

Prospectus de l'Académie commerciale catholique de Montréal : Condensed Catalogue. Annuaire Ville-Marie.—par M. L. A. Huguet Latour.

Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada.—Ottawa.

Rapport de l'auditeur général sur les comptes des crédits de l'exercice terminé le 30 juin 1880.—Ottawa.

Course of Studies established in the schools.

Rapport de l'état Sanitaire de la Cité de Montréal pour l'année 1879.—Par A. Larocque, M. D., Officier de Santé.

L'Héroïne de Chateauguay: Episode de la guerre de 1813,—par Emile Chevalier.—Présenté par M. P. J. Jolicœur.

Le livre des Snobs par Thackeray.—Présenté par M. P. J. Jolicœur.

Rapport annuel du ministre des Chemins de Fer et Canaux pour l'exercice 1879-80.—Ottawa.

Treizième rapport annuel du ministre de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice terminé le 30 juin 1880.—Ottawa.

Culture et préparation du Tabac par le Dr. Laroque.—Présenté par l'hon. H. Langevin.

Twenty-ninth Annual Report of the Natural History Society.—L. A. Huguet Latour

Canadian Antiquarian and Numismatic Journal.—L. A. Huguet Latour.

Rapport: Etats et Statistiques du revenu de l'Intérieur du Canada relatifs à l'exercice expiré le 30 juin 1880.—Ottawa.

Relevé des Etats fournis par les Compagnies d'Assurance sur la vie au Canada, pour l'année 1880.—Ottawa.

Rapports Statistiques des chemins de fer du Canada, 1879-80.—Ottawa.

Rapport du Directeur général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1880.—Ottawa.

De l'éducation: Conférence faite en février 1881, devant le Cercle Catholique de Québec, par Boucher de LaBruère.—Présenté par l'auteur.

Réponse à une adresse du Sénat demandant copie de toute correspondance, pétitions, etc., au sujet de l'Université Laval de Québec.—Ottawa.

Sixième Supplément ou Catalogue Alphabétique de la Bibliothèque de la Législature Provinciale de Québec.—Québec.

Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec, session of 1880-82.

Questions sur la Succursale de l'Université Laval, à Montréal.—Présenté par l'Université Laval de Québec

The Improvement of the Harbor of Quebec by J. Vincent Browne, C. E.

Quebec Harbor Commissioner's Report for the year 1880.—2 copies français et anglais.

Assurance Financière de Paris, France.—M. Latour.

The Gazette Almanach 1881.—M. Latour.

Natural History Society.—M. Latour.

England and Ireland, a lecture by J. Bray.—M. Latour.

List of Premiums offered by the Montreal Agricultural.—M. Latour.

Pamphlet sur la Colonisation dans la vallée d'Ottawa.—M. Latour.

Souvenir du Jubilé de 1875.

Rapport du Commissaire des Terres de la Couronne de la Province de Québec, pour les douze mois finissant le 30 juin 1880.—Québec.

A la mémoire de Mgr C. F. Cazeau.—Présenté par la Supérieure du Bon Pasteur..

Rapport général du Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics de la Province de Québec, pour l'année financière expirée le 30 juin 1880.—Québec.
Supplément No. 1, Rapport du Revenu de l'Intérieur.—Ottawa.
Rapport du Surintendant de l'Instruction Publique de la Province de Québec, pour l'année 1879-80.—Québec.
Fête Nationale des Canadiens Français à Québec 1880.—Présenté par M. H. J. J. B. Chouinard, 2 copies
Palmare de l'Ecole Polytechnique et de l'Académie commerciale Catholique de Montréal, 1880 81.
Ecole Polytechnique de Montréal, Rapport du Principal à l'honorable Surintendant de l'Instruction Publique.
Annuaire du Séminaire St Charles Borromnée, Sherbrooke, affilié à l'Université Laval en 1878 année académique 1880-81.
Rapport annuel du Ministère de l'Intérieur pour l'année terminée le 21 décembre 1880 —Ottawa.
Rapport sur l'état de la Milice du Canada pour l'année 1880.—Ottawa.
Supplément No. 1 Rapports des Commissaires du Hâvre de Toronto, Montréal, Québec et Pictou —Ottawa.
Une page d'histoire Contemporaine, Séminaire de Nicolet, année académique 1880-81.
Plaidoyer de MM. Hamel et Lacoste.
Annuaire du Séminaire de Chicoutimi pour l'année scolaire 1880-81 No. 1.
Statutes of Canada: 44 Victoria 1880-81, vols. 1 et 2.—Ottawa.
Canada: Rapport annuel du département des affaires des sauvages pour l'année expirée le 31 décembre 1880 —Ottawa.
Statuts du Canada: 44 Victoria 1880-81 vols 1 et 2.—Ottawa.
Relevé des Pêcheries pour l'année 1880.—Ottawa.
Rapport du Surintendant des Assurances au Canada pour l'année expirée le 30 decembre 1880.—Ottawa.
Réponse à un ordre de la Chambre des Communes concernant le Pont de chemin fer de la Chaudière, Ottawa.—Ottawa.
Réponse à des ordres de la Chambre des Communes au sujet du Chemin de fer Canadien du Pacifique—Ottawa.
Rapport et correspondance relative à Halifax comme port d'hiver.—Ottawa.
Statuts de Québec, 44-45 Victoria 1881.—Québec.
Statutes of Québec, 44-45 Vict. 1881.—Québec.
Emigration: the British Farmer.—Guide.
The North-West.—M. E. Tassé.
Budget Speech.
Réponse à une adresse au Sénat relative au Bureau d enregistrement de Montréal —Ottawa.
Rapport du Comité Spécial permanent de l'Immigration et de la Colonisation.—Ottawa.
Rapport du Chevalier C. Baillargé ingénieur de la Cité de Québec. —Québec.
Rapports des Délégués des fermiers sur le Canada —Ottawa.

Rapport du Comité spécial permanent de l'Immigration et de la Colonisation —Ottawa.
Rapport du Ministre de la Justice sur les Pénitenciers du Canada. —Ottawa.
Septième rapport sur le service des poids et mesures.—Ottawa.
Journal of the Legislative Assembly vol. XV 1881 —Québec.
G. A Desjardins : Débats de la Législature de Québec 1881.—M. P. J Jolicœur.
Premier rapport de la commission du Service Civil avec Annexes. —Ottawa.
Catalogue of the library of the Late Chief Justice Duval.—Filteau 3 copies.
The pronunciation of the French Language by Laurent H. Tremblay.
Guide to Quebec City.
La France et le Canada Français.
Annuaire de l'Université Laval pour l'année Académique 1881-82.
Journaux Ass. Leg. Québec Vol. XV 1881.
Documents de la Session, 1 à 105, vol. 13, 1879.
The Stereometricon Originator.—C. Baillargé, M. S.
Mme C. Fallet : Jeanne De Montfort.—Donné par P. Larose.
Roy Raoul : Histoire de la Basilique et de l'Abbaye de St Denis.— Donné par P. Larose.
Marie-Ange de T. : Louise de Vaudemont.—Donné par P. Larose.
Pie IX, nouvelle biographie suivie de la relation.—Donné par P. Larose.
Documents de la Session, 1 à 68, vol. 14, 1881.—Québec.
Sessional papers 1 to 68, vol. 14, 1881.—Québec.
Sessional papers 1 to 105, vol. 13, 1879.—Québec.
" Le Conseiller. "—par M. Baillargé
England under free trade an address.—By George W. Medley, 12 copies.
" Le Moniteur des fonds Publics."—C. Baillargé.
" Le Conseiller des Rentiers."—C. Baillargé.
Comptes Publics du Canada pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.
Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1881.
Huitième rapport sur le service des poids et mesures, supplément No. 11 du rapport du Ministre du Revenu de l'Intérieur, 1881.
Rapport sur la Falsification des substances alimentaires, supplément No. 11 du rapport du Ministre du Revenu de l'Interieur, 1881.
Rapport et état statitisque du Revenu de l'Intérieur du Canada, relatifs à l'exercice expiré le 30 juin 1881.

Liste des revues et des journaux reçus à l'Institut Canadien.

REVUES.

Les Nouvelles Soirées Canadiennes.
Revue Britannique.
Revue du Monde Catholique.
Revue Catholique des Institutions et du Droit.
Revue des Langues Romanes.
Le Correspondant.
Le Naturaliste Canadien.
The Musical Times.
Revue littéraire de "l'Univers."
Canadian Military Review. (Partie anglaise et française)
L'Album des Familles.
Bulletin de l'Union Allet.
La Revue Canadienne.
L'Album Musical.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.

L'Illustration, (Paris).
L'Univers illustré, "
The Illustrated London News, (Angleterre).
Frank Leslie's Illustrated News-Paper, (N.-Y., E.-U.).
Scientific American,(N.-Y ,E.-U.).
L'Opinion Publique, (Montréal).
Canadian Illustrated News.
Le Journal d'Agriculture.

FRANCE.

Le Journal des Débats.
L'Univers.

ÉTATS-UNIS.

Le Courrier des Etats-Unis, (édition quotidienne).
Le Courrier des Etats-Unis, (édition du dimanche).

CANADA.—TORONTO.

The Globe, (hebdomadaire).
The Mail, (hebdomadaire).
The Monetary Times.

MONTRÉAL.

La Minerve.
La Patrie.
Le Monde.
Le Courrier de Montréal.
The Gazette.
The Herald.
Journal of Commerce.
Moniteur du Commerce.

QUÉBEC.

Le Canadien.
Le Journal de Québec.
Le Courrier du Canada.
L'Evènement.
Le Nouvelliste.
The Quebec Daily Mercury.
Daily Telegraph.
L'Electeur.
The Morning Chronicle.
La Vérité.
La Gazette Officielle de Québec.

DIVERS.

Le Journal des Trois-Rivières.
Le Constitutionnel, "
La Concorde, "
La Gazette de Joliette.
Le Franco-Canadien, Saint-Jean d'Iberville.
Le Courrier de Saint-Hyacinthe.
La Gazette de Sorel.
Le Sorellois, "
La Gazette Officielle d'Ottawa.
Le Canada, Ottawa.
Le Quotidien, Lévis.
Le Moniteur Acadien, Shédiac, N.-B.
Le Manitoba, St-Boniface, Man.

Présidents honoraires et Présidents actifs de l'Institut Canadien depuis sa fondation.

	PRÉSIDENTS HONORAIRES.	PRÉSIDENTS ACTIFS.
1848-49	L'Hon. R. E. Caron.	L'Hon. M. A. Plamondon.
1849-50	" "	M. J. B. A. Chartier.
1850-51	" "	M. F. R. Angers.
1851-52	" "	L'Hon. P. J. O. Chauveau.
1852-53	L'Hon. Ls. Panet.	M. F. X. Garneau.
1853-54	L'Hon. Sir N. F. Belleau.	L'Hon. U. J. Tessier.
1854-55	L'Hon. Jos. Cauchon.	L'Hon. N. Casault.
1855-56	M. F. X. Garneau.	M. Cyrille Delagrave.
1856-57	" "	M. L. J. C. Fiset.
1857-58	" "	M. Octave Crémazie.
1858-59	" "	M. P. J. Jolicœur.
1859-60	" "	M. Gaspard Drolet.
1860-61	" "	L'Hon. L. B. Caron.
1861-62	" "	M. R. J. Z. Leblanc.
1862-63	" "	M. Jacques Auger.
1863-64	" "	L'Hon. H. L. Langevin.
1864-65	" "	" "
1865-66	" "	M. J. C. Taché.
1866-67	M. P. A. DeGaspé.	L'Hon. H. T. Taschereau.
1867-68	" "	L'Hon. Frs. Langelier.
1868-69	" "	" "
1869-70	" "	M. D. J. Montambault.
1870-71	" "	M. T. Ledroit.
1871-72	M. J. B Meilleur.	" "
1872-73	M. Cyrille Delagrave.	M. Jean Blanchet.
1873-74	M. L. G. Baillargé.	" "
1874-75	Hon. P.J. O. Chauveau.	M. J. F. Belleau.
1875-76	" "	" "
1876-77	" "	L'Hon. Ed. Rémillard.
1877-78	" "	M. J. O. Fontaine.
1878-79	M. L. J. C. Fiset.	M. L. P. Turcotte. * / Dr. A. Vallée.
1879-80	" "	Dr. A. Vallée.
1880-81	" "	M. H. J. J. B. Chouinard.
1881-82	" "	" "

* Décédé le 3 avril 1878.

LISTE DES MEMBRES ACTIFS

DE

L'INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

A

Allaire, Joseph
Angers, Edouard J
Archambault, Oscar
Archevêque de Québec, Mgr L'
Arel, Joseph Ferdinand
Auclair, Rév M Jos
Auger, Amédée J
Auger, Jacques

B

Baby, William G
Baillairgé, Louis G
Barthe, J C R
Bazin, P J
Beaubien, A J C
Beaudet, Elizée
Beauty, Henri
Bedard, Simon
Bégin, Rév L N
Bélanger, F X
Bélanger, Rév F. H
Bélanger, Ls Jules
Bélanger, Victor
Belleau J F
Belleau, L N G
Benoit, Sèvérin
Berlinguet, F X
Bergevin, Chs
Bigaouette, J E
Blagdon, John
Blais, Rev A A
Blanchet, Jean M P P
Blouin, Jean
Blouin, L Moïse
Blouin, Mathias
Boily, J E
Bonneau, Rév M E
Breton, J E
Brisson, N
Brousseau, J D
Brousseau, Léger
Brunet, J C
Brunet, Wilfrid E
Buies, Arthur
Burroughs, Ed.
Burroughs, John
Bussière, P G

C

Campeau, Félix
Campeau, O F
Caron, L'hon A P

Caron, L'hon L B J C S
Carnell, James
Carrier, Gustave
Casault, Honoré
Casault, L'hon L N J C S
Casgrain, P B M P
Casgrain, Thomas-Chase
Catellier, Dr Laurent
Cazeau, Vincent
Chabot, M H
Chalifour, M. Théodore
Chapais, Thomas
Chaperon, Samuel
Charlebois, J A
Chassé, Félix
Chassé, Honoré
Chauveau, Hon. A
Chinic, Hon E
Chouinard, H J J B
Chouinard, Joseph
Chouinard, Mathias
Cloutier, Alfred
Cloutier, L A
Collet, Rév C A
Côté, Augustin
Côté, Chs T
Côté, Joseph
Côté Siméon
Cousin, Paul
Couture, J A
Couture, J G

D

Darveau, Joseph
DeBlois, Pierre
Dechêne, F M
Dechêne, George Miville
DeGuise, Dr Chs
Delâge, J B
Delagrave, Dr Chs
Delagrave, Henri
Demers, L J
Déry, Elz A Recorder de Québec
Desaulniers A L
Desforges, A
Desjardins, F
Desjardins, L G M P P
Dessane, Ant
DeVarennes, Ferdinand
Dion, F X
Dion, J. B.
Dionne, Gustave
Donati, Joseph
Dorion, Eugène
Dorion, Isaac
Doucet, Eugène
Doyle, William
Drolet, Albert
Drolet, Gaspard
Drouin, F X
Drouin, J B
Dubeau, E J
Duchesnay, Théod G Lt-Col
Dufresne, L N
Dunn, Oscar
Duquet, Cyrille

F

Fabre, Hon H
Faucher de St Maurice, Narcisse
Fiset, Elzéar
Fiset, L J C
Fitzpatrick, Chs
Flynn, Hon E J M P P
Fontaine J O
Fortier, Felix
Fortier, Dr J E
Fortin, Hon P M P
Fraser, Auguste
Fréchette, Ovide
Frémont, Joseph
Furoy, P

G

Gagnon, Chs A
Gagnon, Gustave
Garneau, Didier
Garneau, Edouard
Garneau, Némèse
Garneau, Hon P
Gaumont, A
Gauthier, E C E
Garneau, Elzéar
Gauvreau, Etienne
Genest, P M A
Giguère, Ferd.
Gingras, Prudent

Girardin, Auguste
Giroux, Edmond
Giroux, J Elzéar
Gouin, Chs.
Gourdeau, Alphonse
Gourdeau, Godefroi
Grenier, Hector
Grenier, Hilaire
Grenier, Napoléon
Guay, J F

H

Hamel, Abraham
Hamel, Alphonse
Hamel, F E
Hamel, Joseph
Hamel, Joseph A
Hamel, Dme Théoph
Hardy, Amédée
Hébert, F X.
Hébert, J B C
Houde, Philippe
Hudon, George
Hudon, Théophile
Huot, Edouard
Huot, Emmanuel
Huot, Philippe

J

Jacques, R
Jolicœur, P J
Joly, Hon H G, M P P
Joncas, Chs

K

Kérouack, François, jnr

L

Labonté, Joseph
Labrèque, Cyprien
Labrèque, M A
Lachaîne, F M
Lacroix, Edouard
Lafrance, Pierre G
Lafrance, Victor
Laliberté, J B
Landry, A C P R, M P
Langelier, Chs
Langelier, Hon F
Langlois, Cyrille
Langlois, Edouard
Langlois, Eusèbe
Langlois, Jean
Lapointe, F X
Lapointe, Grégoire
Larochelle, Edouard
Larose, Arthur
Lavigne, Arthur
LaRue, Achille
Laurin, J O
Lavery, Jos J
Leclerc, Victor N
LeDroit, Jos
LeDroit, Théop
Légaré, Rév C E, V G
Légaré, P A
LeMay, Pamphile
Lemieux, F X
Lemieux, Télesphoro
Lemieux, Victor
LeMoine, Edouard
LeMoine, Gaspard
LeMoine, Jules
LeMoine, St-George
Lepage, F R
Lépine, L George
LeSage, Siméon
Lespérance, Pierre
Lessard, Louis
Letarte, Pierre Philéas
Letellier, Alphonse
Levasseur, Théophile A
Lindsay, E B
Lippens, Bernard
Livernois, Jules Ernest
Livernois, Victor

M

Mackay, Pierre
Maheux, Eusèbe
Malouin, Jacques, M P
Malouin Philippe
Marcoux, Rév Edmond
Marcoux, Edouard
Marmette, Joseph E

Martineau, J L
Masson, P T
McLean, John
Methot, J O
Michaud, C R
Moisan, Alfred
Montambault, D J
Moreau, Edouard
Morin, P A
Myrand, Ernest

N

Nadeau, Joseph
Noël, Léonidas
Normand, Fabien

O

O'Brien, Ed
Ouimet, Hon G

P

Pacaud, Ernest
Pageau, J O
Painchaud, Antonio
Pampalon, Thomas
Paquet, Arthur
Paquet, Elzéar
Paquet, Hon E T, M P P
Paradis, Phidime
Paré, Alfred
Paré, G E
Parent, Chs A
Peachy, J F
Pelletier, H C
Pelletier, Ls P
Picard, Arthur
Picard, Ovide
Picher, F X
Pichette, Ovide
Plante, David
Plante, Félix
Poliquin, J O
Potvin, Olivier
Potvin, Thomas
Pouliot, Alphonse
Pouliot, Joseph
Pourtier, Dr M
Prevost, Capt O
Prince, J B Evariste
Proulx, J Narcisse

R

Rémillard, Hon Ed
Renaud, J B
Rioux, Narcisse
Roberge, Amédée
Roberge, F B
Roberge, L A
Robitaille, Amédée
Robitaille, Chs Isidore
Robitaille, L A
Robitaille, Dr O
Rochette, L A
Ross, Hon J J
Rouillard, Eugène
Rouleau, Fortunat M P
Rousseau, Adelard
Rousseau, Cléophas
Rousseau, E Dr
Rousseau, H B
Roy, Elzébert
Roy, Dr F E
Roy, George
Roy, Thomas Etienne

S

St George, Dr A E de
Sheyn, Joseph M P P
Simard, Dr L J A
Sirois, L P
Stafford, Lawrence
Stewart, George
Suzor, C T

T

Taché, E E
Taché, Ls H
Taché, Jules
Talbot, Aimé
Tanguay, George fils
Tardivel, J M

Tardivel, J P.
Tarte, Israël
Taschereau, Hon Juge J T
Tessier, Cyrille
Tessier, Jules
Tessier, Ulric jnr
Tessier, Hon U J, J C B R
Tètu, Rév D H
Têtu, Laurent
Thibaudeau, Hon Isidore
Tourangeau, A G
Tousignant, J O
Toussaint, F X
Trudelle, Charles
Trudelle, Edmond
Trudelle, Edouard
Turcot, Dr Edwin
Turcotte, H A
Turcotte, Nazaire
Turgeon, Louis

V

Vaillancourt, Alph
Vallée, Dr A
Vallée, L P
Vallerand, F O
Vandry, Jos U jnr
Vandry, Zéphirin
Venner, P E
Venner, Dr T A
Verret, Hector
Verret, Barthelemy
Vézina, Adolphe
Vézina, George
Vézina, J B
Vézina, Ludger

W

Wagner, Napoléon

Membres Correspondants.

A L'ÉTRANGER.

FLAMENT, M. Ernest..... Fourmies, Nord (France).

AU CANADA.

BEAUDRY, M. Jos. Ubalde.....Beauharnois.
BENOIT, M. Alphonse.....Ottawa.
BENOIT, M. Samuel ..... do
BONPART, M. A. de.....Montréal.
BOUCHER DE LA BRUÈRE, Hon. P., M. C L ..St. Hyacinthe
CANNON, M. Lawrence.....Arthabaskaville.
DAVID, M. L. O ....Montréal.
DEDAZES, M. Paul ..... Québec.
DRAPEAU, M. Stanislas. .....Ottawa.
GARNEAU, M. Alfred..... ..... do
LAPERRIÈRE, M. Augustin..... do
LUSIGNAN, M. Alphonse..... ..... do
PANET, Honorable Eugène ..... do
PROVANCHER, M. J. N..... .....Montréal.
PROVANCHER, M. l'abbé L. ..... St. Félix du Cap Rouge.
ST. CYR M. D. N., M. P. P.....Champlain.
SULTE, M. Benjamin.....Ottawa.
TASSÉ, M. Joseph, M. P..... ..... do

Membres Honoraires.

A L'ÉTRANGER.

BARBARO, Marqui Ramiro.....Rome (Italie).
BONNECHO Charles de .....Paris (France).
CAMPO-GI Son Excellence le Vi-
comte .....Madrid (Espagne).
FOUCAUL le Comte de .....Paris (France).
FRARY, Paul..... " "
GAILLAR M. Fréderick ..... " "
JANNET, Claudio..... " "
JOVELL, Son Excellence le Général.....Madrid (Espagne)
LEPLAY, F.....Paris (France).
LEROY, Alphonse.....Liège (Belgique).
MALLE Edmond.....Washington. D. C. (F. U).
MARTI E CAMPOS, Son Excellence le
Gén.....Madrid (Espagne).
MORE Son Excellence M. Segismundo... " "
O'RE M. l'abbé Bernard, L. D..... New York (E.-U).
PALA M. Manuel del.....Madrid (Espagne).
PRENGAST, Son Excellence M. Jacobo. " "
RAM M. E.....Paris (France).
SAG Son Excellence M. Pràxedes
M.....Madrid (Espagne).
SILV, Son Excellence M. Manuel..... " "
TOP, Son Excellence le Comte de..... " "

AU CANADA.

BA, Honorable L. F. G., J. C. S.....Joliette.
BS. M. l'abbé L. E.....Maskinongé.
ARON Honorable L. B., J. C. S.....Québec.
LATCHN, Honorable Joseph, Lieutenant-Gouver-
neur de Manitoba.....Winnepeg.
CHAUVEAU, Honorable P. J. O., ancien ministre.....Montréal.
FOURNER, Honorable T., Juge de la Cour Suprême.Ottawa.
GÉRIN-LAJOIE, M. A..... do
HOWELLS. Honorable W. C., Consul des Etats-Unis.Toronto.
LANDR, Honorable A. P.....Dorchester, N B.
LEFAIVRE, M. Albert, Consul-Général de France...New-York.
LEFEBVRE, R. P., C. S. C.....Memramc'k, N.B.

Motton, R. P. A. L., des Frères Prêcheurs.....
Pelletier, Honorable C. A. P., ancien ministre, Sénateur.....(
Plamondon, Honorable L. A. P., Juge de la Cour Supérieure .....A
Premio-Real, Son Excellence le Comte de, Consul-Général d'Espagne au Canada .....Q
Raymond, Mgr. J. S., Vicaire Général.....St
Richard, Rév. L, F.....St
Routhier, Honorable A. B., J. C. S.....Qu
Royal, Honorable Jos., M. P., ancien ministre .... St.
Sesmaisons, M. le Comte de, Consul-Général de France au Canada .....Qué
Taché, M. J. C., M. D.....Otta
Taschereau, Honorable Henri T., J. C. S.....Fras
Verreau, M. l'abbé H .....Mon

skaville.
inthe.
, N.B.
lan.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGE.

SECONDE ADMINISTRATION DE FRONTENAC, par M. T. P. Bédard. 1

PAUL DE CHOMEDEY, SIEUR DE MAISONNEUVE, FONDATEUR DE MONTRÉAL, par M. H. J. J. B. Chouinard 31

APPENDICE.

Officiers et Directeurs de l'Institut pour l'année 1881–82..... 91

Comités permanents..... 92

Comités spéciaux..... 92

Rapport du Bureau de Direction..... 93

Rapport du Bibliothécaire..... 95

Rapport du Trésorier 96

Lettre de M. Claudio Jannet 97

Lettre de M. le comte de Foucault..... 98

Don du Gouvernement français..... 98

Liste des volumes achetés pendant l'année..... 99

Dons faits à la Bibliothèque..... 101

Revues et Journaux reçus à l'Institut 105

Anciens Présidents de l'Institut..... 106

Liste des Membres Actifs 107

Liste des Membres Correspondants 112

Liste des Membres Honoraires..... 113

AS
42
I5
no 8

Institut canadien de Québec
Annuaire

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY